



**CAHIERS DU FONCIER DU
TCHAD**

**Revue scientifique de
L'Observatoire du Foncier du Tchad**

**Étude foncière
Vol.3(2), décembre. 2020, ISSN 2077-0884 (print)**

Sommaire

Fonctions sociales du bas-fond Gngangbannou de Niaro dans l'arrondissement de Sinende au Nord-Benin	
.....	6-15
Par : Abdoulaye BENON MONRA	6-15
Gestion du foncier et dynamique des espaces ruraux à Bemaga dans le terroir du Canton Béti entre 1954-2016(Tchad).....	16-29
Par : MADJADOUNGAR TEBLÉ WOLWAÏ, DODOROM TEBLE WOLWAI	16-29
Dynamiques paysannes et projets de développement local dans le département de Fouli (Lac-Tchad)	
.....	30-37
Par : NGARMBATEDJIMAL Alexis et TAMIRA Salomon	30-37
Accès aux terres cultivables par les refugies et développement agricole dans le département de la Nya-Pende au Tchad	38-51
Par : MEDIEBOU CHINDJI et Noel KANDE	38-51
Initiatives populaires et aménagement des zones à risques d'inondation dans la ville de N'Djaména, Tchad	52-65
Par : Tob-Ro N'Dilbé	52-65
Impact des infrastructures routières sur le développement de la commune de Ze au sud-Benin	
.....	66-78
Par : HOUINSOU Tognidé Auguste	66-78
Le foncier coutumier du Tchad : une définition à revisiter ?.....	79-180
Par : Mahamat Abdoulaye Malloum	79-180

COMITÉ EDITORIALE

Directeurs de publication

DP titulaire : TCHAWA Paul, Professeur, Université de Yaoundé 1 (Cameroun) ;

Assistant du DP : Paboumg DAGOU (MA) Université de N'Djamena

Rédacteurs en chef

RC titulaire : NDOUTORLENGAR Médard (MC),

Assistant du RC : TATOLOUM Amane(MA)

Comité Scientifique

DJARANGAR DJITA ISSA, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE N'DJAMENA, (TCHAD) ; TCHAWA PAUL, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ 1 (CAMEROUN) ; KENGNE FOUODOP, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ 1 (CAMEROUN) ; KHALIL ALIO, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE N'DJAMENA (TCHAD) ; SAIBOU ISSA, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE MAROUA (CAMEROUN) SOME P. HONORE, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) ; TCHOTSOUA MICHEL, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE NGAOUNDÉ (CAMEROUN) ; YAMBA BOUBACAR, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ ABDOU MOUMOUNI DE NIAMEY (NIGER), GONNE BERNARD, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE MAROUA (CAMEROUN) PR LIEUGOMG MÉDARD, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ DE NGAOUNDÉ (CAMEROUN) MME BERTON YOLANDE, PROFESSEUR, UNIVERSITÉ MARIAN NGOUABI, BRAZZAVILLE (CONGO) NDOUTORLENGAR MÉDARD (MC), UNIVERSITÉ DE SARH(TCHAD) DJANGRANG MAN-NA (MC), UNIVERSITÉ DE MOUNDOU(TCHAD).

Comité de lecture

DJIKOLOUM BENAN Benjamin (MC), MADJIGOTO Robert (MA), DJANGRANG MAN-NA (MC), TOB-RO NDILBÉ(MA), NGANA Felix(MC) TATOLOUM Amane(MA). TOB-RO NDILBÉ(MA), BETOLNA MBAINDOH (MA) NGANA Felix(MC), KOUSSOUMNA LIBA NATHALI(MC), René ZOO EYINDANGA (MC), Noël OVONO EDZANG (MA), HOLLY Joseph (MC), Paul TCHAWA(PR), Baba COULIBALY (MA), MOUTODEMADJI Vincent(MA), Felix WATTANG ZIEBA(MC), REOUNODJI Frédéric (MA).

Comité de rédaction

TATOLOUM Amane (MA), DJIKOLOUM BENAN BENJAMIN (MA), VAIDJIKE Dieudonné (MA), MADJIGOTO Robert (MA), NDOUTORLENGAR Médard (MC), DJANGRANG Man-Na (MC), TOB-RO NDILBÉ (MA), DANKABE, ALLADJA Saleh et Mme YAYAM.

LIGNE ÉDITORIALE

Le **Cahier du Foncier du Tchad** est une revue à comité de lecture de l'observatoire du foncier au Tchad. Il est une revue thématique dont les contributions relèvent des études foncières à parution semestrielle. Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue. Ils doivent

ACCEPTATION DES ARTICLES

Les articles doivent être envoyés par mail à l'une des adresses électroniques suivantes : cahierfonciertchad@gmail.com en respectant les normes de soumission ci-dessous indiquées.

Seules les meilleures contributions seront retenues et publiées.

La revue *cahier du Foncier du Tchad* ne peut recevoir pour instruction ni publier un article

PRESENTATION DES NORMES EDITORIALES D'UNE REVUE DES LETTRES OU SCIENCES HUMAINES.

3.1. Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.

3.2. La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

3.3. La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale :

Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [5 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.) ; ne pas automatiser ces numérotations.

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets (Pas d'Italique donc !).

Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

Volume : La taille du manuscrit proposé doit être comprise entre **5000 et 8000 mots**. Il doit être écrit en **Tw Cen MT, 11 points, interligne simple**.

s'il ne respecte pas les normes typographiques, scientifiques et de référencement (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38ème session des CCI. Nous citons *in extenso* une partie du point 3 de ces normes à l'attention de tous les auteurs.

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens(...)».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont fait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc

déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets,

Typographie française

- La revue Cahier du Foncier au Tchad s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffres romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre précis et une source.

Soumission des manuscrits

Tous les manuscrits doivent être soumis uniquement par voie électronique à l'adresse suivante :

cahierfoncierchad@gmail.com

Tous les échanges entre le secrétariat de la revue et l'auteur se feront uniquement par internet, il importe donc de fournir un mail actif que l'auteur consulte très régulièrement et d'envoyer toutes les informations relatives au processus de publication des articles uniquement par mail (les SMS ne sont pas fiables !)

Les frais d'instruction de l'article sont de 20.000f (30 euros) payables immédiatement au moment de l'envoi de l'article. À l'issue de l'instruction, si l'article est retenu, l'auteur paie les frais d'insertion qui s'élèvent à 30.000f (46 euros). Les frais d'instruction et d'insertion s'élèvent donc à 50.000f (75 euros). Les frais d'instruction sont payés à la réception de l'article et les frais d'insertion sont payés après l'acceptation de l'article pour publication. Le paiement des frais d'insertion donnent droit à un tiré à part. Si un auteur achète un exemplaire, les frais d'envoi sont à sa charge. Les frais de gravure des clichés, des schémas et l'expédition des tirés à part (pour ceux qui voudraient les avoir par la poste) sont à la charge des auteurs. Ainsi que l'exemplaire de l'auteur.

CONTACTS :

M. TATOLOUM AMANE

cahierfoncierchad@gmail.com

celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple : Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, Les défis de la mondialisation, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Catherine, 2009, Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, L'homme moderne et son éducation, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », Diogène, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, Violence technologique et développement. La question africaine du développement, Paris, L'Harmattan.

- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

TEL : 0023566253019/ e-mail :

FONCTIONS SOCIALES DU BAS-FOND GNANGBANNOU DE NIARO DANS L'ARRONDISSEMENT DE SINENDE AU NORD- BENIN

SOCIAL FUNCTIONS OF THE SHALLOWS GNANGBANNOU DE NIARO IN THE DISTRICT OF SINENDE IN NORTH-BENIN

Par : Abdoulaye BENON MONRA

Maître-Assistant, Enseignant-Chercheur au département de Sociologie-Anthropologie, Laboratoire d'Anthropologie Appliqué et d'Éducation au Développement Durable (LAAEDD) à l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin.
Tél : +22995300400 E-mail : benonmonra@gmail.com

Résumé

La terre est le principal capital de production rurale. La présente recherche porte sur les fonctions sociales de l'exploitation du bas-fond *Gnangbannou*, un bas-fond aménagé à Niaro dans l'arrondissement de Sinendé. L'objectif de cette recherche est d'analyser les fonctions sociales de l'exploitation du bas-fond *Gnangbannou*. La démarche méthodologique adoptée est à dominance qualitative. Les données empiriques ont été analysées suivant l'approche fonctionnaliste. Les techniques utilisées pour collecter les données sont constituées de la recherche documentaire, l'enquête par questionnaire, les entretiens individuels, l'entretien de groupe et l'observation directe. Un échantillon de convenance a permis de réaliser 40 entretiens avec les acteurs exploitants du bas-fond aménagé. Au terme de la recherche, il ressort que l'exploitation de ce bas-fond contribue à la sécurité alimentaire. Aussi, favorise-t-elle la dynamique des groupements dans le village de Niaro.

Mots clés : exploitation, bas-fond, aménagement, sécurité alimentaire, groupement, Niaro.

Abstract

Land is the main capital of rural production. The present research focuses on the social functions of the exploitation of the *Gnangbannou* shallow, a shallow developed in Niaro in the district of Sinendé. The objective of the research is to analyze the social functions of the exploitation of the *Gnangbannou* shallow. The methodological approach adopted is predominantly qualitative. The empirical data was analyzed using the functionalist approach. The techniques used to collect the data consist of documentary research, questionnaire survey, individual interviews, group interview and direct observation. A convenience sample made it possible to carry out 40 interviews with the actors exploiting the developed shallow. At the end of the research, it emerges that the exploitation of this lowland contributes to food security. Also, it promotes the dynamics of groups in the village of Niaro.

Keywords: exploitation, shallow, management, food security, group, Niaro.

Introduction

En réponse aux exigences des Objectifs Durables pour le Développement (ODD) notamment : finir avec la pauvreté sous toutes ses formes et partout, finir avec la faim, atteindre la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable ce sujet de recherche a été choisi pour élucider les fonctions sociales des bas-fonds. En effet, Les populations rurales survivent grâce à l'activité agricole. Leur économie repose sur l'exploitation des terres et des ressources naturelles. Mais, cette agriculture est confrontée depuis plus d'une décennie à de profondes mutations (A. Ahouanssou, 2010, p.8). Ces bouleversements trouvent leurs causes dans l'exploitation abusive des ressources naturelles, l'amenuisement des terres, la dégradation des conditions climatiques, la pression démographique, la chute constante des prix des matières premières. Face à ces multiples problèmes, les populations rurales élaborent des stratégies visant à faire face à ces contraintes (D. Idani et al. 2012, p. 6). Parmi ces stratégies pour se soustraire de la vulnérabilité sociale et économique nous pouvons citer la récurrence de l'exploitation des bas-fonds. Les stratégies paysannes d'adaptation aux changements, notamment l'exploitation des ressources du bas-fond à modifier les rapports de genre dans les sociétés villageoises. En effet, le travail de bas-fonds permet l'accès des femmes à la terre et aux ressources du bas-fond, une utilisation et un contrôle beaucoup plus libre à ces ressources.

L'agriculture occupe une place de choix dans l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest en générale et dans celle du Bénin en particulier (P. Ahouansa, 2010, p.14). Cette agriculture, se pratique

généralement sur des interfluves en terrain assez drainé. Aujourd'hui, les terres se dégradent considérablement entraînant ainsi leur épuisement progressif. La recherche de l'autosuffisance alimentaire demeure dans bon nombres de pays du tiers monde, un impératif socioéconomique et politique (Y. Ehoulo, 2008, p. 37). Au Bénin, cette autosuffisance alimentaire apparaît comme la condition sine qua non de tout développement socio-économique. Rappelons que le concept de l'autosuffisance alimentaire exprime la capacité d'un pays à satisfaire ses besoins alimentaires sur la base de sa production agricole (CIRAD, 2011, p.3). Or, l'une des conditions premières du maintien d'un groupe social, est de disposer d'une quantité suffisante de denrées alimentaires afin de permettre la survie des membres qui le composent (C. Rupp, 2010, p.9). De nombreux facteurs notamment édaphiques et ceux liés aux changements climatiques constituent de nouveaux enjeux auxquels l'agriculteur doit faire face dans sa vocation de sécurisation alimentaire (K. Dossou, 2010, p.7). Face à cette situation, une réorganisation des systèmes culturels s'impose aux pays en voie de développement, tout comme le Bénin. Ceci passe par le renouvellement de la fertilité des sols mis en exploitation ou le choix des cultures, de la fertilisation des sols sans grand intervention (A. Gankou, 2013, p.12). Les sols des bas-fonds répondent à cette dernière formule. En effet, les bas-fonds qui sont des axes de convergence, préférentielles des eaux de surface, des écoulements hypodermiques, des nappes phréatiques et aux sols chimiquement fertiles, présentent de plus en plus aux yeux des agriculteurs un intérêt agro-économique grandissant (B. Messouna, 2007, p.19).

Le Bénin dispose des potentialités réelles pour la production rizicole et les cultures maraîchères de contre saison, 322 000 ha de terres rizicoles dont 205 000 Ha de bas-fonds et 117 000 ha de terres inondables. Malheureusement, seulement 1 % de ces potentiels est exploité (Cellule Bas-fond, 2008, p.21,).

La commune de Sinendé, située au centre du département du Borgou compte à elle seule d'innombrables terres de bas-fonds parcourus par de nombreux cours d'eau qui sont des affluents du fleuve Niger. Ces bas-fonds peuvent être regroupés en deux catégories à savoir les bas-fonds aménagés et les bas-fonds non aménagés. Les premiers sont pourvus d'ouvrages de régulation et de maintien d'eau au profit des cultures alors que les seconds n'ayant pas subi d'aménagements, restent presque intactes à part quelques modifications dues aux aléas climatiques ainsi qu'aux actions humaines. Les bas-fonds en général présentent assez de potentialités au nombre desquelles on peut citer l'intensification et la diversification agricole à cause de leur fertilité naturelle et de leur disponibilité en eau que les interfluves. Les bas-fonds n'appartiennent jamais à un individu mais toujours à plusieurs producteurs ayant leurs parcelles dans les environs. De ce fait, les bas-fonds sont gérés par des producteurs qui se constituent très souvent en groupement pour bénéficier des appuis des projets et programmes. Ces bas-fonds qui constituaient autrefois des points d'eau aux populations et de bons emplacements pour la conservation de certaines essences forestières en voie de disparition sont de plus en plus des espaces très recherchés par les producteurs agricoles pour ses nombreux avantages comme c'est le cas du bas-fond *Gnangbannou* de Niaro.

Nonobstant les différents atouts dont dispose la commune, son agriculture reste pluviale, traditionnelle et de subsistance caractérisée par une faible productivité avec pour corollaire une forte pauvreté en milieu rural. Dans la perspective de pallier cette situation, le Bénin avec l'appui du projet Eau et Agriculture dans le Borgou-Alibori a réalisé un aménagement mixte du bas-fond appartenant au groupement *Dimonrou Souakpa* (une nouvelle voie de l'autosuffisance alimentaire) en *baatonu* à Niaro un village de la commune de Sinendé.

Partant de ces constats, le bas-fond aménagé joue des fonctions variées (économique, sociale, culturelle). Pour élucider ces fonctions, la question est de savoir : Quelles sont les fonctions sociales induites par le bas-fond *Gnangbannou* de Niaro-Bariba dans la commune de Sinendé ? Cette interrogation induit deux réponses provisoires servant de pistes de recherche. D'abord, l'exploitation des bas-fonds aménagés favorise la sécurité alimentaire. Ensuite, l'exploitation des bas-fonds aménagés facilite la création des groupements de producteurs dans la commune de Sinendé. La présente recherche, vise à examiner les fonctions sociales du bas-fond aménagé de Niaro un quartier de la commune de Sinendé. De manière spécifique, il s'agit d'expliquer la sécurité alimentaire favorisée par le bas-fond aménagé *Gnangbannou* de Niaro et, Caractériser la dynamique du groupement *Dimonrou Souakpa*, créé par l'aménagement du bas-fond de Niaro-Bariba.

1. Situation de Sinendé

La commune de Sinendé est située au Nord-Ouest du département du Borgou et s'étend sur une superficie de 2.289 km². Elle est limitée au nord par la commune de Gogounou, au sud par celle de N'Dali, à l'est par Bembèrèkè et à l'ouest par les communes de Ouassa-Péhunco et Djougou. Elle est à 623 km de

Cotonou (capitale économique du Bénin) et à environ 150 km de Parakou, chef-lieu du département. La figure 1 présente la situation de Sinendé.

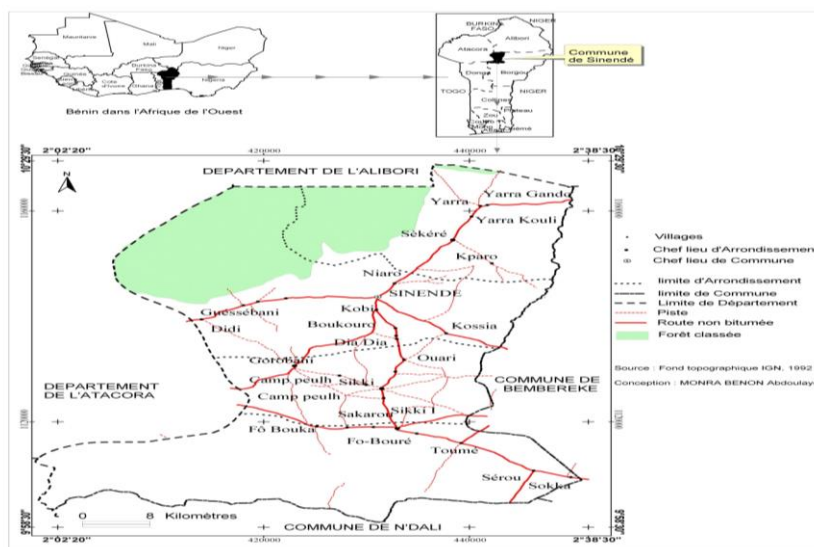


Figure 1 : carte de situation de Sinendé

Le relief est accidenté, comparé aux régions méridionales du Bénin. Le climat est de type soudano-guinéen avec deux saisons : une saison pluvieuse s'étendant d'Avril à Octobre, soit environ six (6) mois de pluie et d'une saison sèche allant de la mi-octobre à la mi-avril. La hauteur d'eau annuellement enregistrée varie entre 1.000 mm et 1.600 mm.

La végétation est dominée par les savanes boisées, arborées et arbustives dont 51.000 hectares constituent des forêts classées. Des forêts claires et denses s'observent en plusieurs endroits. Les sols sont à texture argilo-sableuse ou latéritique et sont globalement favorables à l'agriculture. La superficie totale cultivée est d'environ 60% de la superficie totale de la commune.

Le réseau hydrographique est long de 306 km (1 fleuve, trois sources).

2. Méthodologie

La présente recherche est réalisée par une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives comme des méthodes complémentaires. La méthode qualitative a utilisé l'observation et l'entretien comme techniques d'investigation. La recherche s'inscrit dans la sociologie compréhensive de M. Weber (1922) qui permet de rendre compte des actions orientées subjectivement, et qui ont un sens pour l'acteur.

Toutefois, les données quantitatives sont utilisées pour évaluer la pertinence de certains indicateurs notamment la répartition des enquêtés dans la localité investiguée. Elle a permis de démontrer à partir de données chiffrées, de faire ressortir et analyser les grandes tendances en ce qui concerne l'exploitation des bas-fonds aménagés à Niaro. Ces tendances dégagées en différentes proportions ont permis de justifier les fonctions sociales de l'exploitation du bas-fond aménagé à Niaro dans l'arrondissement de Sinendé.

La revue documentaire est une technique de recherche utilisée pour faire la recension dans une perspective synchronique et diachronique. Elle a permis de prendre connaissance des productions scientifiques et littéraires existantes en rapport avec le sujet de recherche. Elle a permis de disposer des informations relatives aux usages sociaux et les représentations sociales des bas-fonds aménagés, en Afrique, au Bénin et à Sinendé. L'outil de collecte de cette technique est la fiche de lecture. Il a consisté à énoncer clairement et de façon synthétique, les idées développées par les auteurs. Elle a permis de systématiser le travail, de classer les informations de façon rigoureuse et de revenir facilement aux textes pour pouvoir les citer lors de la rédaction. La fiche de lecture comporte les éléments suivants : les références bibliographiques complètes de l'ouvrage, le résumé, les grandes idées, les passages clés et les commentaires.

Les entretiens semi-structurés sont réalisés dans le cadre de cette recherche afin de mieux cerner les contours, le rôle et la place qu'occupent les bas-fonds aménagés à Niaro. Ils ont permis également de comprendre les raisons qui justifient l'attachement des acteurs de Niaro à l'exploitation du bas-fond

aménagé. De même, les discussions (focus groupes) sont réalisées dans le but de dégager les différentes opinions, les comportements des acteurs face à l'exploitation du bas-fond pour le bien-être social, individuel et collectif de la localité. Le guide d'entretien semi-structuré a été élaboré à cet effet.

En ce qui concerne l'éthique, le respect des informateurs est le premier comportement prôné. La considération de l'environnement des informateurs et l'anonymat sur les informations et sur les informateurs est pris en compte. D'autres aspects éthiques tels que la qualité de l'habillement, le comportement, le respect des normes culturelles sont observés.

L'observation directe a permis d'observer la communauté de Niaro, les multiples usages des bas-fonds aménagés dans leurs différentes pratiques et dans le processus de développement. Cette observation a permis de comprendre des points d'ombre et la confusion afin de nous débarrasser des préjugés. La grille d'observation et un questionnaire ont été utilisés.

Trois (04) catégories d'acteurs composent la cible, à savoir : les Sages (chefs traditionnels), les agriculteurs (exploitants du bas-fond) et les ménagères. Les chefs traditionnels seront choisis en fonction de leur connaissance endogène et culturelle des bas-fonds. Quant aux agriculteurs, leur choix s'explique par le fait qu'ils sont des principaux usagers des bas-fonds à Niaro. Ils sont donc le mieux indiqués pour connaître les rôles des bas-fonds. Par ailleurs, les autorités locales sont interrogées à cause de leur implication dans l'aménagement des bas-fonds. Enfin, vu l'importance du rôle de la femme dans les activités rurales et leur appartenance au groupement *Timonrou Souakpa*, il fut nécessaire de connaître leur opinion sur la fonction sociale de bas-fonds *Gngangbannou*. Au total, quarante (40) entretiens individuels ont été réalisés. La taille de cet échantillon a été arrêtée après atteinte du seuil de saturation des informations recueillies.

Les données recueillies sur le terrain sont traitées et analysées suivant l'approche fonctionnaliste : le dépouillement des données recueillies en se basant sur le contenu des informations reçues sur le terrain. D'abord, dans un premier temps, il a été question de traduire et de transcrire intégralement les entretiens, le cahier du terrain, et les observations. Ensuite, une catégorisation des informations reçues en fonction des différentes articulations des hypothèses est faite. En outre, l'analyse par triangulation des données a permis de mettre en relation les différentes informations obtenues. Dans un quatrième temps, ces données sont regroupées et classées selon les catégories définies. Enfin, l'analyse du contenu nous a permis de rendre plus clair non seulement les écrits existants sur le bas-fond, mais aussi d'élucider les informations empiriques

Pour comprendre la fonction sociale de l'exploitation du bas-fond aménagé à Niaro, l'adoption de l'approche fonctionnaliste a permis d'élucider que le bas-fond aménagé est un espace de forte organisation sociale pour la sécurité alimentaire à Niaro.

3. Résultats

3.1. Bas-fonds comme source de sécurité alimentaire à Niaro

La commune de Sinendé dispose assez de bas-fond et la plupart d'eux sont cultivés par des regroupements de producteurs. En effet, les bas-fonds sont reconnus comme zones propices pour la production des variétés de riz. Il faut noter que sur tous les sites présents dans la commune, seul le site *Gngangbannou* de Niaro a les membres du groupement bien en place. Ces membres sont bien organisés et mènent les activités diverses à savoir : la production de riz, maraichage de contre saisons. Toutes ces activités sont menées dans le bas-fond et s'y prêtent bien.

3.1.1. Mode d'accès aux bas-fonds dans l'arrondissement de Sinendé

Dans l'arrondissement de Sinendé, il en existe trois modes d'accès aux bas - fonds à savoir : l'héritage, le don et l'emprunt selon les acteurs de cette localité. Dans les différentes localités qui ont fait l'objet de recherche, l'organisation sociale des peuples baatombu est fondée sur le patriarcat. Le patrimoine foncier (la forêt ou les espaces de bas-fonds) se transmet de père en fils. Les espaces de bas-fonds impropres à l'économie de plantation de diverses cultures n'avaient pas de valeur marchande. L'acquisition de ces espaces se fait par héritage, don ou prêt. En témoigne un riverain de 52 ans qui a à peine quitté la maison à Niaro :

« chez nous ici là, si ton père a un bas-fond et qu'il meurt le bas-fond te revient. C'est ton héritage (...) Moi mon papa a son bas-fond, c'est partagé, quand par exemple une famille a sa forêt qu'elle se termine par un bas-fond, le bas-fond appartient à la famille. Donc quand mon vieux est mort là, c'est mon grand frère qui s'occupe maintenant de bas-fond là ».

Retenons qu'à Niaro le bas-fond constitue un patrimoine familial et demeure un héritage lorsque le père de famille meurt. Dans cet ordre d'idée, un paysan de 54 ans, renchérie en ces termes :

« Chez nous ici, si tu as ton mari il a son bas-fond c'est pour lui et ses enfants. Chaque famille gère ses terres, bas-fond hoo ! Forêt hoo ! C'est comme ça. Si ton mari n'est plus ce sont ces fils qui vont s'occuper de son bas-fond ».

De ces témoignages, retenons que l'héritage est le mode d'accès incontournable des bas-fonds à Sinendé. En plus de l'héritage, les bas-fonds font l'objet de don ou de prêt à ceux qui en connaissent l'usage. Ceux-ci cultivent du riz, le moringa, gombo, tomate, piment, et les légumes en petites quantités pour leur consommation familiale. Les propos d'un riverain de 61 ans confirment cet état de chose : « ici, les bas-fonds sont parfois prêtés aux proches pour leurs cultures, s'ils veulent, ils donnent quelque chose au propriétaire du bas-fond ». Ces propos montrent que dans cette localité le prêt des bas-fonds n'est pas payant.

De tout ce que précède, le mode d'accès aux bas-fonds à Sinendé permet de renforcer les liens au sein des acteurs qui y exploitent.

3. 1.2. Activités menées dans les bas-fonds à Sinendé

Selon les enquêtes, les activités pratiquées dans les bas-fonds sont entre autres, la pêche, les maraichères de contre saisons, la fabrication des ruches. Ces activités visent à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations de Niaro.

« ici nous achetons les légumes, tomates, salades concombres et même le miel chez les jardiniers *Gnangbambu* », ajoute une commerçante de 41 ans. En effet, «*Gnangbambu*» est le nom du seul bas-fond aménagé à Niaro. La planche 1 montre une vue partielle de cet aménagement.



Planche 1 : vue partielle de l'aménagement sommaire du bas-fond à Niaro

Source : Cliché, Août 2020

Sur la planche, la photo située à l'extrême gauche en haut, montre la culture du riz et celle de du piment qui se fait sur le site aménagé avec la présence d'un système d'irrigation visible sur la photo située en bas et à droite qui sert d'alimentation en saison sèche dans le bas-fond aménagé «*Gnangbambu*» de Niaro. Sur la photo du bas et à l'extrême gauche, des planches sont en confession pour accueillir les plants de tomate.

« Comme vous le voyez ce qui nous donne à manger, ici c'est notre bureau nous autres » raconte un exploitant du bas-fond, marié, âgé de 26 ans. La photo1 montre la ruche pour la production de miel dans ce bas-fond.



Photo 1 : ruche dans le bas-fond aménagé de Niaro
Source : cliché, Août, 2020

La photo 1 montre un paysan de Niaro avec une ruche pour la production du miel dans le bas-fond. À ce propos un exploitant du bas-fond confie ceci : « cette ruche est confectionnée pour la production du miel naturel. Beaucoup viennent s'en procurer pour la consommation ». Les bas-fonds ne sont donc pas destinés uniquement pour les productions maraichères, ils permettent aussi la production de certains produits alimentaires de première nécessité comme le miel.

Retenons que ce bas-fond aménagé contribue beaucoup non seulement à l'amélioration des conditions de vie des acteurs de la localité mais aussi et surtout à la sécurité alimentaire des populations de Niaro à travers les différents produits maraichers et bien d'autres comme le miel issues dudit bas-fond.

3.1.2. Effet social de l'exploitation des bas-fonds aménagés à Niaro

L'exploitation des bas-fonds aménagés impacte la vie sociale voire même économique des acteurs de cette localité. En effet, pendant la phase d'exploitation du site aménagé, une bonne partie des produits (riz, produits maraichers, miel) sont écoulés dans les villages situés à proximité du bas fond aménagé. Ce qui contribue à développer les échanges avec ces villages. Dans ce sens, un exploitant du bas-fond aménagé âgé de 57 ans dit ceci : « nous vendons nos produits aux bonnes dames des villages environnants qui à leurs tours les revendent aux gens. Quant aux miels, les gens viennent les chercher même de Cotonou. Ces derniers temps même quelqu'un m'a dit qu'il a besoin de plus de 200 litres pour amener au Nigéria ». Retenons de tout ce qui précède que ce bas-fond à l'instar du fait qu'il contribue à la sécurité alimentaire, il permet également de booster l'économie locale. Ainsi, l'impact de l'aménagement sur les villages situés à proximité du bas fond est positif et permanent. De plus, l'aménagement du site permet la maîtrise partielle de l'eau de surface pour la culture du riz en hivernage selon les enquêtés. Cette eau stockée s'infiltrerait dans le sous-sol pour alimenter la nappe phréatique. Cette alimentation de la nappe entraîne la remontée de son niveau à la périphérie du bas fond. Avec cette remontée, il est possible de réaliser des puits maraichers qui permettent aux exploitants de produire en toutes saisons. Cette situation contribue de façon significative à l'augmentation des revenus des exploitants et par la même occasion contribue à la lutte contre la pauvreté dans la localité.

3.1.3. Bas-fond aménagé comme facteur de sécurité alimentaire à Sinendé

L'exploitation du bas-fond à Niaro est une ressource fondamentale dans la lutte contre l'insécurité alimentaire selon les enquêtés. En effet, l'exploitation du bas-fond aménagé de Niaro à travers les différentes cultures vise à promouvoir la sécurité alimentaire. C'est dans ce sens qu'une paysanne de 44 ans affirme : « tout ce que nous mangeons dans ce village provient essentiellement de Gnangbambu (nom du bas-fond aménagé de Niaro). Sans eux, on aurait de la difficulté à acheter des vivres même si on a de l'argent ». Ces propos illustrent bien l'importance du bas-fond aménagé de la localité dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, gage du bien-être individuel et collectif.

Notons que la production du riz est la principale activité dans l'exploitation du bas-fond aménagé à Niaro. Cela s'explique par le fait que le riz constitue l'une des cultures les plus adaptées aux zones marécageuses comme le bas-fond. « Ici, nous cultivons plus le riz car il est productif encore ce que les gens demandent le plus » (un exploitant du bas-fond âgé de 48 ans). La dominance du riz dans le bas-fond est due en fonction non seulement de sa demande sur le marché mais aussi du revenu qu'il apporte aux producteurs.

La figure 2 résume l'avis des enquêtés sur l'exploitation du bas-fond aménagé comme facteur de la

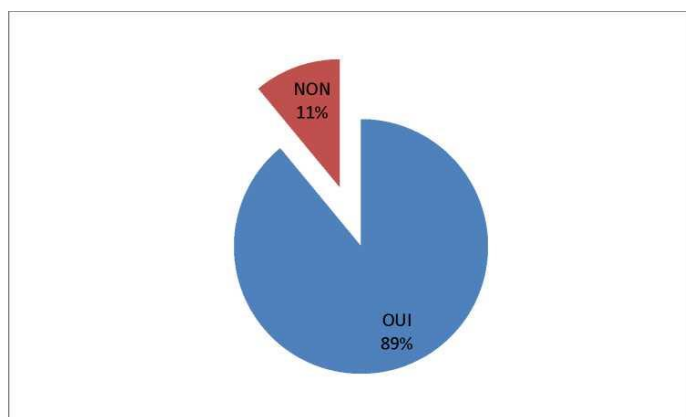


Figure 2 : avis des enquêtés sur l'exploitation du bas-fond aménagé comme facteur de la sécurité alimentaire à Niaro.

Source : donnée du terrain, Août 2020

sécurité alimentaire à Sinendé.

Dans cette localité, 89% des acteurs estiment que l'exploitation du bas-fond aménagé est un facteur de choix dans la promotion de la sécurité alimentaire. En revanche 11% des enquêtés pensent que les cultures du bas-fond aménagé à elles seules ne suffisent pas pour assurer la sécurité alimentaire. Selon eux, pour assurer le bien-être individuel et collectif, il faut plutôt associer les autres cultures telles que les tubercules, les céréales en vue d'une autosuffisance alimentaire dans la localité.

Retenons de tout ce qui précède que les cultures issues des bas-fonds aménagés influencent considérablement la sécurité alimentaire à Niaro.

Exploitation du bas-fond Gngangbambu comme facteur de dynamique des groupements

Il s'agit ici des atouts de l'aménagement du bas-fond, en suite des modalités de répartition des bénéficiaires et des facteurs de dynamiques de groupement à Niaro.

3.2.1. Atouts de l'aménagement du bas-fond à Niaro

L'aménagement du bas-fond de Gngangbambu procure de nombreux avantages à la localité. En effet, la création d'activité génératrice de revenu, la disponibilité des produits maraichers, la préservation des espaces de la forêt sont entre autre les atouts dont bénéficient les habitants du Sinendé. « Ce bas-fond est d'une importance considérable, il occupe plusieurs paysans de ce village, et j'en suis un exemple palpable. C'est grâce à ce bas-fond que nous nous nourrissons nous et nos petites familles » (G.L. un exploitant de 45ans). Les avantages de ce bas-fond ne sont plus à démontrer.

En dehors des avantages sus cités, d'autres non moins importants ne peuvent pas être oubliés, c'est le cas de la création des groupements au sein des exploitants du bas-fond et l'accès facile des appuis techniques et financiers. C'est dans cet ordre d'idée qu'un paysan de 47 ans déclare : « si je suis aujourd'hui membre d'un groupement, c'est parce que je suis un exploitant de Gngangbambu. Etant membre du groupement, je bénéficie des crédits de la CLCAM ». L'exploitation des bas-fonds aménagés occupe donc une place de choix dans l'organisation sociale des habitants de la localité.

Dans cette localité, tout exploitant du bas-fond est forcément membre d'un groupement selon les enquêtés. Les groupements sont constitués en fonction des activités de ses membres.

« Ici, nous nous sommes constitués en groupements selon les secteurs d'activité de membres, les rizicoles ont leur groupement, les maraichers ont les leurs, les producteurs du miel, par exemple. C'est en fonction de ces groupements que nous recevons des formations et d'appui auprès des ONG »,

affirme un exploitant de 40 ans. Retenons de ces propos que les groupements sont constitués en fonction des activités menées au sein du bas-fond à Niaro.

Il faut aussi noter que la formation des groupements se fait sans distinction d'ethnie. Dans ce sens, K.B. exploitante de 45 ans dit ceci : « ici, les gando, les baatombu, les peulhs font partie d'un même groupement. Ce qui importe c'est l'activité que chacun mène ici ». De ces propos, retenons que la formation du groupement se fait sans discrimination aucune dans cette localité.

En revanche, la formation de ces groupements se fait en fonction du sexe. Les femmes et les hommes ne peuvent donc pas faire partie d'un même groupement. Les femmes quelques soient leurs ethnies constitue

leurs groupements en fonction de leurs activités tout comme les hommes », explique A.S., exploitante et membre de groupement à Niaro.

De tout ce qui précède, l'activité pratiquée au sein du bas-fond est donc un facteur sine qua non de formation des groupements à Sinendé.

3.2.2. Modalités de répartition des bénéfices issues de l'exploitation du bas-fond par membres de groupement

Selon les enquêtés les revenus issus de l'exploitation du bas-fond à Niaro ne sont pas partagés au hasard. Les revenus issus de leurs activités sont partagés à part égal entre chaque membre de chaque groupement. Ainsi, c'est à hauteur de soixante pour cent (60%) que les bénéfices issus des activités de chaque groupement sont partagés entre membres. Les quarante pour cent (40%) restants sont versés dans la caisse du groupement. Il faut noter que chaque groupement possède un compte à la CLCAM. « Nous, notre argent on le partage de façon équitable et on dépose une partie dans notre compte à la CLCAM, pareille pour les autres groupements » (membre de groupement âgée de 42 ans). Il faut aussi noté que chaque membre du groupement à son champ qu'il produit dans d'autres domaines non aménagés indépendamment du groupement.

De tout ce qui précède, retenons que la répartition des revenus issus des activités de chaque groupement se fait de manière transparente.

3.2.3. Exploitation du bas-fond aménagé comme facteur de dynamique du groupement à Sinendé

Dans cette localité, avant l'aménagement du bas-fond, il existait une seule organisation paysanne. Cette organisation est dénommé *Dimonrou souankpa* qui signifie : « nouvelle voie de l'autosuffisance alimentaire » et est constituée d'hommes et de femmes. Cette organisation en complicité avec les partenaires techniques et financiers ont pris l'initiative d'aménager le bas-fond de Niaro. Après l'aménagement, sous la demande des ONG, cette organisation s'est reconstituée en de petits groupements en fonction des différents secteurs d'activités. « Aujourd'hui nous sommes au moins 7 à 8 petits groupements, mais au départ c'était un et un seul groupement dans tout le bas-fond » (Responsable de groupement âgé de 52 ans). Retenons que c'est l'aménagement du bas-fond qui a favorisé l'accroissement du nombre de groupement au sein de ce bas-fond.

Dans cette localité, 93% des acteurs estiment que l'aménagement du bas-fond a favorisé la dynamique des groupements à Sinendé. Par contre, 7% des enquêtés pensent plutôt que c'est la volonté des habitants de la localité à vivre ensemble, à s'entraider qu'est né la dynamique des groupements. « Je pense qu'indépendamment de l'aménagement du bas-fond les groupements finiront par naître ici puisque nous avons compris que l'union fait la force : dans l'entente nous pouvons soulever l'éléphant », explique un exploitant du bas-fond à Niaro.

De tout ce qui précède, l'aménagement du bas-fond est un facteur de la dynamique des groupements à Niaro mais est accompagné de la volonté des acteurs de la localité de vivre ensemble.

4. Discussion des résultats

4.1. Fonction alimentaire du bas-fond aménagé

L'analyse des données du terrain recueillie permet de comprendre que l'usage des bas-fonds et les logiques d'exploitations développées par les exploitants montrent que les bas-fonds constituent des atouts considérables pour le développement agricole. La mise en valeur des bas-fonds accroît la productivité et la diversification des systèmes de base de riz et des cultures maraichères. Elle contribue également à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'augmentation substantielle des revenus agricoles et non agricole. A. Kaudjhis (2011, p. 24) a fait le même constat. Il a démontré l'utilité de l'exploitation des bas-fonds aménagés dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle en côte d'ivoire. Selon lui, le riz est la culture la plus représentative dans l'exploitation des bas-fonds aménagés. Cette précieuse céréale occupe une place importante dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la sous-région. « Si les dirigeants d'Afrique veulent faire de la sécurité alimentaire leur priorité, ils doivent encourager la production du riz à travers l'aménagement des fonds » dit-il. L'exploitation des bas-fonds aménagés contribue beaucoup non seulement à l'amélioration des conditions de vie des exploitants mais aussi et surtout à la sécurité alimentaire des populations à travers les différents produits agricoles et non agricoles (le miel) issues des bas-fonds.

En effet, l'exploitation des bas-fonds constitue une importante source de revenu monétaire pour tous les actifs et constitue un principal levier pour rehausser l'économie locale. La vente des produits issues des bas-fonds aménagé booste l'économie des producteurs et par extension celui de leur localité. L'étude de cas sur l'aménagement de trois bas-fonds rizicoles dans la région Nord du Burkina Faso effectué par la FAO (2015), plusieurs ménages pauvres ont eu accès aux ressources

du bas-fond pour la production du riz. À travers la méthode HEA (Household Economic Analysis) pour une catégorisation socio-économique des 180 ménages enquêtés, l'étude a montré que ces aménagements ont non seulement permis l'amélioration de la couverture des besoins céréaliers mais une nette amélioration de la production de ces céréales dont dépendent en grande partie les ménages. Bien qu'il y a souvent des conflits entre propriétaires des animaux et producteurs de riz, les populations continuent l'exploitation des bas-fonds et ce malgré la baisse de la pluviométrie. Dans cette étude, la FAO s'est limitée à l'amélioration des couvertures des besoins céréaliers des populations. L'enquête n'a rien envisagé comme solution pour le règlement des conflits entre les propriétaires des animaux et les producteurs de riz. Cette observation est aussi valable pour la baisse de pluviométrie qui décourage souvent les paysans et peut les pousser à abandonner les bas-fonds aménagés. Aucune solution n'a été prévue par l'étude pour permettre soit des retenues d'eau ou de séparer les points d'eau et les lieux de cultures afin d'éviter d'autres conflits à venir. En réponse aux chocs, les ménages ruraux, selon C. Yolou (2020, p.8) ont développé comme stratégies alimentaires et économiques (substitution, achat d'aliment à crédit, diminution de la quantité de nourriture), plusieurs activités génératrices de revenus en zones rurales tel que (cueillette de noix de karité, vente d'alcool local (vin de palme), vente de produits vivriers, vente de pâte de manioc et de petit commerce (vente de bonbons, de cigarettes etc.). Mais ces stratégies n'ont pas eu d'effets positifs sur le niveau de vie des populations, car la flambée des prix des denrées alimentaires de premières nécessités, des intrants agricoles (engrais inaccessibles pour les ménages ruraux) et du carburant ont accentué l'état des ménages déjà vulnérables. En plus de la hausse des prix des aliments de premières nécessités, la crise sociopolitique de septembre 2002 a porté un coup aux conditions de vie déjà précaire des populations rurales. J. Ballet et al. (2014, p.3), abordent dans le même sens pour dire que malgré l'existence des facteurs de potentialités au-delà des effets de chocs, les déterminants de la résistance des ménages à l'insécurité alimentaire ne permettent pas d'envisager une trajectoire de résilience. En effet, les ménages développent une stratégie d'atténuation des effets de chocs à travers la déscolarisation des enfants et de leur mise au travail dans les champs de riz. Cette stratégie ne peut permettre une résilience en ce sens que ces enfants déscolarisés avec un avenir hypothéqué deviendront à leur tour des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire.

4.2. Exploitation du bas-fond et dynamique du groupement

En dehors de l'aspect sécurité alimentaire, l'exploitation des bas-fonds aménagés influence l'organisation sociale des exploitants à travers la formation des groupements. Par ailleurs, l'exploitation des bas-fonds engendre de nombreux changements de diverses natures qui ont des impacts aussi bien sur les conditions des exploitants que sur les rapports sociaux. Sur le plan des renforcements de capacité, ces membres qui travaillent dans ces groupements bénéficient des appuis techniques et financiers auprès des ONG. D. Idani (2012, p. 6) va dans le même sens lorsqu'il aborde l'importance des bas-fonds aménagés dans la formation des groupements. Ainsi, pour lui, l'aménagement des bas-fonds engendre la création des groupements à travers les secteurs d'activités. Pour faciliter l'encadrement des membres des groupements dans le but d'améliorer leurs différentes productions et accroître leur source de revenu financière et monétaire il faut encourager l'aménagement des bas-fonds.

Selon S. Mbodj (2008, p.13), affirme que les bas-fonds constituent un enjeu économique et social pour le monde rural et pour l'économie nationale. Selon lui, l'exploitation des bas-fonds permet de mobiliser une importante main d'œuvre en majorité féminine pour la riziculture, le maraichage et l'arboriculture. Les bas-fonds constituent un enjeu de prestige et de rehaussement du statut social mais aussi un instrument d'amélioration du bien-être familial, d'insertion dans le tissu économique, c'est-à-dire d'autonomie financière et donc d'émancipation.

Ces différentes réponses des populations paysannes montrent que face aux contraintes, les populations paysannes ne manquent pas d'initiatives. Cette prise d'initiative est visible à travers la multiplicité des stratégies dont elles font preuve. Aussi pour mener à bien ces initiatives les populations ont recours à des réformes sociales. L'exploitation des bas-fonds et le changement dans les rapports de genre dans la mise en valeur des bas-fonds ont fait l'objet de nombreuses études. La contribution de cette recherche est donc de d'avoir analysé les réactions des hommes et des femmes ainsi que des nouvelles formes d'arrangements fonciers face au changement du statut du bas-fond. Leurs logiques et les stratégies qui les soutiennent.

D. Marou (2005), soutient que les paysans développent des stratégies pour faire face aux contraintes naturelles telles que les sécheresses, les saturations foncières et la croissance démographique. Comme stratégies ce sont : la mise en place des « caisses assussu » pour l'entraide,

l'extraction d'huile d'arachide, la fabrication artisanale de pommade et de savon etc. Ces initiatives ont permis aux acteurs de cette localité en particulier des femmes d'avoir des activités génératrices de revenus qui ont contribué à l'amélioration des conditions de vies des ménages moins vulnérables. Mais ces stratégies ont également aidé les ménages très vulnérables selon l'auteur à lutter pour leur survie. Se basant sur des entretiens avec des groupements et des ménages, l'auteur explique que les acteurs paysans de cette localité du Niger ont pu en grande partie grâce à ces activités génératrices de revenu faire face aux différents chocs. Somme toute, à travers cette étude, il montre que face à des difficultés, l'innovation est l'une des armes dont se servent les ménages pour assurer leur sécurité alimentaire. Ces innovations ne sont pas centrées sur l'exploitation des ressources du bas-fond mais, cela montre que les populations en dehors de l'exploitation des bas-fonds et par la mise en place de certaines stratégies telles que le commerce et la transformation des produits des matières premières arrivent à faire face aux difficultés agricoles auxquelles elles sont confrontées. Concernant les écrits sur la valorisation des bas-fonds et des rapports de genre, B.Vanga (2012) soutient que dans la région du lac des lacs, la riziculture de bas-fond a constitué une alternative à la pauvreté lié à la perte progressive de la majeure partie des vergers de café et de cacao. Les investigations de l'auteur lui ont permis de montrer que les exploitants rizicoles dans la région sont essentiellement des autochtones et des allochtones avec une légère prédominance des autochtones. Selon lui dans cette région, la riziculture est pratiquée uniquement par des hommes mariés. Dans la région, les femmes sont restées confinées dans les activités d'autosuffisance alimentaire, l'activité des bas-fonds est pratiquée seulement par les hommes. Ces conclusions de l'auteur sont contraires aux résultats de la présente recherche où les exploitants sont composés de femmes et d'homme avec une dominance de femmes qui sont constituées en groupement. L'auteur a utilisé une enquête mixte pour mener à bien son étude, cependant dans son échantillon il manque la présence d'enquêtés féminins. Cela se fait ressentir dans son travail, bien qu'il soutienne que les femmes ne pratiquent pas l'agriculture et qu'elles restent en marge de l'exploitation des bas-fonds. Cela n'est pas vérifié dans son travail. Il a été démontré que la riziculture de bas-fond utilise une grande majorité de main d'œuvre féminine. Et en milieu rural les femmes aident leur conjoint dans les travaux champêtres. Pour dire qu'elles ne sauraient absolument restées en marge de cette activité.

Conclusion

L'arrondissement de Sinendé dispose d'un bas-fond aménagé dont les habitants exploitent à des fins alimentaires et commerciales et dotées d'une signification sociale spécifique à cette localité. L'usage et la perception fait du bas-fond aménagé par les communautés varie en fonction de leurs besoins et selon l'importance accordée à cette ressource. Cette ressource dont dispose l'arrondissement de Sinendé occupe une place de choix dans son utilisation. C'est pourquoi le bas-fond aménagé de Niaro connaît une considération énorme dans cette région du pays. Elle joue un rôle que nul ne peut négliger dans la vie quotidienne des acteurs qui en bénéficient. En effet, l'exploitation du bas-fond aménagé c'est une pratique qui intervient au quotidien dans les habitudes alimentaires de la localité. Cette pratique permet d'assurer la sécurité alimentaire de cette localité. Elle est utilisée de diverses manières pour le bien être des communautés. De même, l'exploitation du bas-fond aménagé est identifiée dans cette localité non seulement pour son usage alimentaire indispensable mais aussi favorise la dynamique de groupement dans cette localité. L'aménagement des bas-fonds qui favorise la dynamique des groupements et la sécurité alimentaire constitue un levier du développement local. Donc pour le bien-être individuel et collectif, son encouragement s'avère indispensables.

Références bibliographiques

- AHOUANSSA Paul**, 2010, *Caractéristiques semi détaillées des bas-fonds dans la région de Dassa-Zoumè, mémoire de maîtrise, UAC, Bénin.*
- AHOUANSSOU Arielle**, 2010, *Exploitation des aménagements de bas-fond dans la commune de Savalou. Mémoire de licence. Université de Parakou.*
- BALLET Jérôme et RANDRIAMIANDRISOA Jossie**, 2014, « Vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire et facteurs de résilience : le cas du district de Farafangana à Madagascar ». In : *Kouamékan J.M.K. (ed.) Section spéciale résiliences et sociétés.*

- CREUM - Revue Éthique et Économique, 11 (1), 62-81 [en ligne]. ISSN 1639-1306.
- Cellule bas-fonds**, 2008, *Profil de Projet d'Investissement Bancable : Programme d'Aménagement et de mise en valeur de bas-fonds et de Petits Périmètres Irrigués (PPI), Volume I et II.*
- CIRAD**, 2011, *La sécurité alimentaire mondiale comme objectif, Rapport.*
- CLEA Rupp**, 2010, *Enquête sur la valorisation des bas-fonds au Bénin.*
- DOSSOU Kevin**, 2013, *Effets socio-économiques des aménagements hydro-agricoles dans la commune de Glazoué*, mémoire de maîtrise UAC, Bénin.
- EHOULO Yvette**, 2008, *Aménagement des bas-fonds et productions agricoles dans l'arrondissement de Ouèdo*, commune d'Abomey-Calavi, Mémoire de Maîtrise en Géographie, UAC.
- GANKOU Alassane**, 2013, *Dimensions socio-économiques et environnementales des bas-fonds à Gamia et à Bagou*, mémoire de licence, Université de Parakou.
- IDANI Donatien Bapandi**, 2012, *Annales de géographie*, UAC, FLASH, DGAT.
- KAUDJHIS Assi**, 2011, « Sécurité alimentaire à travers la valorisation des bas-fonds : un enjeu majeur pour les paysans du centre-ouest de la Côte d'Ivoire » in *les lignes de Bouaké-La-Neuve*, n°2 : p.24-43.
- MAROU D'Henri**, 2005, *Etude des effets et impacts des initiatives et innovations paysannes améliorant le revenu des ménages dans la zone d'Aguié/Niger*, mémoire pour l'obtention du DEA, Belgique : Université de Liège.
- MBODJ Souleymane**, 2008, *Une meilleure valorisation des ressources des bas-fonds du Sine Saloum par la GIRE*, Mémoire de maîtrise UAC Bénin.
- MESSOUNA Barikissou**, 2007, *Contribution des aménagements de bas-fonds dans la commune de Banikoara*, in *Annale de FLASHS*, p. 19-32.
- Rapport SCDA**, 2014, *État des bas-fonds dans la commune de Toffo, Bénin.*
- VANGA Baba**, 2012, « Riziculture de bas-fonds au sud du Sénégal (Moyenne Casamance) : enjeux et perspectives pour la pérennisation des actions de réhabilitation et de mise en valeur », in *Cahier Agricole*, vol. 24, n°5. 64 – 79.
- YOLOU Clémence**, 2020, *Usages sociaux des produits issus de l'artisanat alimentaire dans l'arrondissement de Tanguiéta*, mémoire de Licence, sociologie, UAC, Bénin.

GESTION DU FONCIER ET DYNAMIQUE DES ESPACES RURAUX À BEMAGA DANS LE TERROIR DU CANTON BÉTI ENTRE 1954-2016(TCHAD)

LAND MANAGEMENT AND DYNAMICS OF RURAL AREAS IN BEMAGA IN THE REGION OF CANTON BÉTI between 1954-2016 (Chad)

Par : MADJADINGAR TEBLE WOLWAI

Assistant d'Université Université de Doba

teblewolwai@yahoo.fr

Tel: 66293729

DODOROM TEBLE WOLWAI

Assistant Université de Doba

Résumé :

Chaque société traditionnelle est organisée selon ses propres institutions. Celle de Béti avait aussi un système de gestion placé sous l'autorité du chef de terre ou "Ndje-donang". Il était le personnage central de ce système traditionnel. Le système traditionnel d'exploitation de ressources foncières était basé sur « la disponibilité de la terre pour tous ». Le chef de terre disposait de pouvoirs énormes certes, mais tempérés par ceux des différents chefs, (chef de pluie, chef des lions, chef de chasse, chef de pêche etc.) qui lui sont soumis. Mais, à partir de 1900, avec la colonisation française, la situation a changé. Ce système avait été remplacé par celui des chefferies cantonales et des villages. Alors, le chef de terre, administrateur et gestionnaire de la terre et des ressources ne pouvait plus jouer ce rôle à cause du passage du droit coutumier au droit moderne avec son non-respect des us et coutumes. Une exploitation anarchique de la terre s'installe. Aussi, la croissance démographique forte de 3% engendre-t-elle plutôt « l'indisponibilité de la terre pour tous ». En effet, en 1954, le terroir de Bémaga présente 16,17 % de champs et jachères, mais en 2016, le taux est passé à 55,61%. De même, les savanes boisées et forêts claires représentaient 83,01%. En 2016, il n'en reste que 24,68 %. Alors, la réaction paysanne passe d'abord par la confiscation, puis l'appropriation des terres. Aujourd'hui, en dehors des zones inondables, il n'y a presque plus de terres disponibles. Cette situation préoccupante semble être la même dans toute la zone cotonnière du Tchad. Telles sont les préoccupations de ce travail de recherche. Ainsi, cet article analyse l'impact du non-respect des coutumes, de la croissance démographique et de la dynamique des espaces ruraux sur l'indisponibilité des terres dans le canton Béti entre 1954 et 2016. Pour ce faire, l'article a procédé à une analyse diachronique, à des enquêtes et observation de terrain et à l'analyse du contenu de la documentation existante.

Mots clés : Béti, terroir, Bémaga, foncier, chefferie traditionnelle, village, us et coutumes.

Abstract

Any traditional society is organized according to its own code. This is the case of Béti which has also a management system under the traditional rule named "Ndje-donang". He was the great leader in the traditional system. The management of traditional system of land resources was based on the "availability of land for all people". The land ruler has an enormous power but managed by different chiefs (rain maker, lion makers, chief of hunters, and fish, etc.) who operate under him. But, from 1900, with French colonization, the situation changed. This system was replaced by that chief of canton and village. Thus, the traditional leader in charge of land, animals and halieutics does not play this role anymore, because of the change of the common laws in the modern ones. Moreover, the problems that happened as a result of the demographic growth also generate land matters in rural areas, the dispute of which does not respect the rules and customs. Yet, the demographic growth that is 3% of population lead to "unavailability of land for all". In fact, in 1954, the land of Bemaga that is 17% of the land was left lie fallow, but in 2018, it increases 55, 61%. Furthermore, the wooded savannah and the clear forest represented 83%. In 2018, it remains only 24, 68%. Then, the creation of the farming world has to pass through confiscation and appropriation of the land. Today, apart from flooded land, there exist rarely farming lands.

Key words: Chad, Békahala, Bemanga, land property, traditional ruler, village, ways and customs.

Introduction

Le Canton de Béti, situé au sud du Tchad, est constitué de deux grands ensembles de terroirs : les terroirs Donang Kahal et les terroirs DonangNda. Le système traditionnel d'exploitation des ressources foncières était basé sur « la disponibilité de la terre pour tous » sous l'autorité du chef de terre "Ndje-donang" ou littéralement "propriétaire de la terre". En effet, « la disponibilité de la terre pour tous » était une réalité de vie dans le système traditionnel de gestion de la terre. Le chef de terre était l'administrateur et le gestionnaire de toutes les ressources naturelles. Mais à partir de 1900, avec la colonisation française de Béti, ce système traditionnel de pouvoir avait été remplacé par celui des chefferies cantonales et de villages, avec des chefs qui étaient les subalternes du chef de terre. Ainsi, le vrai chef, c'est à dire le chef de terre, ne pouvait plus jouer son rôle à cause de ce passage du pouvoir coutumier au pouvoir moderne. Alors, ce principe de la « disponibilité de la terre pour tous » ainsi que les us et coutumes ne sont plus respectés. Aussi, l'évolution des mentalités, des techniques, des systèmes de culture vient-elle entraîner la dynamique accélérée des espaces ruraux. Une gestion désordonnée s'installe créant une occupation anarchique des terres. Le manque de terres libres conduit à une appropriation systématique des terres. En plus de cette situation de pouvoir, il y a aussi la croissance démographique forte de 3,03% qui engendre l'insuffisance du foncier rural. Les terres sont donc exploitées de manière massive, exacerbées par le goût des paysans de gagner beaucoup d'argent avec le coton.

Il est question ici de relations entre, d'une part le non-respect du principe traditionnel de gestion foncière avec l'évolution des mentalités et d'autre part de la croissance démographique, qui ont conduit à une exploitation anarchique et massive des terres occasionnant une insuffisance de terre disponible pour tous. En effet, de nos jours, c'est plutôt une situation d'une « indisponibilité de la terre pour tous ». Aussi, cette question s'est-elle imposée d'elle-même depuis toujours dans beaucoup d'études sur l'espace rural du sud tchadien. En effet, ces études sont donc celles de ((Pias J., 1962 ; Andigué J. 1999 ; Magrin G., 2000 ; Ndjaffa O.H., 2001, Reounodji F. 2003 ; Madjadingar T. W., 2005 ; Djangrang M. 2006 ; Baohoutou L., 2007, Dodorom T. W., 2009 ; Ngaressesem G. M., 2009 ; Baohoutou L., 2010 ; Djangrang M. 2011) ; Madjadingar T. W., 2014) ; Bruno Morembaye 2020.

L'indisponibilité de la terre pour tous se présente aujourd'hui comme une réalité de plus en plus inquiétante. Cette situation semble être celle qui prévaut dans tous les milieux ruraux de la zone cotonnière du Tchad. Quelles solutions adoptées face à ce danger à travers les modes d'utilisation de la terre ? Telles sont les préoccupations de ce travail de recherche.

1- Problématique

La problématique se pose donc dans un contexte plus large. Ne pouvant pas l'analyser dans toute sa diversité à cause des exigences scientifiques et méthodologiques, nous avons choisi d'écarter les autres questions pour ne retenir que « quel est l'impact du non-respect des us et coutumes, de la croissance démographique et de la dynamique des espaces ruraux sur « l'indisponibilité de la terre pour tous » dans le canton Béti ? ». En effet, « la disponibilité de la terre pour tous » était une réalité de vie dans le système traditionnel de gestion de la terre. La société traditionnelle qui existait à Béti à l'époque précoloniale avait ce système placé sous l'autorité du chef de terre "Ndje-donang" qui était l'administrateur et le gestionnaire de toutes les ressources naturelles. Mais à partir de 1900, avec la colonisation française, ce système traditionnel de pouvoir a été remplacé par celui des chefferies cantonales et de village avec des chefs qui étaient les subalternes du chef de terre. Ainsi, le chef de terre ne joue plus son rôle à cause de ce passage du pouvoir coutumier au pouvoir moderne. Les us et coutumes ne sont plus respectés, en particulier ceux de gestion de la terre faisant place à une exploitation anarchique des terres.

En plus de cette situation de pouvoir, il y a aussi la croissance démographique forte de 3,03% et le développement des activités agricoles qui engendrent la régression du foncier rural. « La disponibilité de la terre pour tous », ce principe traditionnel admis par tous, n'est plus à l'ordre du jour. Alors, commence l'exploitation massive et anarchique des terres. Les jachères sont d'abord confisquées, puis appropriées. Il en résulte aujourd'hui une « indisponibilité de la terre pour tous » à Béti. Cette situation est aussi celle qui prévaut aujourd'hui dans tous les milieux ruraux de la zone cotonnière du Tchad et qui interpelle chacun de nous tous dans la recherche des pistes de solutions adéquates pour ces communautés

rurales. Une analyse de l'impact du non-respect des coutumes, de la croissance démographique et de la dynamique des espaces ruraux qui occasionnent l'indisponibilité de la terre dans le canton Béti entre 1954 et 2016 constitue l'ossature de cette étude. Quelles solutions faut-il adopter face à cette situation à travers les modes d'utilisation de la terre ?

2- Matériels et méthodes

2.1-Matériels.

Les différents matériels de recherches que nous avons utilisés se présentent comme suit :

les terroirs DonangKahal en général et le terroir de Bémaga particulier, constitue le terrain d'étude de ce présent article ;

les données planimétriques constituent les supports de base de cette étude et concernent les cartes topographiques à 1/200.000 de 1954, date de prise de vue, publiées en 1956 par l'IGN. Ce sont précisément les feuilles NC 33-V et NC 33-VI, de Moundou et de Koumra ;

les données issues des images satellitales Landsat, 2016 ;

un questionnaire portant sur l'historique de ces terroirs, l'organisation et la gestion des ressources naturelles a été administré aux paysans, autorités administratives et traditionnelles ; les sources orales ont été aussi privilégiées.

les données climatiques sont obtenues à partir de la DREM, 2016 (Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie) ;

les données démographiques sont celles du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 1993,2009) et d'enquêtes sur le terrain ;

- le GPS a été un outil privilégié pour la recherche sur le terrain.

2.2-Méthodes

Nous avons d'abord effectué une étude de terrain en 2016 avec le GPS qui a permis de faire les relevés de terrain pour obtenir les coordonnées géographiques des lieux à partir d'une fiche de description transect. Ensuite, nous avons utilisé les cartes topographiques et les images satellitales pour établir les deux cartes : celle de 1954 et celle de 2016. Pour avoir les terroirs DonangKahal et DonangNda de Béti, nous avons mesuré les limites artificielles sur la base des aspects traditionnels à partir de la langue, des us et coutumes et surtout de l'autorité territoriale du chef de terre de Béti. De ces terroirs nous avons choisi celui de Bémaga dans les terroirs DonangKahal pour une étude exhaustive.

Ainsi, cette étude a été réalisée à partir des données recueillies des enquêtes, des recherches bibliographiques, de laboratoire et de l'observation sur le terrain. En effet, nos objectifs principaux sont de réaliser une étude de gestion foncière dans notre espace d'étude dans le temps et dans l'espace afin de le faire connaître dans sa création, son organisation socio-culturelle, son système de gestion du foncier, nous avons donc privilégié aussi les sources orales. Aussi, avons-nous besoin de constituer des bases cartographiques sûres. Il y a donc la carte topographique présentant l'état de l'occupation du sol en 1954 et l'image satellitaire de 2016, année de couverture et d'autres figures. Les données cartographiques saisies sont regroupées dans plusieurs plans thématiques. Le plan principal qui a guidé notre numérisation est le plan d'occupation traditionnelle du sol par les habitants de Béti en 1954 et celle actuelle de 2016. Ainsi, à l'aide de graphiques, nous avons montré l'évolution des unités d'occupation du sol à Bémaga entre 1954 à 2016 qui confirme, avec une croissance démographique forte de 3,03%, le manque de terre libre et son indisponibilité pour tous à Béti.

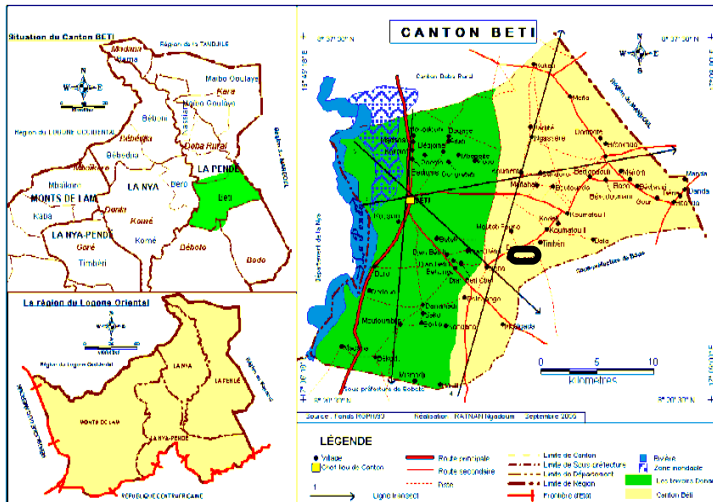
3- Résultats et discussion

3.1- Résultats

3.1.1- Le Canton de Béti et ses terroirs

Le Canton de Béti est compris entre 8°20' et 8°35' de latitude Nord et entre 16°51' et 17°9' de longitude Est. Le Canton de Béti comprend deux grands ensembles de terroirs : les terroirs « DonangKahal » à l'Ouest et les terroirs « DonangNda » à l'Est, (cf. fig.1 ci-après). Le Canton de Béti appartient au Département de Kouh-Est, grand de 1.480 km² et peuplé d'environ 100.401 h, soit une densité de 67, 53 h/km² (RGPH, 1993,2009). Le Canton est limité au nord par la Sous-préfecture de Doba rural (département de la Pendé), au sud par la Sous-préfecture de Béboto, (département de Kouh-Ouest) et la Sous-préfecture de Bodo, (département de Kouh-Est), à l'Est par la Sous- Préfecture de Bédiendo, (département de Mandoul Ouest) et à l'Ouest par le fleuve Pendé. Béti est situé à 18 km au sud de la ville de Doba, elle-même chef-lieu de la Région du Logone oriental. Les terroirs DonangKahal en général et le terroir de Bémaga en particulier font l'objet de cette étude.

Figure 1 : Localisation du Canton de Béti et ses terroirs DonangKahal et DonangNda



: Le terroir de Bémaga dans les terroirs DonangKahal de Béti

S'agissant des terroirs DonangKahal de Béti, par rapport à l'ensemble du Canton de Béti avec une superficie de 523 km² où vivent 22. 431 habitants (RGPH, 1993), ceux-ci couvrent une superficie de 273,2 km² où vivent 7.177 habitants). Avec un taux d'accroissement naturel de 3,03%), ils sont atteignent en 2009, 11. 571 habitants. Ce sont les terroirs les moins peuplés avec cette densité de 42,35 hab. / km² contre 69,15 hab. /Km² pour tout le Canton, à cause des inondations, car les terroirs DonangKahal où se trouve le terroir de Bémaga, sont situés en grande partie dans les zones inondables ou à inondation passagère.

Le relief des terroirs DonangKahal de Béti est constitué d'une plaine monotone. Il en résulte un relief relativement peu accidenté, constitué de plaines variant entre 389 m à Mouedouni au nord-ouest et 390 m à Dodoun au sud-ouest des terroirs DonangKahal de Béti.

Le sol est constitué d'une couche de sables fins et de limons. Dans ce bassin, il y a un seul cours d'eau pérenne, la Pendé, circulant entre des interfluvies qui, si elles sont situées au-dessus du niveau des crues, forment des plaines exondées. Par contre, quand elles sont situées au-dessous du niveau des crues, ce sont des plaines alluviales ou des plaines inondables. (cf. fig. 2 ci-après).

Trois grands types de sols sont observés dans le Canton de Béti : sols ferrallitiques, ferrugineux et hydromorphes. La mise en valeur des terres par la technique de culture itinérante sur brûlis, l'amélioration des techniques et systèmes actuels de culture, la croissance démographique forte, le non-respect des us et coutumes liés à la terre et le surpâturage suite au déplacement des éleveurs de la zone sahélienne vers ces terroirs, ont provoqué la dynamique des espaces ruraux et la rareté de terres libres ..

Sur le plan climatique, c'est le domaine de type tropical chaud et humide, avec des précipitations oscillant entre 1.000 et 1.200 mm/an et des températures assez élevées. En effet, la saison des pluies débute en mi-avril et se prolonge jusqu'en octobre, parfois jusqu'en mi-novembre, soit 5 à 6 mois de pluie. La saison sèche se caractérise par des températures élevées en mars et en avril avec une température moyenne de 38,5° (station de Bébédjia). Des minima se situent en décembre, janvier et février, avec une moyenne de 15,9°. C'est ainsi que l'évapotranspiration potentielle dont la moyenne est de 1.590 mm est largement supérieure à la moyenne des précipitations qui est de 1.124 mm (station de Bébédjia 1995 b), entraînant ainsi un déficit hydrique assez important de 466mm.

L'organisation du réseau hydrographique est assez simple dans le Canton de Béti et présente un seul fleuve, la Pendé, affluent du Logone, issue de la République Centrafricaine. Elle coule du sud vers le nord, depuis Goré (cote 395 m) jusqu'à Doba (cote 387 m), soit une dénivellation de 15 cm/km. Au village Béti, le niveau est de 397 m. Dans le Canton de Béti, la dénivellation est de 0,5 cm/km entre Dodoun au sud et Mouedouni au nord (cf. carte topographique de 1954). Il y a ensuite des cours d'eau intermittents (Gamissi, Guelndan, Gouweti, KouhBoro...) qui s'assèchent de février à juillet, et de nombreux petits lacs ou marigots très poissonneux (Ngandab, Dil, Sem, Nir, Habot, Ngaato, Beute , etc.) et dont le niveau est drastiquement bas ces dernières décennies.

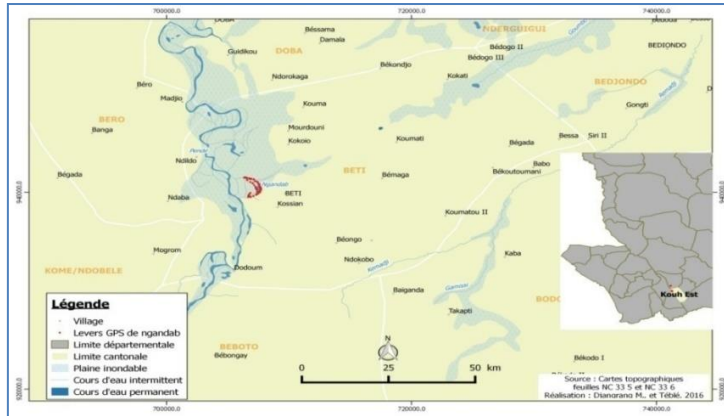


Figure n°2 : Le relief du Canton de Bété

Réalisation : Pr DJANRANG MAN-NA, Dr TEBLE WOLWAI

Mais comment Bété était-il créé et traditionnellement organisé ?

3.1.2- Mise en place de la population et organisation socio-politique à Bété

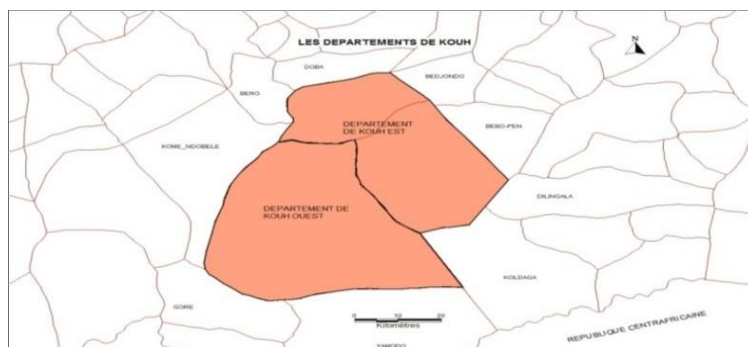
3.1.2.1- La mise en place de la population

Selon les sources orales concernant la mise en place de la population, la signification du nom des quartiers du village Bété est le témoin de l'histoire du peuplement de ce village. Le village Bété est divisé en dix (10) quartiers habités par les clans et chaque quartier correspond à l'aire d'occupation traditionnelle dans le village par les émigrants venus de trois horizons (Est, Ouest et Nord).

En effet, la recherche des terres est le mode d'occupation des sols. Les querelles et mésententes aussi sont les éléments qui poussaient au déplacement. La provenance extérieure à Bété se confirme par le fait qu'il existe plusieurs clans et groupes habitant Bété et qui sont venus des régions différentes. Le nom générique des quartiers de chaque famille ou clan montre que ces familles ou clans formaient une seule entité dans le temps et dans l'espace. Aujourd'hui, les habitants du village Bété sont formés de dix clans ou groupes (Békahala, Bédédjim, Bégadjisian, Bégounnon, Bédjomé, Békiliou, Bédoro, Bémaga, Bégakouneu, Bémbyan) et unis par le dialecte commun "mandjeu", l'initiation Yondo, Lao et Beul.

Figure n°3 : Lieux de provenance des fondateurs des premiers quartiers de Bété

Source : Enquête de terrain, 2016 et carte topographique, 1954.



3.1.2.1.1- La légende de « ceux de Békahala », les fondateurs de Bété

S'agissant de « ceux qui de Békahala » et selon l'analyse de différentes versions orales, les différents groupes ou clans habitant Bété proviennent de l'extérieur. Toujours d'après les sources orales, un homme Ngoundoubeu est le premier occupant de ce territoire et les autres clans lui reconnaissent le rôle de chef

de terre et le pouvoir d'organiser le territoire de Bété. En effet, les enquêtes généalogiques menées auprès de différents clans et groupes révèlent que la plupart des populations sont venues de l'extérieur. En effet, le mode de vie d'alors poussait au déplacement. C'est ainsi que, un homme nommé Ngoundoubeu avait quitté son village. Il était un prince révolté contre ses frères et qui quittait sa famille et s'enfonçait dans la forêt avec ses deux chiens à la recherche d'une terre qui lui sera propre, Il trouvait alors cette terre de Bété et s'y était installé. D'autres groupes de personnes sont venus le trouver dans ce village qu'il dénommait « Bédjomé. »

Le clan fondateur du village Bété habitait le premier village « Bédjomé ». Ce village qui deviendra "Bé-ti," ce qui signifie littéralement « village de prospérité » ; « Bé » (village) et « Ti », (prospérité).

En effet, à la suite d'un mariage de Ngoundoubeu avec une fille métamorphosée en gazelle, Bédjomé se scinde en deux quartiers dont Békahala, qui signifie « village des descendants de la gazelle ». En effet, selon la légende, un troupeau de gazelles est venu se laver dans un marigot (Beute). Se

déshabillant, elles sont devenues toutes des jeunes filles. Au moment de partir, l'une d'elles n'a pas retrouvé sa peau. Ses amies l'ont aidée à retrouver la peau, mais en vain. La mort dans l'âme, celles-ci l'ont abandonnée. Le chasseur Ngoundoubeu, sorti de sa cachette, demande à la fille pourquoi elle pleure. Celle-ci répond avoir perdu « sa chose ». Sans chercher à savoir de quelle « chose » il s'agit, il se met à chercher avec elle « la chose perdue ». La nuit tombant, l'homme demande à la fille de rentrer avec lui, promettant de revenir avec elle chercher « la chose perdue » demain. C'est ce qui fut fait. Après plusieurs jours de recherche infructueuse, elle se résigne à vivre avec l'homme. La fameuse peau perdue a été, en réalité, subtilisée par Ngoundoubeu. Cette peau sera retrouvée par elle-même un jour dans le grenier de son mari, mais après avoir mis au monde déjà deux enfants, un garçon (Dam) ce qui signifie (gazelle mâle) et une fille (Kahal), c'est à dire (gazelle femelle).

Plongeant aussitôt la peau dans une jarre pleine d'eau, elle prépare un bon repas à ses enfants, les oint d'huile de karité, puis entrant dans la case, remet la peau sur son corps et redevient gazelle. Elle sort de la case en sifflant à la surprise de ses enfants, prend le chemin qui conduit au champ de son mari qui laboure, tourne quatre fois autour de celui-ci et regagne la forêt. Ngoundoubeu reconnaît avoir commis cette faute en oubliant de remettre lui-même le mil à sa femme car celle-ci ne devait jamais monter dans le grenier et pour cause.... Ses enfants et petits-enfants sont appelés « les descendants de la gazelle », ou « ceux de Békahala ». Aujourd'hui, le clan de Békahala est le clan des chefs de terre de tous les terroirs DonangKahal de Béti. (cf. Dingamnaïal Renaud, 2014, Ed. SAO).

Le deuxième clan est issu d'une famille venue de l'ouest. Le chef de cette famille, parti de son village de l'autre côté de la Pendé avec sa femme et sa fille, arrive à cet endroit, rencontre un homme appelé Ngoundoubeu et lui demande de l'autoriser à s'installer à côté de lui. Ce qui fût fait. Le clan occupe actuellement le quartier dénommé « Bédédjim » qui signifie « le village de ceux qui me demandent ».

Le troisième clan est celui des ceux de « Bégadjisian » ce qui signifie « village de ceux de la branche du karité ». Leur histoire se résume par le fait que la fille du chef de la famille de Bédédjim, égarée pendant une année durant, a été retrouvée par le brave chasseur Ngoundoubeu, mais en compagnie d'un jeune homme. Les deux étaient de captifs en fuite. En travail, la femme du jeune homme, aidée par le chasseur, a mis au monde un garçon qui a été dénommé par le chasseur « Gadjisian » ce qui veut « de la branche du karité » du fait que le chasseur a suspendu le placenta du nouveau-né à une branche de karité à cause de ses chiens qui pourraient manger ce placenta, ce qui pouvait occasionner la mort du nouveau-né, selon la croyance. Le couple ramené au village, les deux familles (Ngoundoubeu et Bédédjim) acceptent de ne pas séparer le couple et vont voir l'enfant grandir et devenir un brave garçon. Toutes les missions de sécurité du village lui incombent. C'est le « Ngar », c'est-à-dire « le veilleur, l'homme de sécurité ». À ce poste, est nommé uniquement tout homme qui a fait ses preuves et c'est le chef de terre, en sa qualité de chef suprême, qui est le seul habilité à le faire. En effet, le chef de terre était le roi au sens noble du terme. Ngoundoubeu avait alors nommé Gadjisian à ce poste. Les descendants forment le clan des gens de « Bégadjisian » qui, avec la déformation, est devenu « Bégamasian ». Après cela, sept (7) autres clans seront formés parmi lesquels le clan de « Bé-ngoun-non » ce qui signifie « village où l'enfant pleure ».

Finalement, tous les clans du village Béti sont constitués, pour la plupart, des émigrés venus du nord, de l'est et de l'ouest. De l'aire d'occupation traditionnelle du village de Béti, chaque clan déploie l'extension progressive de ses champs vers la brousse. Partis de trois groupes lignagers fondateurs de Béti, celui de Bédjomé divisé en deux dont Bé-kahal-a, de Bé-dedji-m et de Bé-gadji-sian, on compte dix (10) groupes claniques qui occupent aujourd'hui le village de Béti dans le terroir DonangKahal (cf. fig. n°5 ci-après).

C'est le clan de Bé-ngoun-non qui détient actuellement l'insigne de cette chefferie traditionnelle constitué des cories du Ngar, insigne qu'une des sœurs du clan de Bé-gadji-sian, nommée « Rouxou » a vendu contre les vivres à ce clan Bé-ngoun-non. Depuis lors, le pouvoir de chefferie moderne se disputait entre le clan de Bé-gadji-sian et le clan de Bé-ngoun-non. En effet, ce pouvoir a été exercé d'abord par BASSA LE DEWEH du clan Bé-ngoun-non à l'arrivée de la colonisation, puis par KAIRO DANGA du clan Bé-gadji-sian à partir de 1956. Il a fallu les élections de 1974 pour départager les deux clans au profit du clan de Bé-ngoun-non. (.fig.4).

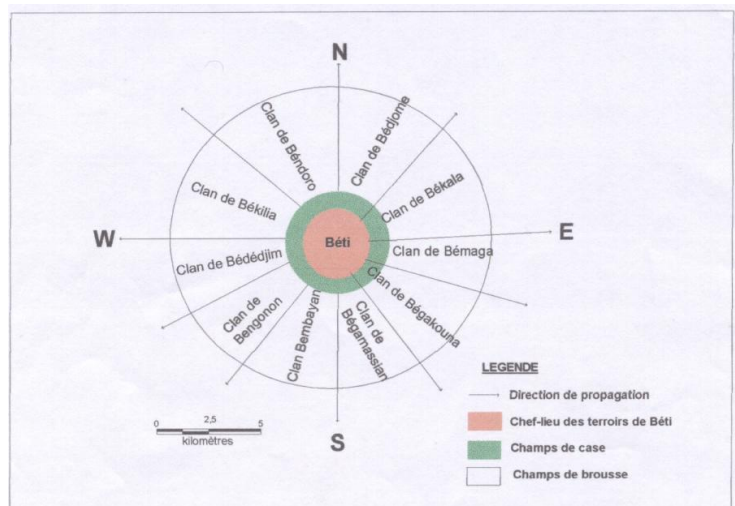


Figure n° 4: Occupation traditionnelle des quartiers à Béti

Mais quand Béti serait-il créé ?

3.1.2.1.2- Date approximative de la création du village Béti

Du premier occupant de la terre à Béti à nos jours, selon le mode de transmission de la chefferie de terre, on compte 9 chefs de terre. En effet, d'après notre informateur Saadjim sur les chefs de terre des terroirs DonangKahal à partir de la liste des noms des différents chefs de terre qu'il a apprise par cœur et par ordre de succession, on compte, en effet, neuf chefs de terre. Alors, à partir de ces deux dates 1898, date de la pénétration de la colonisation à Béti sous le règne du 5^e chef de terre Togoum et 2020 actuelle, on peut tenter de situer approximativement dans le temps, la période de l'installation de Ngoundoubeu dans le village Béti en tant que fondateur et premier chef de terre.

Entre 1898, date du règne du chef de terre Togoum et 1992 date du dernier chef de terre Dokemal, on a 94 ans de règne pour les quatre derniers chefs de terre, plus les 14 ans de règne de l'actuel chef de terre, on a 108 ans, soit une moyenne d'environ 27 ans pour chaque chef de terre. Quand on sait que dans des tels cas, on peut, selon l'UNESCO, accorder à chaque chef une durée de règne variant entre 26 et 35 ans, les 27 ans trouvés ne sont pas très éloignés des normes. En effet, pour les neuf chefs de terre, on a donc 243 ans, ce qui nous remonte à environ 1775. À partir de là, on peut tenter d'établir la chronologie relative des règnes des chefs de terre de Béti : 1^{er}, 1775–1802 ; 2^e, 1802-1829 ; 3^e, 1829-1856 ; 4^e, 1856- 1883 ; 5^e, 1883-1910 ; 6^e, 1910-1937 ; 7^e, 1937-1964 ; 8^e, 1964-1991 ; 9^e, 1991-2020. En comparant les données des sources orales à celles des sources écrites, nous pouvons dire que Ngoundoubeu se serait installé dans l'actuel village de Béti vers 1775, c'est-à-dire vers la fin du XVIII^e siècle. La terre représentait tout dans la vie des habitants de ces terroirs et sa gestion restait une préoccupation permanente. Comment était-elle alors organisée et gérée ?

3.2-Organisation socio-politique et gestion du foncier à Béti

3.2.1-Organisation socio-politique

Le Chef de terre des terroirs DonangKahal de Béti est doté d'un pouvoir traditionnel moralement puissant. Ce pouvoir traditionnel est exercé par le chef de terre, aidé des autres chefferies (chef de guerre, chef de pluie, chef des eaux, chef de la chasse, chef des lions, etc,) qui jouent des rôles différents mais complémentaires et lui sont très soumis. Il contrôlait toutes les terres relevant de son autorité traditionnelle de DonangKahal. Sa parole et son agrément sont très prépondérants pour toute activité entreprise sur le foncier. C'est lui qui sème le premier, donnant ainsi l'ordre aux populations de semer. De même, il récolte le premier quelques épis de mil dans chaque champ pour permettre aux populations de récolter également. Les épis de mil récoltés sur l'ensemble de ces terroirs, servent à préparer la bière de mil (bil-bil) ou (hibi) et le repas pour les mannes de la terre à travers des rituels et cérémonies. C'est ainsi seulement que ces mannes seront favorables pour la saison prochaine.

Pour ce qui est de la pêche et de la chasse, c'est toujours lui qui décide le premier. En effet, Béti compte une dizaine de petits lacs et marigots très poissonneux dont le plus puissant est Ngandab, une eau sacrée pour tous les habitants et ressortissants de Béti. La pêche du Ngandab exige des cérémonies exceptionnelles. Ngandab est aussi un tribunal pour toute personne contrevenant à un règlement ou à une loi traditionnelle. Qui jure au nom de Ngandab doit être sûr de son innocence sinon, il sera mort avant la prochaine pêche de Ngandab. Cette eau, appelée aussi « Ngandab le Ndâh » est en étroite

collaboration avec ses confrères qui sont : Dildo le Dog, (Ndaba), Kagdje-Ndaï (Bébotto) et Ngarbidjia (Bébidjia).

Le pouvoir du chef de terre était également reconnu par toutes les autorités administratives, qu'elles soient des temps coloniaux ou des indépendances. En effet, pendant la vente du coton, c'est lui qui est le premier à vendre son coton qu'il est tenu de cultiver chaque année. Une prime lui est versée par la Cotonfran hier et la Cotontchad aujourd'hui à chaque fin de campagne de vente du coton. Pendant la vente, toute poignée de coton qui tombe à terre lui revient de droit. Il en ramasse et vend en dernier lieu ce coton pour les ancêtres. On se garde bien de le mécontenter. S'il prononce une parole maléfique ou simplement s'il est mécontent, blessé dans son amour propre, un danger est imminent, disent les paysans. En 1976 encore, le Chef de terre Ngahibi François, héritier du Chef de terre Togoum, son feu père qui était en exercice à l'arrivée des français (1898), récoltait quelques épis de mil par champ dans toutes les zones qui relevaient de son autorité de DonangKahal.

Mais aujourd'hui, ce pouvoir, rejeté par les églises, les jeunes et l'évolution des mentalités, s'estompe. La population, de plus en plus chrétienne, se détourne des pouvoirs et règles traditionnels dont la force reposait sur les rituels tels que les sacrifices, les diverses initiations.

Mais comment la gestion du foncier se faisait-elle ?

3.2.2- Gestion du foncier à Béti

3.2.2.1-Gestion traditionnelle du foncier à Béti

Traditionnellement, toute la société est organisée selon ses propres institutions, c'est à dire l'ensemble des formes ou structures sociales établies par la coutume. C'est ainsi que le système lignager et clanique établi dans les terroirs DonangKahal de Béti dans laquelle chef de terre (NdjeDonang) jouait un rôle de premier plan, nous est parvenu à travers la pratique des us et coutumes et la tradition orale.

En effet, avant la colonisation française, la plupart des sociétés tchadiennes au sud du Tchad étaient organisées sur la base de cette chefferie. Mais à l'arrivée des français en 1898 à Béti et, après l'affirmation de leur autorité sur le pays, ceux-ci avaient remplacé ces chefferies de terre par celles de canton et de village. Dès lors, le chef de terre perdit peu à peu tous ses pouvoirs avec des conséquences que cela comporte sur l'évolution du système politique et socio-économique. Traditionnellement, la gestion du foncier est le premier mode d'exploitation du milieu naturel et se fait d'une manière automatique tant au niveau de l'organisation sociale qu'économique. Dans les terroirs DonangKahal de Béti, la terre représente l'essentiel dans la vie du paysan. Elle appartient à tout le monde. Le chef de terre, "NdjeDonang", littéralement transcrit « le propriétaire de la terre », est le garant de cette terre pour tout ce qui peut lui porter atteinte. Le mode d'acquisition des terres était le défrichement. La terre appartenait à celui qui l'a défrichée certes, mais après 3 à 5 ans de culture, cette terre remise en jachère, retournait à la propriété commune du village.

Dans le cadre de ses fonctions, le chef de terre a la responsabilité d'exécuter les rites et d'offrir les sacrifices aux esprits de la terre. Loin d'agir en autocrate, le chef de terre assure l'administration de ses territoires conformément aux prescriptions coutumières. Tout le monde lui reconnaît le rôle d'assurer le bon fonctionnement de toute la communauté et de défendre son intérêt. De la colonisation à nos jours, le mode de gestion foncière a changé sur plusieurs plans.

3.2.2.2- Évolution de la gestion du foncier à Béti

Avec la colonisation française à partir de 1900, la situation a changé sur plusieurs plans à Béti en général et dans les terroirs DonangKahal où se trouve le terroir de Bémaga en particulier. Il en découle alors une occupation anarchique des terres, une confiscation, puis une appropriation des terres.

Sur le plan socio-politique, le système traditionnel fondé sur le clan ou le lignage, plaçant le chef de terre au cœur de l'organisation de la vie politique, économique et sociale et excluant toute autorité supra-clanique, a été remplacé par celui des chefferies cantonales et des villages. C'est le cas de la création du canton de Béti avec l'arrivée des français en 1898. Destitué et mis sous le commandement du Canton de Doba, le Canton est restauré en 1956 et est devenu Sous-préfecture en 2012 dans le cadre de la décentralisation dans le Département de Kouh-Est sur une base politique arbitraire avec une mauvaise délimitation territoriale de ces nouvelles entités administratives. Il y a aussi l'interprétation erronée du sens de la décentralisation auxquelles s'ajoute la politique de certains ressortissants consistant à s'appuyer sur les autorités administratives, militaires et judiciaires de la région pour manipuler la population et exploiter son ignorance, créant ainsi des frustrations.

Sur le plan foncier, c'est l'introduction de la culture du coton en 1928 dans le Canton de Béti qui avait bouleversé le mode de production traditionnel. Très vite, le coton va occuper une place prépondérante dans le système de culture à travers son caractère obligatoire et corvéable du temps colonial, puis libre et prisé du temps des indépendances à cause des revenus qu'il procure. Très exigeant en matière organique, le système de culture du coton était le système itinérant sur brûlis. Le coton peut ainsi être tenu

pour responsable premier de la dynamique des espaces ruraux. Avec la culture attelée, voire même le tracteur aujourd'hui, les terres emblavées augmentent rapidement et deviennent propriétés personnelles des cultivateurs. Le principe traditionnel de « la disponibilité de la terre pour tous » est désormais oublié. La population augmente sans cesse mais la terre n'augmente pas. C'est cette situation qui crée d'énormes problèmes de gestion du foncier dans les terroirs DonangKahal de Bédi.

Sur le plan économique, le chef de terre, autrefois administrateur et gestionnaire de la terre et des ressources naturelles, ne joue plus ce rôle à cause du passage des droits coutumiers au droit moderne. Mais ce passage connaît du retard dans ses applications par le fait que les textes législatifs sont mal compris. À cela s'ajoute la pression démographique sur les terroirs devenus trop exigus et qui engendre aussi le problème foncier rural dont le règlement des litiges ne respecte plus les us et coutumes. Avec cette gestion anarchique, que reste-t-il encore du foncier à Bédi. L'étude exhaustive de la dynamique foncière dans le terroir de Bémaga nous répondra à cette question. Elle se fait en deux périodes : 1954 et 2016 et se présente comme suit :

3.2.2.2.1-Occupation du sol dans le terroir de Bémaga en 1954

À l'aide de la carte topographique de 1954, nous avons établi la situation de l'occupation du sol à Bémaga qui se présente comme suit : (cf. fig.5)

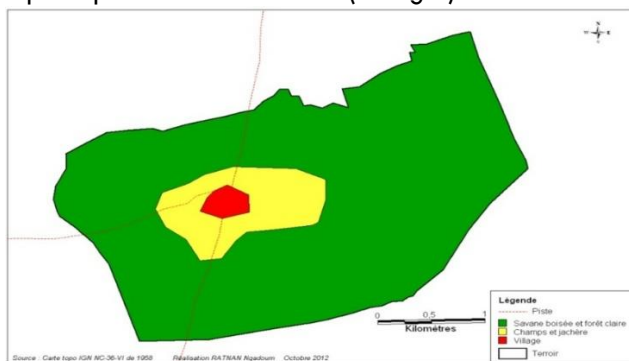


Figure n° 5 : Occupation du sol à Bémaga en 1954

Ce qui frappe ici, c'est l'occupation maximale du sol par les savanes boisées et forêts claires face à une occupation infime du sol par les champs et jachères en 1954.

En 1954, l'occupation du sol se présente comme suit : les champs et jachères n'occupaient que 16, 17% de la superficie du terroir. Les savanes boisées et forêts claires occupent 83, 01% si nous ne prenons pour exemple que ces deux types d'occupation du sol. Aussi, seulement deux familles de chasseurs et cultivateurs habitaient-elles la région, soit 47 personnes. L'équilibre écologique était presque établi totalement. Mais qu'en est-il de la situation de l'occupation du sol dans le terroir de Bémaga en 2016 ?

3.2.2.2.2- Occupation du sol dans le terroir de Bémaga en 2016

L'image satellitales de 2016 est utilisée et présente des résultats suivants : (cf. fig. 6 ci-après)

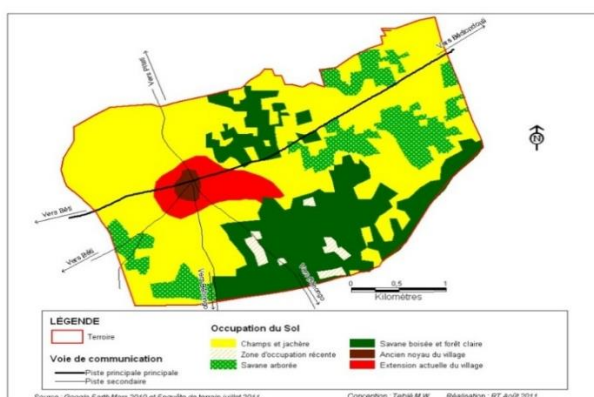


Figure n°6 : Occupation du sol à Bémaga en 2016

En 2018, la situation n'est plus la même. On observe une évolution remarquable des types d'occupation du sol. En effet, les champs et jachères occupent 55,61% contre 24,68% savanes boisées et forêts claires. Le village s'agrandit et la population augmente et se diversifie. On passe de 47 habitants en 1954 à 210 personnes en 2016. Ce qui entraîne des modifications du paysage et donc de la dynamique de

l'occupation du sol dans le terroir de Bémaga. Mais comment se présente l'évolution de la situation de l'occupation du sol dans le terroir de Bémaga entre 1954 et 2016 ?

3.2.2.2.3-Evolution de la situation de Bémaga en 1954 et 2016

Le tableau ci-après se présente la structure de l'occupation du sol en 1954 et 2016 comme suit dans le tableau n°1 ci-après :

Tableau n°1 : Évolution de l'occupation du sol de 1954 et 2016 dans le terroir de Bémaga.

Occupation du sol	Bémaga		
	1954	2016	Évolution
Champ et jachère	16,17	55,61	+39,44
Zone d'occupation récente		1,30	+0,30
Savane arborée		12,38	+12,38
Savane boisée et forêt claire	83,01	24,68	-58,33
Marigot et mare			
Plaine d'inondation			
Noyau du village	0,81	0,88	+0,70
Extension du village	0,00	5,15	+0,70
Total général	100	100	

Source. Images Google, Earth, 2016.

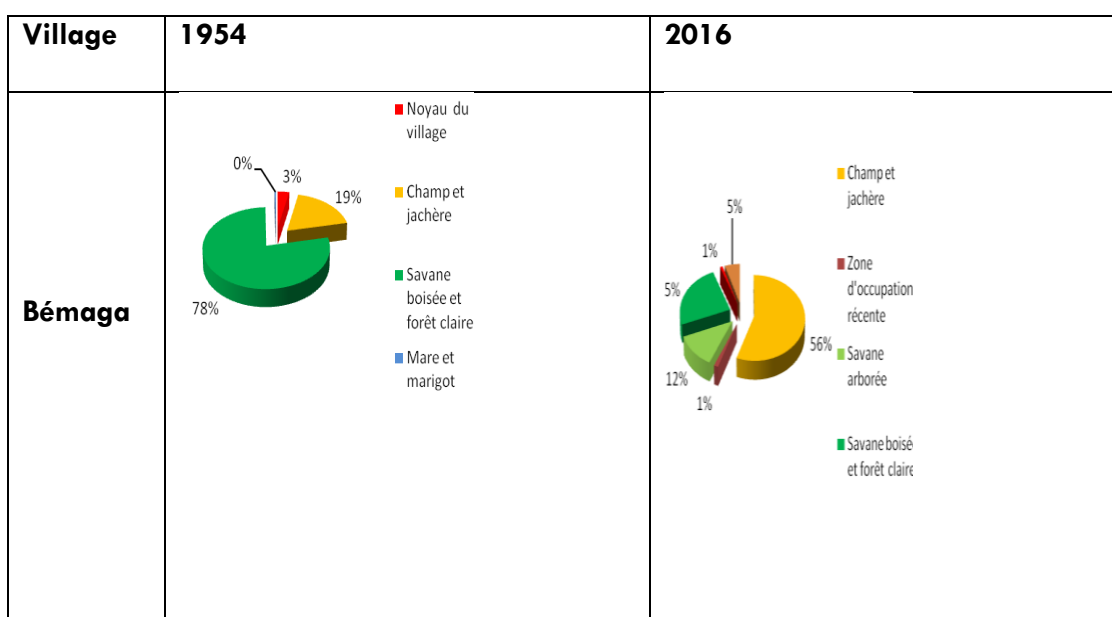


Figure n° 7: Distribution spatiale des unités de l'occupation du sol dans le terroir de Bémaga.

3.3- Analyse de l'évolution des types d'occupation du sol dans le terroir de Bémaga.

C'est une analyse diachronique que nous faisons de l'évolution de l'occupation du sol dans le terroir de Bémaga. En effet, le terroir de Bémaga était, en 1954, écologiquement équilibré avec une domination majeure de la couverture de savane boisée et de forêt claire. Les champs et jachères n'occupaient une surface infime du terroir avec une population de 47 habitants. Mais avec un accroissement naturel de 3,03 %, la population atteint 210 personnes en 2016. Il y a un bouleversement qui a eu comme conséquences l'apparition d'autres types d'occupation du sol, à savoir les zones d'occupation récente, les savanes arborées, les plaines d'inondation et les extensions récentes du village. La cause de cette situation est l'évolution démographique qui engendre une évolution des structures agraires. En effet, la population augmente sans cesse mais le terroir n'augmente pas. Ainsi, la pression démographique amène les hommes à coloniser les forêts et savanes vierges à travers le système de culture itinérante sur brûlis. Les jachères sont confisquées, puis appropriées. En effet, le terroir de Bémaga occupait en 1954 16,17 % de champs et jachères, 83,01% de savanes boisées et forêts claires. En 2016, le terroir de Bémaga occupe 55,61% de champs et jachères, 24,68% de savanes boisées et forêts claires. On observe alors une augmentation de terre mises en valeur des terres de 39,44. % et donc un recul des surfaces naturelles du sol de 58,33 %. Avec une croissance naturelle de 3,03 %, le terroir de Bémaga est ainsi saturé en 52 ans.

Cette évaluation porte, en effet, sur l'impact des activités agricoles sur les sols, les formations végétales naturelles, les terres cultivées et les jachères. Les zones exondées sont abondamment mises en culture et dégradées. C'est le domaine des grandes jachères. La situation est préoccupante avec une population qui ne cesse de s'accroître et la terre, elle, qui n'augmente pas. Face à cette situation préoccupante, quelles techniques adopter alors pour les paysans du terroir de Bémaga en particulier et dans la zone cotonnière du Tchad en général, avec bientôt des « paysans sans terre » ?

3.3.1- Techniques de régénération du couvert végétal et de restauration des sols.

« Les malheurs des anciens viennent de la nature et les malheurs actuels, de l'imprudence de l'homme », (Gallais. J., 1994, cité par Baohoutou. L., 2007).

L'homme est, en effet, responsable de ses malheurs certes, mais c'est également l'homme seul qui peut trouver les solutions à ses malheurs. C'est ainsi que, dans cette présente étude, des solutions sorties de l'ingéniosité des hommes pour la régénération du couvert végétal sont proposées à savoir : jachère naturelle, brise-vents, *Acacia albida*, agroforesterie, etc.

3.3.1.1- Une agriculture fixe

Le système de rotation culturale adopté dans d'autres pays africains tel que le Sénégal est indiqué pour pratiquer une agriculture fixe. En effet, c'est une rotation culturale triennale (mil, arachide ou sésame, mil), puis la jachère intervient. Après la culture du mil ou sorgho, le sésame ou l'arachide aux feuilles riches en légumineuse enrichit le sol pour l'année à venir. Le champ demeure ainsi toujours apte à la culture.

3.3.1.2- La jachère naturelle.

Elle est une technique traditionnelle du système de culture itinérante. Elle n'est pas non seulement une méthode de régénération et de restauration du sol, mais aussi de récupération des sols très dégradés. Les mécanismes de reconstitution de la fertilité des sols par la jachère reposent essentiellement sur l'activité biologique et particulièrement sur le rôle de la végétation régénérée. Le Terroir de Bémaga constitue l'un des lieux de prédilection pour la régénération du couvert végétal à cause de leur climat favorable. En effet, selon les études réalisées par les services des eaux et forêt du Logone Oriental, il suffit de 8 ans de jachère pour que la végétation soit totalement régénérée dans cette région de climat soudano-guinéen (1000 à 1200 m).

3.3.1.3 - Les brise-vents.

Vu les dégâts que les activités agricoles, les feux de brousse, les changements climatiques, les vents, la pluie, ... peuvent causer au sol et aux arbres, il est nécessaire de protéger les sols, la végétation et les cultures, en installant des brise-vents et en couvrant le sol avec la paille (paillage). Il est nécessaire d'encourager la technique de brise-vent en plantant des pieds de *Cassia siamea*, *d'eucalyptus camadulensis* var 8298, *Acacia holosericea*, *Prosopis juliflora*, *Parkinsoni aculeata*, *Anacardium occidentale*, etc.

3.3.1.4- La plantation (*Acacia albida*).

Des pieds d'*Acacia albida* doivent aussi être plantés dans les parcelles dans le but de restaurer et de maintenir la fertilité du sol. L'*Acacia albida* est reconnu de longue date par les populations africaines, notamment les populations du Mayo-Kebbi au Tchad, comme garant du maintien de l'équilibre du milieu

et de la fertilité des sols. En effet, L'azote est doublé et le phosphore assimilable augmente de 134%. Avec 25-30 pieds/hectare, on a une réduction de l'ETP de 50 % en saison pluvieuse par rapport à un champ nu avec l'effet de brise-vent.

Pour bien assurer le maintien de la fertilité du sol, les paysans peuvent augmenter le nombre de pieds/parcelle et que chaque parcelle ait au moins 20-25 pieds/ha en *Acacia Albida*.

3.3.1.5 - L'agroforesterie, une solution de gestion durable des systèmes de production des ressources naturelles.

L'agroforesterie se présente comme une solution viable pour la gestion durable des ressources naturelles. L'agroforesterie a pour but d'accroître les rendements agricoles, d'amplifier le rôle de la forêt et d'aménager le pâturage. De ce fait, l'agroforesterie apparaît comme l'une des solutions viables pour la gestion des systèmes de production (Jean, 1994 ; Leakey, 1998 ; Mapongmetsem et al. 1999, cités par Dodorom TébléWolwäi, 2010).

Les pays tropicaux voient en l'agroforesterie une espérance pour la satisfaction des besoins des populations rurales. L'agroforesterie est un système qui permet la conservation de la biodiversité. Face à ce défrichement actuel, l'agroforesterie constitue une solution vitale pour la gestion des systèmes de production et des ressources naturelles.

3.3.2- Inconvénients, limites et avantages de ces techniques

En dehors de ces bonnes considérations, force est de constater que les agrosystèmes ne présentent pas seulement des avantages. Ils présentent aussi des inconvénients et des limites qui sont entre autres, une détérioration du sol qui aboutit à une diminution de la production agricole tant en quantité qu'en qualité, conséquence de la dégradation du couvert végétal et celle de la fertilité des sols. (cf. tableau n°2 ci-après). Mais que faut-il faire alors ? Ne dit-on pas qu'entre deux maux il faut choisir le moindre ? Le tableau suivant offre une gamme de situations analysées.

Tableau n°2 : Techniques : limites, inconvénients et avantages.

Techniques	Limites et inconvénients	Buts et avantages
Agriculture fixe	-Besoin de beaucoup d'intrants pour maintenir la production -Appauvrissement des sols	-Arrête l'agriculture itinérante sur brûlis -Bonne rentabilité des cultures
Plantation et/ou sélection d'arbres (<i>Acacia albida</i>)	-Diminue la disponibilité des terres de culture -Défrichement très laborieux et difficile -Entretient le développement des espèces végétales et animales ennemis des cultures	-Les arbres ont des racines qui fixent les sols - Ils stabilisent le sol dans sa structure, en bloquant l'ensemble des sédiments -Préférence à l'acacia albida, « arbre providence »
Brise-vents	-Produisent de l'ombrage aux cultures	-Protègent les sols et les cultures contre le vent
L'agroforesterie	-Augmentation de la diversité végétale (cultures et arbres)	-Utilisation des cultures adaptées aux conditions écologiques locales
Jachère naturelle	-Jachère naturelle de courte durée favorise l'érosion au début de la saison de pluies -La jachère naturelle favorise aussi le développement de mauvaises herbes.	-Rapide régénération du couvert végétal de climat soudano-guinéen -Favorise l'activité biologique de la végétation régénérée

Conclusion

Les crises sociales récurrentes dues au manque de terre que connaît actuellement Béti, résultent de la destruction des structures politiques et traditionnelles depuis la période coloniale et leur substitution par celles du canton et des villages, qui ne prennent pas en compte les traditions. Le problème foncier est donc devenu crucial et sans solutions palpables. Tous ces problèmes constituent, non seulement de sérieux obstacles à la mise en œuvre de la politique de gestion administrative adéquate favorisant la cohabitation pacifique entre les citoyens, mais entravent aussi le développement du Canton de Béti. En

effet, avec la perte de référence politique et sociale traditionnelle récurrente, une gestion anarchique de la terre s'installe, suivie d'une confiscation, puis d'une appropriation des terres. La population augmente sans cesse mais la terre n'augmente pas. Aujourd'hui, le phénomène se développe à tel point que le principe de « la disponibilité de la terre pour tous » n'est plus à l'ordre du jour. Presque toutes les terres deviennent des jachères et se transmettent de père en fils. Elles sont désormais appropriées. Il n'y a plus « la disponibilité de la terre pour tous », mais il y a, de plus en plus, des « paysans sans terre ».

Références bibliographiques

- Andigüé J., 1999.** Mise en place d'un système d'information géographique comme base d'une stratégie pour une meilleure gestion des espaces ruraux : cas du Sous-préfecture Bongor rural au sud-ouest du Tchad. Thèse de doctorat de géographie, Université de Paris I, 761 p.
- Bruno Morémbye., 2020.** Problématique de la vulgarisation des techniques de production du fumier/compost dans le Département de Ngourkosso (sud du Tchad).
- CATHERINET (M.),** " Quelques rites agricoles chez les Banana Kolon et les Marba de la région du Logone", *Notes Africaines, Institut français d'Afrique noire*, n° 62-pp 40-43., 1954.
- CABOT (J.),** *Le Bassin du Moyen Logone*, O.R.S.T.O.M, Paris, 1965, 327 p.
- Djangrang, Man-nan., Madjadingar Téblé Wolwai., 2016.** Stratégies d'adaptation aux changements climatiques des pêcheurs du Canton de Béti en zone soudanienne tchadienne.
- Dingamnaïal Renaud., (2014)** " Notre aieule la gazelle ou la légende de Békala"
- GAGSOU (G.B)** La Tandjilé, (Peuples et Histoire), *Cahier d'Histoire*, n° 13, Centre-Al Mouna, N'Djaména, janvier- février 2008.
- LANNE (B),** Répertoire de l'administration territoriale du Tchad (1900- 1994), L'Harmattan, Paris, 1995, 222 p.
- MadjadingarTébléWolwai, (2005).** Évaluation de l'impact de la culture du coton sur la végétation dans le Canton de Béti, Logone Oriental-Tchad), Mémoire de DEA, Université de N'Gaoundéré, 132p.
- MadjadingarTébléWolwai et al., 2012.** Péjorations climatiques et évolution des galeries forestières dans les Départements de Kouh au Tchad, 2012, Annales de l'Université de N'Gaoundéré au Cameroun
- MadjadingarTébléWolwai,2014.** Agriculture et dynamique des types d'occupation du sol de 1951 à 2010 dans les Départements de Kouh, (Logone Oriental-Tchad). Thèse de doctorat Ph.D, Université de N'Gaoundéré au Cameroun.
- NAOSSINGAR (NGARNDOLEGOM),** *Les pouvoirs du chef de terre MBaye-Doba*, Mémoire de Fin d'Études du Premier Cycle, ENAM, N'Djaména, 1986-1987, 82 p.
- Pias J., 1962.** La végétation au Tchad, ORSTOM, Paris, 1970, 47p.
- Projet étude d'impact sur l'environnement, partie tchadienne P 6-32.**
- SEIGNOBOS (Christian.),** "Les gens du Poney : les Marba-Mousseye", *Revue de Géographie du Cameroun*, n° 1, du Logone, 1983, pp. 9-36.
- TOUSSAINT (AblayeRoasngar),** *L'accès à la terre au Tchad*, Collection le Droit pour tous, CEFOD, N'Djaména, 2008, 89 p.
- YAMINGUE B., 2009.** Utilisation du savoir traditionnel pour l'adaptation aux changements climatiques en zone sahélienne du Tchad. Rapport technique, International Start, Secrétariat, 39 p.

**DYNAMIQUES PAYSANNES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LE DÉPARTEMENT DE FOULI
(LAC-TCHAD)**
PEASANT DYNAMICS AND LOCAL DEVELOPMENT PROJECTS IN THE DEPARTMENT OF
FOULI (LAC-CHAD)

Par : NGARMBATEDJIMAL Alexis et TAMIRA Salomon **

*Sociologue, Université de N'Djamena (Tchad), gou_alexis@yahoo.fr

**Doctorant en Sociologie,

Université de Maroua (Cameroun),

tamshlom2016@gmail.com

Résumé

La présente étude synthétise les réflexions engagées (novembre-décembre 2020) au tour de la problématique des aménagements hydro-agricoles et du développement local de l'espace rural de Fouli (Lac-Tchad). S'appuyant pour l'essentiel sur des données primaires issues de la recherche documentaire et des matériaux monographiques obtenus à partir des enquêtes de terrain, cette étude part de l'hypothèse selon laquelle les communautés locales sont porteuses des dynamiques endogènes capables de se structurer aux logiques des projets de développement et impulser un développement local si elles sont prises en compte. Se refusant de souscrire *a priori* à une lecture fataliste des interventions extérieures dont l'issue se traduirait par leur échec, l'étude se veut en dernier ressort l'appréhension des alternatives locales de développement et les nouvelles voies que ces communautés empruntent dans un contexte rural marqué désormais de crise rurale.

Mots-clés : Alternatives locales, aménagement hydro-agricole, communautés rurales, développement local et dynamiques paysannes.

Abstract

This study summarizes the reflections initiated (November-December 2020) on the issue of hydro-agricultural development and local development of the rural area of Fouli (Lake Chad). Essentially based on data primary results from documentary research and monographic materials obtained from field surveys, this study starts from the assumption that local communities are carriers of endogenous dynamics capable of structuring themselves in the logic of development projects and stimulating local development. if they are taken into account. Refusing to subscribe *a priori* to a fatalistic reading of external interventions whose outcome would result in their failure, the study is ultimately intended to apprehend local development alternatives and the new paths that these communities are taking in a context rural area now marked by rural crisis.

Keywords: Local alternatives, hydro-agricultural development, rural communities, local development and peasant dynamics.

1. Méthodologie

La méthodologie adoptée dans cette étude repose sur une démarche mixte combinant approche quantitative et qualitative. Elle a mobilisé à la fois la recherche documentaire, l'observation directe, les entretiens semi-directifs et les questionnaires pour la collecte des données empiriques. Un échantillon de 142 individus a été constitué à cet effet ; il est constitué pour l'essentiel des chefs de ménages. Aussi, à l'occasion, d'autres catégories ont été interrogées ; elles sont constituées des autorités traditionnelles, des responsables des associations paysannes, des agents de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et des partenaires au développement intervenants dans la localité.

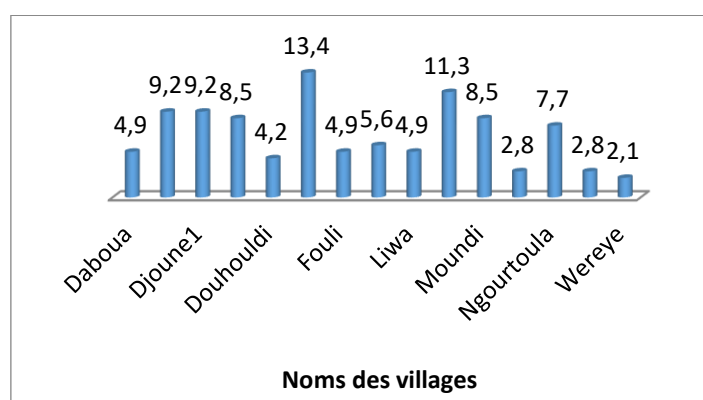
Tableau 01: Répartition de nos informateurs par canton

Canton	Effectif	Pourcentage
Daboua	10	7,0
Guim	33	23,2
Kiskra	22	15,5
Liwa	51	35,9
Tataverom	26	18,3
Total	142	100,0

Source : enquête de terrain, novembre-décembre 2020.

Pour l'essentiel, nos informateurs sont repartis aléatoirement dans le département de Fouli ayant servi de laboratoire d'analyses de notre problématique. Cette circonscription est administrativement composée de 2 sous-préfectures, 5 cantons (tableau n°01). Cependant, ce sont 15 villages choisis en fonction de l'importance du site hydro-agricole et des polders (graphique n°01) qui sont concernés par la présente étude.

Graphique 01 : Proportion des informateurs par village



Source : enquête de terrain, novembre-décembre 2020.

Sur les cent quatre deux (142) exploitants interrogés, la sous-préfecture de Liwa en totalise 106, ce qui représente 74,6% contre 36 que compte la sous-préfecture de Daboua représentant 25,4% de la proportion de notre échantillon d'étude. Ce déséquilibre tient du fait que la majeure partie des sites hydro-agricoles concernés par cette étude est localisée dans la Sous-préfecture de Liwa. Le graphique (n°01) ci-dessous donne le pourcentage des personnes interrogées par village. L'étude s'est déroulée du 02 novembre au 12 décembre 2020. L'analyse de contenu et le dépouillement ont constitué les outils de traitement des données empiriques ainsi récoltées.

2. Problématisation

La problématique de la participation des populations paysannes aux questions de développement en Afrique noire contemporaine a été l'un des champs le plus fécond des recherches en sciences sociales (Belloncle, 1982 ; 1985 ; Lemonnier et al., 1991 ; Breman et al., 1998). Ces recherches ont produit une littérature abondante qu'on peut maladroitement sérier en deux axes majeurs d'analyses. Le premier pôle soutient que les projets de développement se sont enlisés dans des impasses, car ils sont mus par des logiques et modes opératoires étrangers aux réalités locales des populations bénéficiaires (Boiral et al., 1985 ; Chambers, 1990). Ainsi, la crise, le désenchantement (Hanssen, 1989), voire la panne (Giri, 1986) des « machines » de développement traduisent cet écart entre les différentes logiques (Sardan, 1998). Cet axe bascule parfois dans une analyse pessimiste de la situation africaine et de ce qui tient lieu d'expériences de développement (Dumont, 1962 ; 1980 ; Giri, 1986 ; Kabou, 1991).

Par ailleurs, le second axe, plus récent, portant sur les destins (Guichaoua, 1989) et défi (Motaze, 1990), propose comme solution à ces échecs, une approche participative (Hochet et Aliba, 1995) et de cogestion dont la « connaissance réelle » des réalités sociologiques des populations bénéficiaires est un préalable à la réussite des projets (Cernea, 1998). Pour l'essentiel, cette approche insiste d'une part sur la prise en compte du « social local » dans toute sa plénitude pourtant jamais achevée dans les projets de

développement (Akam, 2009 ; 2012) et, d'autre part, sur une « déconstruction épistémologique » (Ela, 1994 ; 2007a ; 2007c) de la lexicologie du développement en question (Tamira et Daka, 2019).

Au Tchad, malgré les efforts d'aménagement consentis par le gouvernement et ses partenaires, les problèmes du monde rural (Yerima, 2014) restent toujours d'actualité. La mise en place des agences de la promotion du secteur rural, notamment le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) à partir de 2005 (Tamira, 2016), puis l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) en 2017 (Tamira, 2017) n'a pas permis d'impulser des dynamiques de développement local. Ces expériences d'aménagements hydro-agricoles dans les villages tchadiens se caractérisent par des balbutiements eux-mêmes caractéristiques des contraintes conjoncturelles et systémiques qui entravent l'éclosion des initiatives locales de développement. C'est d'une telle problématique des dynamiques paysannes des communautés de Fouli dans les projets de développement dont il est question dans la présente étude.

3. Composantes sociologiques et dynamiques paysannes des populations

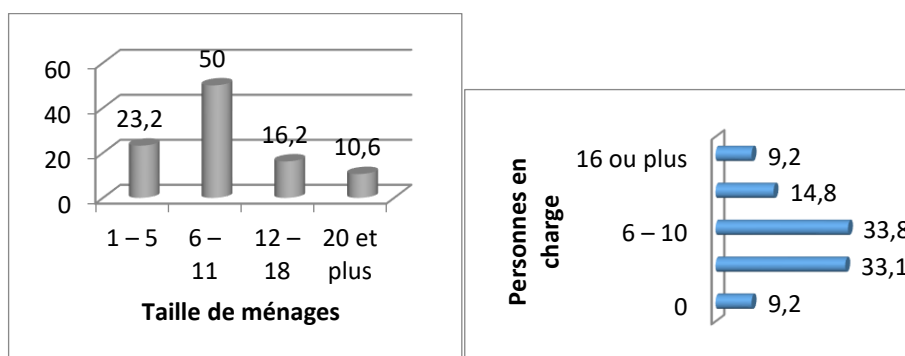
Les populations de Fouli se composent de différents groupes ethniques autochtones, cependant les Kanembou et Boudouma constituent la majorité. Sur les 142 chefs de ménages interrogés dans le cadre de cette étude, on a obtenu ces ratios : Kanembou (69), Boudouma 50), Gorane (13) et Kanuri (10). Statistiquement, ces ratios représentent 49% de Kanembou, 35% de Boudouma, 9% de Kanuri et 7% de Gorane. Il s'agit pour l'essentiel des agriculteurs (68%) dont 18% sont analphabètes, 12% ont fait l'école primaire contre 67% qui ont fait l'école coranique. Seulement 3% ont accédé au secondaire.

Les dynamiques paysannes dans ce contexte sont inextricablement liées à la formation des ménages et aux mécanismes d'accès à la terre, principale richesse de l'économie agricole.

3.1. Ménages, terres, et capitaux en zone rurale de Fouli

En zones rurales tchadiennes, les familles constituent la première force de travail et de revenus. Leur formation, au-delà des logiques procréatives qui en président l'avènement, épouse surtout une *logique productive* à la base non pas mue par une culture d'accumulation capitaliste (Meillassoux, 1991), mais par un mode d'économie symbolique domestique non marchand (Cabot, 1981). Dans le Département de Fouli, les ménages interrogés sont pour l'ensemble des grandes unités de production dont la taille moyenne et le nombre de personnes à leur charge varient respectivement entre 6 à 11 membres et 5 à 11, ce qui représente en termes de proportions statistiques 50% et 33,8% de notre échantillon d'étude (cf. le graphique n°02). De même, les ménages qui ont plus de 10 membres et plus de 16 personnes à leur charge représentent respectivement 10,6% et 9,2% (cf. graphique n°02).

Graphique 02 : Proportion de taille de ménage et des personnes à charge

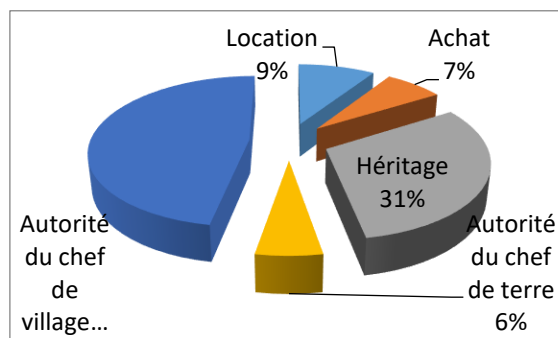


Source : enquête de terrain, novembre-décembre 2020

Par ailleurs, la terre demeure la principale source de richesse. Son accès se passe suivant un mécanisme de gestion de type traditionnel. Ainsi, à l'échelle du village, c'est le chef de village qui distribue les terres aux individus. Au niveau de ménages, la circulation de terre, à la fois cultivable et habitable, se fait par le responsable de la cellule familiale, le patriarche ou le chef de famille. Pour l'essentiel, les individus accèdent à la terre suivant les mécanismes suivants : par le biais du chef de village (47,2%), par héritage

31,0%, par location (9,0%), par achat (7,0%) et par l'autorité du chef de terre (6%). Si l'héritage et l'attribution des terres par le chef de village en constituent les principaux moyens d'acquisition, il faut souligner qu'aujourd'hui du fait des besoins de plus en plus croissants et de perte de fertilité de sols, la location des nouvelles, voire leur achat est pratiqué.

Graphique 03 : Mécanisme d'acquisition de l'espace cultivable



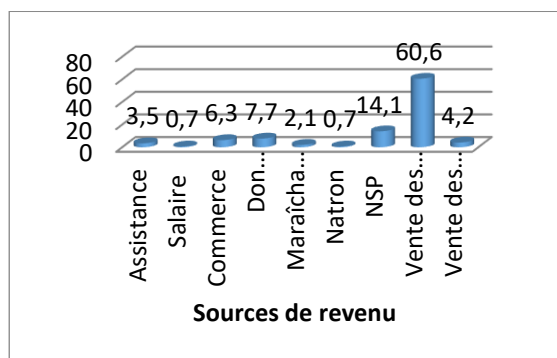
Source : enquête de terrain, novembre-décembre 2020.

Sur les 142 exploitants interrogés, 116 sont propriétaires des parcelles qu'ils exploitent contre 26 qui n'en sont pas, ce qui représente respectivement 81,7% et 18,3%. Natifs de la localité, certains de ces exploitants détenteurs de la propriété foncière, a hérité de ces parcelles.

3.2. Activités socioéconomiques des populations locales

Le secteur économique du département de Fouli se structure autour des activités agropastorales. Celles-ci alimentent le commerce local développé dans le département autant qu'elles le dynamisent. Nos données révèlent que l'agriculture constitue la principale source de revenus de plus de la moitié des ménages enquêtés ; soit 60,6%. Elle est secondée par le petit commerce qui représente 6,3% et la vente des produits de l'élevage représentant 4,2% (cf. le graphique n°04).

Graphique 04 : Proportion des exploitants par principales sources de revenu



Source : enquête de terrain, novembre-décembre 2020.

L'importance des activités varie en fonction des saisons et des individus. Ainsi, si les chefs de ménages qui n'ont qu'une seule activité pendant la saison de pluie, en l'occurrence l'agriculture, représentent plus de la moitié, soit 52%, ceux qui pratiquent deux et trois activités représentent respectivement 34% et 14%. Par contre, en saison sèche, - durant en moyenne 08 mois (octobre-mai) -, les chefs de ménages qui ne pratiquent qu'une seule activité représentent 50% contre ceux qui deux et trois activités représentant respectivement 25% et 6%. 19% de chefs de ménages n'ont pas d'activités génératrices de revenus en saisons (cf. le graphique n°05). Cette proportion renferme les ménages pratiquant une agriculture pluviale ; ceux-ci sont le plus souvent exposés aux crises céréalières et ou alimentaires pendant certaine période de l'année, notamment pendant la période de soudure. Ils vivent parfois d'une prise en charge partielle des ONG (7,7%) et/ou d'une assistance sociale, notamment celle des proches parents et connaissances restés souvent en villes (3,5%) (cf. le graphique n°04) qui leur envoient, dans un élan de solidarité, des ressources de survie (Bey, 1997 :391).

Graphique n°05 : Proportion des exploitants par nombre d'activités menées pendant la saison de pluie et la saison sèche

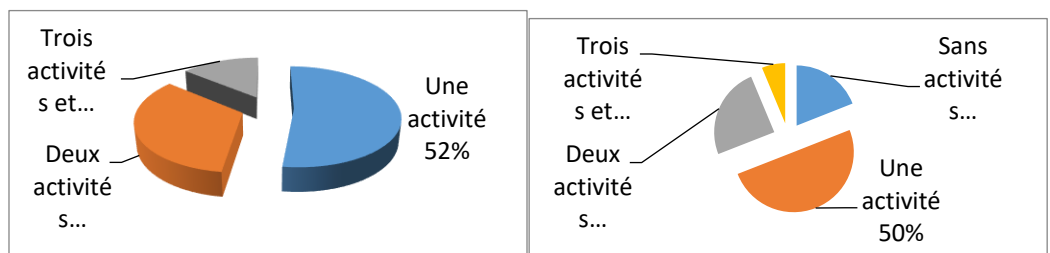


Figure 1 Saison pluvieuse

Figure 2 : Saison sèche

Source : enquête de terrain, novembre-décembre 2020.

4. Résultats et discussions

Il faut à ce niveau engagé une discussion sur la problématique du développement local du département de Foulï en rapport avec les dynamiques paysannes telles que observées et analysées ici. L'expérience des aménagements hydro-agricoles en Afrique noire francophone révèle les écarts entre les modes opératoires souvent théoriques des concepteurs et le savoir pratiques des bénéficiaires dans les questions de développement (Bellocle, 1985 ; Hochet et Aliba, .). Il s'agit ici d'ouvrir un débat à partir de nos propres investigations de terrain - en les confrontant avec les données déjà produites- sur les perspectives de développement du département de Foulï au-delà des dynamiques paysannes et de crise sécuritaire.

4.1. Les aménagements hydro-agricoles et les dynamiques de développement dans le département de Foulï

Les périmètres exploités sont les polders du lac et les ouadis. Les cultures qui y sont développées sont le maïs hivernal, le pénicilaire, le gombo pluvial, l'oseille de guinée et le piment dans les ouadis et le polder, le blé dunaire en crue. Il y aussi une culture maraîchère très développée. Elle comprend la laitue, tomates, les carottes, etc. Pour l'ensemble, ces cultures se font de façon traditionnelle, recourant généralement à la force humaine. La Société du Développement du Lac (SODELAC), dans le site de Wereye, avec des motopompes pour l'irrigation. Elle distribue aux exploitants des semences améliorées pour améliorer leur rendement agricole. L'irrigation permet aussi d'introduire la culture de l'oignon, de l'aubergine (MCG/SICAD, 2019 :103).

Les techniques culturales mises dans l'agriculture pluviale consistent à effectuer des semis par poquet suivi d'un sarclage manuel à la daba ou à la houe. En général, aucun amendement biologique ou chimique n'y est apporté. Dans les périmètres irrigués par contre, les techniques culturales sont effectuées par billon ou par submersion des petites parcelles de 10 mètres sur 10 sans drainage (MCG/SICAD, 2019 :103). À cause de difficultés techniques et matérielles, les expériences de la culture irriguée se tiennent sur des petits espaces avec des faibles incidences socio-économiques. Aussi, le manque d'eau pendant la saison sèche, couplé au manque de moyens pour pratiquer l'irrigation, est de nature à créer l'oisiveté chez certains paysans du département de Foulï. La mise en place d'une politique agricole allant dans le sens de l'encouragement des dynamiques locales pourrait permettre d'une part d'occuper les exploitants et, partant, de créer de la valeur ajoutée, et d'autre renforcer le secteur agricole local. Sur cette question d'aménagements hydro-agricoles, bien que les avis des 142 chefs de ménages interrogés soient partagés pour ce qui est de leur gestion (69,3% pour la gestion individuelle contre 30,7% d'autres la gestion collective ou en groupement), l'ensemble de nos enquêtés s'accordent néanmoins sur le bien-fondé du projet d'aménagement à venir. Le fait qu'ils préfèrent la gestion individuelle à la gestion collective est révélateur de l'absence d'un tel projet de gestion collective à Foulï. Dans la région du Lac-Tchad, les partenaires en développement, notamment la SODELAC et l'ANADER ont initié à titre expérimental un tel projet dans le département de Mambi (Bol). C'est finalement plus une attitude de gestion anticipée de risque qu'un refus de la gestion collective dont il s'agit ici à travers ce comportement.

4.2. Les principales contraintes au développement des aménagements hydro-agricoles du département de Fouli

Le secteur agricole du département de Fouli se caractérise pour l'ensemble par un assez bon dynamisme. Bien que les rendements agricoles des exploitants soient variables suivant les types de sol, les cultures et les saisons, ils restent généralement en moyenne de l'ordre de 700kg/ha sur les sols dunaires où se cultivent principalement le maïs et le mil pénicilaire (MCG/SICAD, 2019 :104). Ces rendements sont très élevés dans les terres de décrues et les polders où les sols sont très fertiles. Pour le blé, cultivé uniquement durant la saison sèche froide, les rendements varient entre 1,25 et 1,55t/ha dans les conditions agro-écologiques des polders traditionnels. Dans les polders modernes, ces rendements varient entre 3 et 3,5t/ha (MCG/SICAD, 2019 :104).

Les contraintes majeures au développement des activités de l'économie agraire sont de deux ordres : d'une part, les difficultés structurelles et d'autre part, les difficultés techniques. Sur le plan structurel, ces contraintes s'expriment en termes d'absence de structures adéquates d'appui au développement rural et de voies de communications permettant d'assurer les liaisons entre la zone du Lac avec le reste des marchés locaux (nationaux) et extérieurs. Par exemple, il n'y a pas de structures adéquates pour le stockage des produits agricoles sur place à Fouli. La situation est particulièrement délicate pour les produits facilement périssables tels les tomates, gombo, aubergines, etc. Aussi, la géographie des transports (Bavoux, 2012) de Fouli se caractérise par un mauvais état de route ne garantissant toujours pas aux producteurs locaux d'acheminer leurs produits dans des centres voisins (Bol, N'Djaména). Ce service relève des grands commerçants qui assurent l'approvisionnement des marchés urbains une fois ces produits achetés directement auprès des producteurs ruraux.

Sur le plan technique, pour l'essentiel, les techniques culturales utilisées sont traditionnelles et parfois peu maîtrisées, ce qui ne garantit pas une production agricole optimale. Aussi, les engrais et amendements biologiques ne sont pas utilisés à cause d'un double contrainte d'accessibilités (économique et géographique). D'une part, une accessibilité économique : le prix de vente étant élevé pour que les exploitants puissent se l'acheter en quantité suffisante ; d'autre part, à cause des difficultés de liaisons déjà évoquées, ceux qui souhaitent se les procurer ne peuvent le faire qu'avec retard ou en se rendant dans les centres urbains où ces engrais sont disponibles et dont le plus proche, en l'occurrence Bol, est situé à 100km (MCG/SICAD, 2019 :103). La combinaison de ces contraintes freine le développement des activités agro-pastorales, et par ricochet les dynamiques de développement du département de Fouli. À ces contraintes sus-évoquées, il faut aussi souligner la situation sécuritaire de ces dernières années qui n'est pas de moindre dans le ralentissement des activités socio-économiques, donc de développement.

4.3. Le Lac-Tchad entre crise sécuritaire et développement

La région du Lac Tchad de façon générale est en proie cette dernière décennie (2010-2020) à une série d'insécurité liée notamment aux menaces terroristes de la secte islamiste Boko Haram (Magrin et al., 2018) affaiblissant ainsi ses institutions et entravant les efforts de développement. Les activités évoluent aussi désormais aux rythmes d'un banditisme transfrontalier (Saïbou, 2010) et d'une insécurité à la fois imprévisible et contingente. Dans ce contexte d'insécurité larvée, les populations de la région sont devenues résilientes et les perspectives de développement sont toujours dans le long terme incertain. Au regard de cette situation d'urgence, des projets de développement alliant prise en charge et mise en place des activités socio-économiques sont de plus en plus dirigés dans la zone afin de garantir des conditions matérielles minimales de vie. Les efforts sécuritaires et militaires consentis par l'État tchadien, ses voisins et les partenaires au développement offrent certes une situation de relative quiétude, mais ne garantissent toujours pas une « paix durable ». Les efforts de *maintien de la paix* permettent néanmoins à la « vie de reprendre cours », même si les comportements et attitudes d'alors sont désormais ajustés.

Les services de bases (écoles, centres de santé, administration, marché, etc.) longtemps fermés dès le début de la crise sécuritaire en 2015 fonctionnent de nouveau depuis bientôt 5 années sans discontinuer. Dès lors, les initiatives se multiplient dans différents domaines (agriculture, exploitation de natron, maraîchage, élevage, commerce, etc.) et permettent aux populations locales d'assurer leur survie quotidienne. Sur le plan agricole, le dynamisme dont font montre les exploitants de Fouli avec le plus souvent des moyens aratoires rudimentaires expose toutes les potentialités qu'un encadrement technique et un accompagnement financier feront profiter à la localité et ses habitants. Les ouadis et polders constituent à cet effet des richesses immenses à (re) valoriser.

Conclusion

Au terme de cette étude, il importe de rappeler les résultats majeurs auxquels nous sommes parvenus. Il ressort de cette étude que le dynamisme paysan et les potentialités dont regorge le département de Fouli constituent les premières richesses sur lesquelles le projet d'aménagement hydro-agricole pourrait s'appuyer. Ainsi, dans son ambition de revalorisation des activités maraîchères, le projet pourrait permettre aux femmes d'augmenter leurs revenus et s'autonomiser. Il permettrait aux exploitants d'intensifier des activités agricoles même pendant la saison sèche, ce qui aura d'une part pour conséquence, l'augmentation des productions agricoles et maraîchères et, d'autre part, répondra aux besoins alimentaires de la localité, voire du pays si la production venait à être excédentaire.

Les résultats de cette analyse ont montré que les sites enquêtés disposent de potentialités agricoles énormes qui sont en l'état actuel mal exploitées à cause des contraintes techniques, matérielles et financières. Si les initiatives locales sont porteuses de dynamiques amélioratives de la situation socio-économique du département de Fouli, la situation sécuritaire de la région du Lac-Tchad liée aux menaces du groupe terroriste Boko Haram reste un défi à relever pour le développement à long de cette partie du pays.

Références bibliographiques

- BAVOUX Jean-Jacques** et al. (éds), *Géographie des transports*, Paris, Armand Colin, 2012, 232p.
- BELLONCLE Guy**, *La question paysanne en Afrique noire*, Paris, Karthala, 1982, 110p.
- BELLONCLE Guy**, *Participation paysanne et aménagement hydro-agricoles. Les leçons de cinq expériences africaines*, Paris, Karthala, 1985, 336p.
- BEY Marguerite**, « Que sont communautés andines devenues ? Changements dans la société rurale péruvienne », in J.-M. Gastellu et J.-Y. Marshal (éds), *La ruralité dans les pays du sud à la fin du XXe siècle*, Paris, ORSTOM, 1997, pp : 381-400.
- BOIRAL Paul, Lanteri Jean-François et DE SARDAN Jean-Pierre Olivier** (éds), *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire. Sciences sociales et développement rural*, Paris, CIFACE et Karthala, 1985, 224p.
- BREMAN Henk et SISSOKO Keffing** (éds), *L'intensification agricole au Sahel*, Paris, Karthala, 1998, 996p.
- CABOT Jean**, « Du mode de production domestique à l'intégration au système capitaliste. Le cas des paysans tchadiens », in **Coquery Vidrovitch Catherine** (dir), *Sociétés paysannes du Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan, 1981, pp : 57-65.
- CERNEA Michel** (éd), *La dimension humaine dans les projets de développement. Les variables sociologiques et culturelles*, Paris, Karthala, 1998, 586p.
- CHAMBERS Robert**, *Développement rural : la pauvreté cachée*, Paris, CTA-Karthala, 1990, 374p.
- DE SARDAN Jean-Pierre Olivier**, *Anthropologie et changement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris, APAD-Karthala, 1998, 221 p.
- DUMONT René et Motin Marie-France**, *L'Afrique étranglée*, Paris, Seuil, 1980, 272p.
- DUMONT René**, *L'Afrique noire est mal partie*, Paris, Seuil, 1962, 278p.
- GIRI Jacques**, *L'Afrique en panne. Vingt-cinq ans de développement*, Paris, L'Harmattan, 1989, 190p.
- GUICHAOUA André**, *Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale. La liquidation du « monde paysan » congolais*, Paris, L'Harmattan, 1989, 190p.
- HANSSEN Alain**, *Le désenchantement de la coopération. Enquête au pays de mille coopérants*, Paris, L'Harmattan, 1989, 173p.
- HOCHET Anne-Marie et N'GAR Aliba**, *Développement rural et méthodes participatives en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1995, 270p.
- KABOU Axel**, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Paris, L'Harmattan, 1991, 208p.
- LEMONNIER Daniel** et al. (éds), *Alimentation et nutrition dans les pays en développement*, Paris, ACCT-AUPELF-Karthala, 1991, 741p.
- MAGRIN Géraud et Marc-Antoine Pérouse de Montclos** (éds), *Crise et développement. La région du Lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram*, Paris, Agence Française de Développement (AFD), 2018, 294p.
- MAURITANIAN CONSULTING GROUP/Services d'Ingénierie et Conseils Appliqués au Développement**, *Étude de faisabilité du développement rural du département de Fouli (Liwa) au Lac-Tchad, Rapport général*, juin 2019, 110p.
- MEILLASSOUX Claude**, *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, L'Harmattan, 1991, 251p.

- MOTAZE Akam**, « Pluralisme et endo-développement au Nord du Cameroun », in **Adder Abel Gwoda** et **Alawadi Zélao** (éds), *Le nord du Cameroun à l'épreuve des pluralismes. Quand les sciences sociales interrogent*, Paris, L'Harmattan, 2012, pp : 51-74.
- MOTAZE Akam**, *Le défi paysan en Afrique. Le laamiido et le paysan dans le nord du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1990, 239p.
- MOTAZE Akam**, *Le social et le développement en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2009, 266p.
- NGARMBATEDJIMAL Alexis, TATOLOUM Amane et ASSAH Ndétibaye**, 2020, *De l'accès des femmes à la terre aux moyens de sa mise en valeur dans le département de Fouli (Province du Lac), Cahier du foncier au Tchad (CFT), vol.3(1), juin.*
- OUMAROU Yerima Djibrillah**, *Tchad. Les dessous du monde rural*, Yaoundé, Ifrikiya, 2014, 203.
- SAÏBOU Issa**, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010, 276p.
- TAMIRA Salomon** et **Daka Anatole**, « Rural communities, development policies and social sciences practice: advocacy for a citizenship of research in sub-saharan Africa », in *Open Journal of Social Sciences*, 2019, 7, p.51-62.
- TAMIRA Salomon**, « Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) et gestion de la faim en milieu rural au Tchad : cas du village Kolobo », *Mémoire de Master-Recherche en Sociologie, option Sociologie rurale, Université de Ngaoundéré*, 2016, 210p.
- TAMIRA Salomon**, *La lutte contre la faim en milieu au Tchad. Sociologie africaine du quotidien à partir d'une expérience paysanne Kolobo*, Saarbrücken (Allemagne), Éditions Universitaires Européennes, 2017, 212p.

ACCÈS AUX TERRES CULTIVABLES PAR LES REFUGIES ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA NYA-PENDE AU TCHAD

ACCESS TO FARMLAND BY REFUGEES AND AGRICULTURAL DEVELOPMENT IN THE DEPARTMENT OF NYA-PENDE IN CHAD

Par : MEDIEBOU CHINDJI

Chargée de cours Université de Yaoundé I,

mechiro@yahoo.fr +273 679944950

Noel KANDE,

Doctorant,

Université de Yaoundé I,

noelkande1@gmail.com +235 63502627

Résumé

Les auteurs de cet article cherchent à analyser l'impact de l'accès aux terres cultivables par les réfugiés centrafricains sur le développement de leurs pratiques agricoles dans le département de la nya-pendé au Tchad. Pour ce faire, la méthode hypothéico-déductive appuyée par des guides d'entretiens auprès des personnes ressources et un questionnaire d'enquête nous ont permis de faire la recherche explicative et analytique. 80 réfugiés disposant des parcelles cultivables dans le camp de Doholo, Gondjé, Amboko et Dosseye ont été enquêtés et les résultats montrent qu'il existe deux stratégies d'accès aux terres cultivables par les réfugiés dans le département de la nya-pendé. Il s'agit de la stratégie d'accès collectif pilotée par le HCR et une stratégie d'accès individuel mise en place par le réfugié lui-même. Ces accès permettent aux réfugiés de pratiquer l'agriculture dans le but de faciliter leur insertion et leur autonomisation alimentaire dans les camps. Le développement agricole repose sur une culture vivrière destinée à l'alimentation du ménage mais les surplus sont commercialisés soit sur le marché du camp, soit sur le marché départemental. Globalement, cet accès et le développement agricole permettent à chaque ménage bénéficiaire de maintenir voire garantir le minimum d'alimentation à court terme à sa petite famille.

Mots clés : Accès aux terres, réfugiés, développement agricole, nya-pendé

Abstract

The authors of this article seek to analyze the impact of access to cultivable land by Central African refugees on the development of their agricultural practices in the department of nya-pendé in Chad. To do so, the hypothetico-deductive method supported by interview guides and a survey questionnaire allowed us to carry out explanatory and analytical research. 80 refugees with arable plots in the camp of Doholo, Gondjé, Amboko and Dosseye were surveyed and the results show that there are two strategies of access to arable land by refugees in the department of Nya-pendé. These are the collective access strategy piloted by the UNHCR and an individual access strategy put in place by the refugees themselves. These accesses allow the refugees to practice agriculture in order to facilitate their integration and food self-sufficiency in the camps. Agricultural development is based on a food crop intended for household food but surpluses are marketed either on the camp market or on the departmental market. Overall, this access and agricultural development allows each beneficiary household to maintain or even guarantee the minimum food supply for its small family in the short term.

Keywords: Access to land, refugees, agricultural development, nya-pendé

Introduction

La problématique des migrations en général et celle des réfugiés en particulier préoccupe plusieurs chercheurs, comme l'atteste de nombreux travaux, ouvrages, thèses, rapports, mémoires, articles etc... Cette question est aujourd'hui au cœur des questions géopolitiques mondiales. Dans les pays dit développés, CLOCHARD O (2005), résumant que depuis les années 1950, plusieurs États occidentaux,

dont la Suisse jusqu'en 1995, dispose de contingents leur permettant d'accueillir un certain nombre de réfugiés en provenance notamment des pays voisins installés dans les camps gérés par l'UNHCR. Mais CAMBREZY L (2006), explique que, dans les pays les plus pauvres et en Afrique en particulier, il est rare que les États puissent assumer seuls la lourde charge que représente l'accueil de dizaines, voire de centaines de milliers de ces réfugiés.

Cette étude qui porte sur « L'accès aux terres cultivables par les réfugiés et développement agricole dans le département de la Nya-Pendé au Tchad » intervient dans un contexte marqué par l'afflux massif des réfugiés Centrafricains et dépourvus d'assistance alimentaire.

Les moyens d'existence sont les moyens de gagner sa vie (activités et ressources qui permettent aux gens de vivre). Ils peuvent notamment provenir de biens humains (connaissances, éducation, capacités de travail, bonne santé), sociaux (relations sociales), naturels (terres, forêts, ressources en eau), physiques (bétail, terres, outils) et financiers (revenus, accès au crédit et aux investissements). C'est l'ensemble des méthodes utilisées par les ménages pour obtenir et conserver l'accès aux produits de première nécessité. Plus un ménage peut recourir à des moyens d'existence variés, moins il sera vulnérable (Chambers et al, 1992).

Devant cette situation de vulnérabilité alimentaire, les réfugiés installés dans les camps développent des colonies agricoles qui apparaissent comme une stratégie pouvant permettre au ménage de satisfaire le besoin alimentaire. La stratégie alimentaire est une stratégie dont la finalité est de satisfaire les besoins alimentaires d'une population donnée tout en optimisant les ressources des systèmes agroalimentaires en place (Gherzi, 1989).

Ceci étant, la situation sécuritaire en RCA demeure toujours assez précaire et un retour des réfugiés centrafricains, bien que favorisé par la récente stabilisation suite aux élections présidentielles, reste incertain. Alors, la nécessité de cultiver la terre, s'impose aux réfugiés comme un moyen de survie le plus important afin de leur garantir une sécurité alimentaire à moyen et à long terme.

Le département de la Nya-Pendé, qui a pour chef-lieu Goré fait partie intégrante des six (6) unités administratives qui forment la province du Logone Oriental. Situé entre 7° 30' et 8° 28' de latitude Nord ; 16° 15' et 17° 15' de longitude Est, il est limité au Nord par le département de la Nya, au Sud par la RCA, à l'Est par le département de Kouh-Ouest et enfin à l'Ouest par le département des Monts de Lam (figure 1).

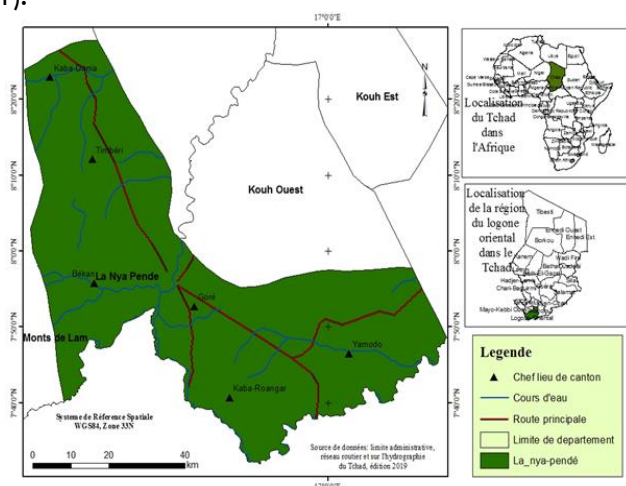


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude

Cette zone couvre une superficie de 4 523 km² où vit une population de 108 090 habitants (RGPH2, 2009). Aux latitudes tendant vers les régions équatoriales, sa situation géographique favorable fait que, le département bénéficie de bonnes conditions pluviométriques et des conditions physiques satisfaisantes (sols riches, réseau hydrographie dense, végétation assez abondante) qui font de cette localité, un milieu très convoité pour l'agriculture.

Méthodologie

Pour bien conduire notre recherche, nous avons opté pour une démarche hypothético-déductive. Quelques techniques essentielles (entretiens, enquêtes, observation etc.) ont été utilisées pour collecter les données (PINTO et al, 1977). Une fois collectées, elles sont traitées avant d'être analysées et interprétées. Les entretiens se sont exclusivement orientés vers les différentes structures concernées et les responsables (autorités administratives, les chefs traditionnels, responsables d'organisations.). Ces entretiens nous ont

permis d'avoir une variété de données informationnelles sur l'étude. Notre enquête a été menée auprès de 80 réfugiés disposant au moins une parcelle cultivable dans un des quatre camps du département. Pour se faire, nous sommes partis d'une base de sondage pour déterminer un échantillon suffisamment représentatif de la population cible dans les différents camps.

Notre base de sondage est constituée de 400 réfugiés très vulnérables, de 04 chefs de village ou chefs de terre répartis dans le Département de la Nya-Pendé. Pour déterminer la taille de notre échantillon, nous avons utilisé la méthode d'échantillon aléatoire stratifié dans l'espace (GUMUCHIAN H., MAROIS C., ET FEVRE V., 2000) pour déterminer la taille de l'échantillon. Cette méthode consiste à prélever 10 % de la population cible lorsqu'on travaille en milieu urbain et 20 % lorsqu'on travaille en milieu rural. Ainsi, comme l'étude est effectuée dans les camps des réfugiés en milieu rural, nous avons prélevé 20 % de la population cible pour permettre une bonne représentativité de l'étude.

Le Traitement statistique appliqué aux données quantitatives sous le tableur Excel 2016, a permis de concevoir et de réaliser, les graphiques et les diagrammes, ainsi que des tableaux de statistique descriptive.

Resultats et discussions

Avant de diagnostiquer le développement agricole par les réfugiés dans la Nya-Pendé, il est important de connaître la problématique foncière au Tchad de manière globale afin de présenter en quelques lignes les modes d'acquisitions des terres de cultures par les réfugiés dans la zone d'étude car, le foncier est le support indispensable de toute activité agricole et c'est autour de lui que de nombreux conflits se posent. Il est donc plus que nécessaire d'en faire état.

I. Systèmes fonciers au Tchad

Le système foncier au Tchad est composé de trois grands ensembles notamment : le système coutumier, le système musulman et le système moderne. Chacun de ces trois est appliqué dans un domaine bien précis.

I.1. Système coutumier

Dans le système foncier coutumier, la terre appartient aux groupes sociaux les plus étendus, tribus, clans ou lignages, selon les cas. Au sein de ces groupes, les terres, quant à elles, sont réparties aux familles individuelles, pour qu'elles les cultivent et les exploitent. Le système est ainsi axé sur la collectivité, et non pas sur l'individu. Dans le cas de la collectivité, on peut parler d'un véritable droit de propriété sur la terre, alors que dans le cas des individus ou des familles individuelles, on doit plutôt parler d'un droit d'usage (DATOLOUM, 2013).

L'accès individuel à la terre est obtenu en vertu de l'appartenance d'un individu à un groupe de parenté donné et du principe de la propriété collective de la terre. Ainsi, le système foncier agricole est fondé sur le concept de l'espace illimité et que les terres de cultures sont considérées, d'une manière plus ou moins explicite, comme un bien inépuisable et toujours disponible. La différence principale entre le domaine pastoral et le domaine agricole, est que le premier est essentiellement axé sur l'eau et le pâturage, et le deuxième sur la terre (REOUNODJI, 2003). Ainsi, autour du foncier, de nombreux problèmes surviennent en ce qui concerne son usage entre les communautés.

I.2. Système musulman

Le droit musulman ne se pratique pas dans notre terrain d'étude pour que nous puissions largement en parler. Mais comme c'est une pratique foncière du Tchad et qui se manifeste par la présence des réfugiés musulmans, de certains éleveurs nomades et sédentaires, il s'avère important d'en faire mention à ce niveau. Ainsi, selon le droit musulman, le rôle de la collectivité est primordial et l'un de ses textes stipule que, que « l'eau, les pâturages et le feu sont communs à tous les musulmans ».

Ce principe n'exclut pas l'appropriation foncière, mais interdit toute exclusivité d'exploitation. Il y a divergence entre le droit islamique et le droit coutumier au sujet des règles de transmission de la terre. Selon l'islam, la terre est héritée par tous les descendants mâles à l'intérieur du group. Dans ce droit musulman, l'eau constitue l'objet principal de la propriété foncière, ainsi, quand l'eau devient rare, la terre perd son importance. La terre est finalement un élément secondaire, et sa valeur ne dépend que des potentialités en eau qui lui sont attachées.

I.3. Système moderne

C'est un système où tout est régi par les textes. Il a hérité d'une situation juridique marquée par la coexistence de régimes opposés, mais se retrouvant tout de même autour de deux points fondamentaux à savoir l'exigence de la mise en valeur de la terre et la sécurité foncière organisée au profit de l'exploitant. Ainsi au Tchad, le système foncier est régi par trois lois fondamentales.

La loi n°23 du 22 juillet 1967 sur les statuts des biens domaniaux. Cette loi stipule que le domaine national est constitué par l'ensemble des biens appartenant à l'Etat notamment le domaine public et le domaine privé. Elle réaffirme le principe suivant lequel : « Les biens vacants et sans maître appartiennent à l'Etat », tout en assurant que les personnes et les collectivités qui bénéficient de ces droits coutumiers sur le domaine public, peuvent continuer à en jouir.

La loi n°24 du 22 juillet 1967 sur le régime de la propriété foncière et des droits coutumiers : Elle définit les modalités de l'immatriculation donnant un titre foncier qui permet de constater la propriété foncière des personnes physiques et morales, d'une manière définitive et inattaquable. Toute terre non immatriculée est cependant réputée vacante et sans maître. La preuve contraire doit résulter de la constatation officielle d'une mise en valeur, dont les caractéristiques peuvent varier suivant les régions et les modes d'exploitation du sol.

La loi n°25 du 22 juillet 1967 sur les limitations des droits fonciers. Cette loi définit les procédures d'expropriation et définit le principe de l'indemnité (Ar.2), fixé par l'accord amiable. On rappelle qu'en principe toute terre rurale faisant l'objet d'un titre de propriété et dont l'exploitation a été abandonnée pendant plus de cinq ans, compte tenu des modes de culture, peut être expropriée. La Loi définit aussi les procédures du déguerpissement et prévoit des indemnités.

Au regard de tous les systèmes fonciers qui se pratiquent au Tchad, nous allons nous intéresser particulièrement à la question foncière qui prévaut dans le département de la Nya-Pendé.

I.4. Situation foncière dans la Nya-Pendé

Aujourd'hui au Tchad comme nous avons mentionné ci haut, il existe des systèmes fonciers multiples qui coexistent, leur juxtaposition dans la pratique crée une situation foncière floue et extrêmement difficile à maîtriser. C'est ainsi que dans la Nya-Pendé, l'accès à la terre, à ses ressources naturelles et leur mise en valeur sont régis par le système foncier coutumier auquel s'ajoute le système foncier moderne.

Toutefois, le système le plus répandu et le plus pratiqué sur l'octroi des parcelles aux réfugiés reste le coutumier. Selon le système foncier coutumier, la terre appartient aux groupes sociaux les plus étendus comme nous avons souligné un peu plus haut. En effet, les terres, sont réparties de manière inaliénable et appartiennent à un groupe social donné tel que la famille, le clan ou lignage. Ce système est régi par des règles coutumières, et fondé sur le concept illimité.

Les terres sont contrôlées par les chefs de terres, de villages ou de canton. C'est eux seuls qui sont habilités à attribuer les terres non exploitées aux étrangers venus nouvellement et qui désirent avoir un terrain soit pour la culture, soit pour l'habitat dans le village le cas des réfugiés. Les pouvoirs des chefs de terre sur un espace ne respectent pas les limites administratives.

Autrefois, les chefs de terre reçoivent les produits des récoltes pour l'organisation des sacrifices aux dieux de la terre, mais de nos jours, cette pratique tend à disparaître au profit du christianisme. Certains chefs de terre chrétiens amènent leurs prémices aux autorités ecclésiastiques pour la bénédiction. La transmission de la terre se fait de père en fils et l'accès des femmes à la terre est soumis à certaines conditions. Par exemple, en cas de décès du conjoint, la femme peut continuer à cultiver les champs de son mari si elle a des enfants. En outre, dans sa propre famille, elle a le droit de revendiquer une parcelle et en devenir propriétaire.

Avec l'affluence des réfugiés, retournés, éleveurs nomades et transhumants dans le département, les pouvoirs traditionnels et coutumiers se sont fragilisés aux mains des praticiens du fait qu'à force de gérer plusieurs fois les conflits fonciers, les autorités administratives de la localité se penchent de nos jours sur le principe selon lequel la terre appartient à l'Etat, et que tout citoyen a le droit de s'installer librement n'importe où à la seule condition de respecter les us et coutumes des autochtones. Cette possibilité a favorisé l'occupation des espaces autrefois destinés aux activités agricoles.

Cette présence non contrôlée est le nœud de tous les problèmes liés à la gestion de l'espace et des ressources qui s'y trouvent.

II. Stratégies d'accès aux terres par les réfugiés

II.1. Accès collectif

La stratégie d'accès collectif aux terres par les réfugiés dans ce département de Nya-Pendé est un phénomène récent de 2016. Elle est développée par les organismes spécialisés dans la protection des réfugiés dans le but de garantir l'autonomisation et l'autosuffisance alimentaire des ménages réfugiés dans la Nya-Pendé. Une politique mise en place par l'UNHCR avec ses partenaires du domaine surtout le FLM/LWF (Fond Mondial Luthérien/The Lutheran World Federation), ATURAD (Association des Témoins des Urgences et des Actions de Développement), le Care, qui sont des ONG intervenant beaucoup plus en faveur de la sécurité alimentaire des réfugiés. Bien qu'il existe d'autres institutions sur place comme la World Vision, le FAO, le PAM, le ACF (Action Contre la Faim), SOS Village Enfant afin d'améliorer les conditions alimentaires de ces derniers.

Le FLM, ATURAD chargés de la mise en œuvre du projet sécurité alimentaire de HCR pour les réfugiés ; font des plaidoyers auprès des autorités civiles et traditionnelles sur « Accès à la terre par les réfugiés installés dans les camps de la localité » c'est à dire des villages hôtes abritant les camps. Les terres sont négociées au bas niveau de l'administration ou les chefs traditionnels en accord avec le conseil des sages délimitent une grande superficie des terres de culture conformément au décret n°579/PR/PM/MAE/2014 fixant les modalités de la gestion du domaine forestier à UNHCR et ses partenaires d'exécution du programme. Au sortir de ce plaidoyer, un protocole d'accord d'exploitation garantissant le droit à l'exploitation est élaboré. Ce protocole indique la localisation du site, la superficie et la durée d'exploitation qui est généralement de 02 à 05 ans renouvelable et souvent en fonction de la durée du cycle du projet.

Le document est signé entre cinq parties prenantes à savoir le représentant de propriété terrienne, le représentant des bénéficiaires, le chef de village, le chef de canton et le sous-préfet voire le préfet. Ses parcelles sont octroyées autour des camps du village et à l'opposé des champs de la population hôte pour éviter toute forme de conflit foncier entre réfugié et autochtone des villages (Doholo, Amboko, Gondjé et Dosseye), une zone pratiquement peu peuplée et faiblement exploitée par les autochtones. Dans certains cas, les réfugiés s'organisent en association ou groupement pour bénéficier des grandes superficies exploitables auprès de l'ONG FLM (tableau 1).

Tableau 1 : Superficie (Ha) négociée pendant les plaidoyers et obtenues

Année	Nombre d'hectares négociés	Nombre d'hectares Obtenus
2016	175	0
2017	650	500
2018	4576	4000
2019	8300	0
Total	13701	4500

Source : FLM, Goré, 2019

D'après ce tableau nous constatons que la superficie négociée lors des plaidoyers n'est pas systématiquement accordée par les autorités traditionnelles au sortir. Elle peut être accordée ou pas. Ceci explique parfois la résistance des autorités locales sur l'octroi de terre aux réfugiés du département bien qu'ils ont passé majoritairement plus de 7 ans dans la localité. Ensuite, chaque année les superficies négociées et obtenues lors des plaidoyers ne font qu'augmenter.

II.2. Accès individuel

L'accès individuel à la terre par les réfugiés en dehors de celui attribué par le FLM est possible et n'est pas officiel auprès des autorités locales ni auprès des ONG en charge du programme et une stratégie ancienne des années 2005 au début de l'arrivée des réfugiés centrafricains mais qui continue jusqu'aujourd'hui dans le département de la Nya-Pendé.

En effet, 14% de nos enquêtés ont affirmés qu'ils détiennent des terres cultivables hors camp. Ainsi, le réfugié négocie personnellement avec un autochtone, le chef de village, voir le chef de terre qui lui concède une parcelle exploitable dans le village hôte (Doholo, Amboko, Gondjé et Dosseye). Cette parcelle est attribuée en location pour une somme de 5000F/0,5ha payable avant toute exploitation et pour une période d'exploitation d'une année avec possibilité renouvelable juste après une entente verbale entre le propriétaire et le réfugié. Parfois, payable par nature après récolte mais cette stratégie reste peu appréciée et applicable pour raison de confiance.

L'accès individuel reste possible mais engendre trop de soucis quelque peu risqués pour les réfugiés. La malhonnêteté prime dans certains cas, puisqu'il arrive des situations où le propriétaire ne respecte l'accord verbal et revient en pleine saison de culture revendiquer son due et l'obtient, ce qui crée un climat de mésentente entre les deux parties. Tout de même, le HCR et ses partenaires interdisent l'accès

individuel aux réfugiés mais cette décision reste difficile à respecter de la part des réfugiés. Il n'existe pas de papiers établis leur garantissant le droit à l'exploitation.

Ces résultats viennent affirmer les résultats de CAMBREZY L., (2006), dans son article où il présente la stratégie d'accès au terroir par les réfugiés soudanais en Ouganda. Bien que les résultats soient pareils il existe une différence sur les modes d'accès aux terres. Pour notre étude, il existe deux modes d'accès contrairement à ce dernier qui note un seul mode.

III. Développement agricole et moyens de production des réfugiés

III.1. Agriculture basée sur une culture vivrière

La culture vivrière est une culture destinée à l'alimentation du groupe familial, que la famille soit élargie ou réduite au ménage (JEAN-LOUIS, 2003). Sur ce, nous pouvons dire, la culture vivrière est l'ensemble de productions agricoles (plantes) qui sont destinées à l'alimentation quotidienne de l'agriculteur et de sa famille, ainsi que de ses animaux tels que des moutons ou des vaches.

Les surplus éventuels sont commercialisés par les réfugiés agriculteurs, généralement au camp et au marché local du village parfois sur le marché départemental à Goré pour les camps les plus proches (Amboko, Doholo et Gondjé). Elle s'oppose à l'agriculture commerciale. La culture vivrière se fait dans le cadre familial. Elle emploie une partie des membres de la famille ou généralement la surface cultivée est petite (1,5ha) et le matériel agricole réduit (La houe).

III.2. Les moyens de production

On en distingue essentiellement trois : la terre, le capital technique représenté par les instruments de travail, et la force de travail. Nous nous intéressons beaucoup plus au facteur outillage de production (Houe).

Dans le département de la Nya-Pendé, le réfugié cultivateur, pour entreprendre ses travaux agricoles, se munit pour la plupart d'outillages rudimentaires. Le matériel agricole le plus répandu et le plus utilisé dans l'ensemble des camps reste toujours la houe qui demeure la pièce centrale de tout producteur. La houe joue un rôle déterminant dans l'entreprise des travaux agricoles en amont et en aval.

Avec cet outil, c'est la force humaine toute entière qui est mise en œuvre. Le cultivateur se sert de deux sortes de houe, la houe à sarcler, et la houe à semer. La houe à sarcler permet de gratter la terre, remuer le sol et de couper les herbes. Instrument de base de culture, elle est constituée d'un manche fourchu terminé par une lamelle en fer. Le cultivateur qui s'en sert est accroupi tout le long de son travail. La photo 5 suivante permet d'avoir un aperçu d'une séance de distribution de matériels aux réfugiés. La houe à semer sert à creuser des trous destinés à recevoir les grains. Elle est constituée d'un long manche droit de plus d'un mètre, terminé également par une lamelle en fer. Le travail se fait généralement debout et à un rythme extrêmement rapide. En plus de la houe qui sert donc à travailler la terre, le cultivateur utilise le coupe-coupe mais aussi la hache pour les travaux plus durs, tels que le défrichage et l'abattage des arbres.

Dans la plupart des cas, les femmes sont davantage habilitées à utiliser la hache pour ces activités quand bien même le coupe-coupe est l'apanage des hommes. L'utilisation de cet outil ne permet pas une grande exploitation puisque, le cultivateur qui l'utilise ne réalise que deux cordes c'est à dire un hectare. La pelle quant à elle, permet de réaliser les billons de grande dimension pour la culture de patate douce.

Trois fonctions fondamentales sont assurées par la houe durant les grands travaux agricoles. Pendant le défrichage, la houe et le coupe-coupe servent à couper les arbustes et les repousses des champs ayant connu deux ou trois ans de travail. Après défrichage et avec l'arrivée des premières pluies, la houe contribue et permet les semis en poquet pour les sorghos, le mil etc. La troisième et dernière phase d'utilisation nécessaire de la houe est la période de sarclage et de l'abattage de mil avant la récolte. Cette opération met en œuvre les outils tels que le coupe- coupe, la houe.

Des améliorations sont en train de voir le jour avec la mise en place des tracteurs par les ONG qui ont donné aux bénéficiaires un nouveau souffle, bien que le nombre soit trop insuffisant. La mécanisation de l'agriculture dans les champs des réfugiés dans la Nya-Pendé par les ONG vise à assurer l'autosuffisance alimentaire, d'augmenter la production au niveau des ménages et de rendre moins pénible les tâches des bénéficiaires. Cette politique a permis aux institutions en charge de se doter dans le projet des tracteurs.

Aujourd'hui c'est un soulagement pour un bénéficiaire de voir son champ (1,5 hectare) labouré gratuitement en deux heures au lieu de se confier aux propriétaires des charrues qui mettront deux jours

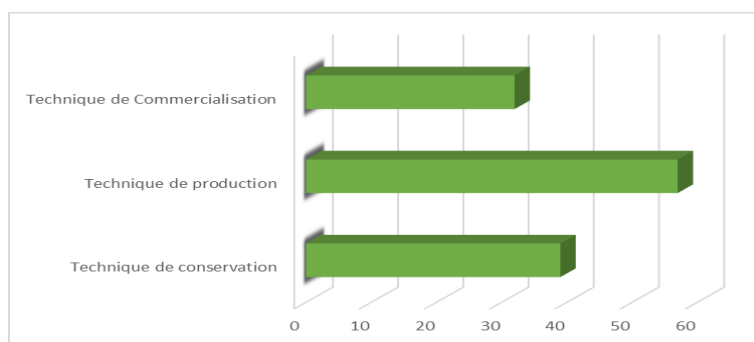
pour une même superficie dont le coût est payable. Le second avantage du labour au tracteur par rapport à celui de la charrue est qu'un champ labouré au tracteur est bien propre et facile à sarcler tandis que le second exige d'énormes efforts humains pendant le sarclage.

III.3. Encadrement et Formation Agricole des réfugiés

S'assurer d'une bonne production agricole n'implique pas seulement les conditions naturelles, les ressources humaines, et les moyens techniques mais aussi de la qualité d'encadrement disponible. En effet, les bénéficiaires du projet bénéficient d'encadrement et de formations appropriées chaque année. Aussi bien les systèmes culturaux, le matériel aratoire que les paysans utilisent aujourd'hui ont été transmis par héritage et ne permettent pas aux agriculteurs d'augmenter la production.

Leur application ne demande guère un apprentissage, un ou deux gestes suffisent pour faire la démonstration de l'usage d'une houe, du battage des épis. Toutes ces techniques manuelles se sont conservées dans un monde clos qui se suffit à lui-même. Qui dit encadrement, dit aussi assistance technique. Dans le programme, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) est chargé de mener à bien cette action de formation bien que le nombre des agents sortis d'école agricole soit très insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins.

Elle travaille en collaboration avec les Techniciens des différentes institutions (ONG). La formation professionnelle agricole, en principe dans un système structuré, planifié, est l'épine dorsale ou le pilier sur lequel s'appuie tout progrès technique. Le démarrage de l'agriculture ne peut se réaliser que s'il y a un appui logistique et cette indispensable base n'est rien d'autre que les gens du métier formés et encadrés bénéficiant des moyens matériels conséquents à cet effet ainsi que des formations en techniques agricoles, techniques de conservation des produits agricoles et techniques de commercialisation (figure 4).



Source : Enquête de Terrain, septembre 2019

Figure 4 : Effectif des Enquêtés ayant reçu les différentes formations agricoles

Sur les 80 de nos Enquêtés, 57 d'entre eux affirment qu'ils ont reçu au moins une fois de formation sur les techniques de production. 39 d'entre eux ont reçu au moins une formation sur les Techniques de conservation des produits agricole et 32 seulement ont reçu au moins une formation sur les techniques de commercialisation.

IV. Système de culture et principales plantes cultivées

IV.1. Le système de culture

La technique agricole appliquée par les réfugiés est semblable à la technique utilisée par la population hôte du département, en dehors de cultures des cases, toute la culture des parcelles de brousse repose sur la déforestation des savanes et la reconstitution des terres par les jachères. Le réfugié utilise les instruments aratoires plus adaptés à cet effet. Le cas où le sésame vient en avant une autre culture, est considéré comme un véritable travail agricole traditionnel. Le réfugié prend le soin de délimiter dès le mois de mars une partie de la brousse selon la dimension voulue et accordée, le plus souvent un demi-hectare qui correspond à la mesure traditionnelle, appelée communément « la corde ». Celle-ci mesure 50 sur 100 mètres.

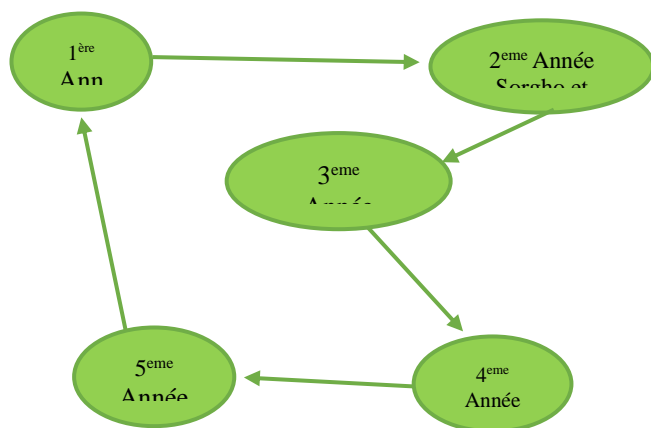
Après délimitation, le sésame est semé en pleine brousse à la volée au fur et à mesure que le labour se poursuit. Les hommes du ménage s'occupent du labour et les femmes de l'abattage des arbres qu'elles rassemblent en tas dans des endroits réservés à cet effet (au pied d'un arbre ou dans des endroits difficilement accessibles pendant le labour). Ces endroits non labourés appelés communément « Rundu »

occupent le 1/3 du champ. L'objectif n'est pas de produire du sésame mais d'ouvrir un nouveau champ pour la campagne prochaine. Ce qui amène les bénéficiaires à le cultiver très tard vers fin août ou début septembre. Il est sarclé une seule fois, ensuite vient la récolte. Le champ est ainsi ouvert.

A l'approche de la nouvelle saison des pluies, le paysan procède à brûler les tas d'abattis. On arrache les souches des herbes pérennes surtout les *Andropogon gayanus*. On allume le feu au pied des arbres non abattus pour les faire sécher. C'est à ces endroits où il y a de la cendre que seront cultivés, les melons, les concombres et aussi les variétés précoces de sorghos à canne sucrées. La densité des « Rundu » est synonyme de la fertilité du champ et aussi le résultat d'un bon rendement à la récolte car les cendres issues de cette opération constituent une matière fertilisante au sol qui se prête à accueillir le sésame (ALLAISSEM, 2008).

De même, l'herbe arrachée peut être laissée sur place afin de subir la décomposition et fertiliser le sol. De cette manière les effets seront répartis de façon homogène dans l'espace destiné à accueillir la culture. Le champ étant préparé, on sème directement le sorgho en mai, après le sésame. Il est sarclé deux fois, en juin et en août ou septembre avant la récolte. La production dès la première année de l'ouverture de ce champ est supérieure ou moyenne à cause des effets de la cendre des tas des arbres brûlés. A la troisième année, la production est supérieure à la deuxième année de sorgho car les arbres abattus et ceux brûlés par le feu ont le temps de se minéraliser et d'apporter le fertilisant au sol. La fertilité est homogène à travers le champ, c'est pourquoi la récolte est supérieure à celle de la première année de sorgho.

À la quatrième et cinquième année de culture, la production diminue progressivement année après année du fait de la surexploitation. Ce phénomène est confirmé par 71% de nos enquêtés. Constatant l'apparition du *Striga hermontica*, après plusieurs années d'exploitation, on peut faire intervenir le sésame une dernière fois, en espérant avoir une bonne récolte, puisque le sésame n'est pas vulnérable aux effets des striga. Après cela, le champ est cultivé une dernière année en sorgho dont le rendement sera faible. La figure 5 suivante présente l'organisation du système d'assolement des cultures par les réfugiés.



Source : Enquête de terrain, septembre 2019

Figure 5 : Système d'assolement de cultures des réfugiés

En définitive, la rotation culturale sur 5 ans se fait de la façon suivante ; 1ère année culture du Sésame, 2ème année culture du Sorgho et arachide, 3ème année culture du Sorgho et arachide, 4ème culture du Sésame ou arachide et 5ème année culture du Sorgho. La jachère, est difficilement observée par ces derniers puisque 5% seulement de nos enquêtés ont affirmé avoir observé la période de jachère et c'est vraiment spécifique pour ceux qui possèdent des champs hors camp c'est-à-dire ceux qui ont négociés des parcelles avec les autochtones et qui disposent des terres cultivables un peu partout dans le village. Ce graphique illustre le système dans l'assolement des cultures.

IV.2. Principales plantes cultivées par les réfugiés du département

Les céréales

Dans la Nya-Pendé en général, les céréales les plus représentatives sont les sorghos et les mils. Les deux sont les plantes de base alimentaire pour les producteurs des Camps. Les différentes variétés de mils et sorghos occupent une place assez variable dans les systèmes de production dans la zone soudanienne. « La géographie du sorgho ainsi que ses évolutions récentes s'expliquent par l'adéquation dynamique entre les diverses variétés de mils et les nuances du milieu, par les caractéristiques socioculturelles des populations ainsi que par les relations de cette culture avec l'économie cotonnière » (MAGRIN, 1996). Les nombreuses variétés de mil cultivées au sud du Tchad sont regroupées en quatre principales : le sorgho rouge (*Sorghum caudatum*), le sorgho blanc (*Sorghum durra*), le petit mil (*Pennisetum thyphoideum*) et le mil blanc et rouge qui sont en voie de disparition suite aux effets nuisibles du *Striga*. Grâce à leurs variétés nombreuses permettant un étalement des récoltes sur plusieurs mois, les sorghos représentent les céréales de base de toute l'alimentation de ménage réfugié mais aussi de la population du domaine soudanien.

À chaque type de sorgho correspondent des exigences plus ou moins sévères de sol, de précipitations, de place dans le calendrier agricole. A ces conditions naturelles de culture s'ajoute le goût marqué des bénéficiaires pour telle ou telle variété (DJIMASRA, 2017). Le maïs est cultivé généralement autour des cases mais aussi dans des champs ouverts sur une dimension ne dépassant pas 0,5ha faute de la disponibilité de superficie accordée par l'ONG et semé au mois de mai et consommé frais dès juillet en épis grillés.

Ses rendements élevés et son cycle court rendent sa culture particulièrement intéressante dans certains ménages pendant la période de soudure de juillet à septembre. Son rendement moyen varie de 600 à 800 kg /ha. Il est consommé frais pendant la saison des pluies à partir de septembre à octobre. Peu de ménages le récoltent en quantité suffisante pour le conserver. Le maïs nécessite des sols argileux, les vallées des rivières sont bien indiquées. S'il est cultivé derrière les cases, c'est grâce à la fumure issue des déchets ménagers apportés à la parcelle. La photo 8 ci-dessous montre un champ de maïs en monoculture.

Pour toute la zone d'étude, il est à remarquer que c'est dans le camp de Doholo et Dosseye, que les sols se prêtent à cette culture. De ce fait, le bénéficiaire pratique la culture sur d'assez grandes surfaces. La récolte coïncidant avec la période de grande famine, présente un intérêt social important. La population hôte et les réfugiés de la zone peu productrice se rendent chez des amis dans la zone productrice, pour s'en procurer.

Elles emportent avec elles, des noix de karité ou des grains de néré assez rares dans certaines localités du département pour vente et en retour, elles rapportent cette céréale indispensable pour passer les quelques semaines avant les nouvelles récoltes. Le seul changement constaté est que le maïs se cultive de plus en plus sur les vallées mortes des rivières. Des essais sont faits dans les champs des arachides, mais n'ont pas donné de résultats probants. Sans fertilisant, sur des terrains sableux, les rendements de maïs sont presque nuls. Il est très attaqué par le *Striga hermontica*.

✓ Les oléagineux et les légumineuses

L'arachide (*Arachis hypogea*)

Elle est traditionnellement cultivée par les réfugiés dans le département soit en culture associée soit uniquement sur des petites parcelles isolées. Plusieurs variétés sont utilisées, mais chacune d'elles semble avoir son domaine de prédilection ; Variété d'arachide rampante donnant des gousses à deux graines après un cycle végétatif de 120 jours, rare dans la Nya-Pendé. La variété d'arachide semi dressée donnant des gousses assez grosses après 130 jours (ANADER, 2019).

C'est la variété la plus répandue. Le rendement moyen est de 800 à 1.000 kg/ha. Une autre variété sélectionnée par les services agronomiques, largement répandue actuellement dans le département de la Nya-Pendé, est celle qui comporte plusieurs couleurs qu'on appelle localement « Yao-Yao » ; elle donne de grosses gousses de 3 à 4 graines. Variété précoce, elle permet de lutter contre la faim durant la période de soudure. Elle fait l'objet d'un commerce florissant avec la République Centrafricaine (RCA) et le Congo. Son rendement dépasse les 1000 kg/ha. Quand elle est en association, elle est semée en même temps que le sorgho ou le maïs.

Le même jour, en premier lieu on sème l'arachide et ensuite on sème le sorgho. La variété sélectionnée est cultivée souvent en culture pure. Elle subit les mêmes opérations culturales que le sorgho/maïs. La photo 10 ci-dessous permet d'apercevoir un champ d'arachide cultivé en association avec le sorgho. Les réfugiés n'attendent pas toujours la maturité complète pour procéder à l'arrachage et une bonne partie

de la récolte est consommée fraîche au moment des disettes en mois d'août. La récolte de l'arachide nécessite la contribution de tout le ménage sinon elle dure jusqu'à l'arrivée de la saison sèche (Novembre). Dans ce cas, on est obligé de l'abandonner (pour manque de pluie), ceci pour montrer qu'on met beaucoup de temps pour récolter l'arachide. C'est cette culture qui a subi le plus de transformation aussi bien en variété, en pratique culturale, qu'en valeur marchande. L'essor de l'arachide est spectaculaire et concurrencé grandement par le sorgho. L'arachide apparaît comme la plante qui permet le mieux de faire face à la double crise qui affecte la sécurité alimentaire périodique et le revenu monétaire des exploitants. En tant que légumineuse, l'arachide contribue à la préservation de la fertilité des sols en fixant l'azote nécessaire à d'autres plantes. En outre, l'arachide se révèle favorable à une plus grande intégration entre agriculture et élevage, puisque ces fanes sont particulièrement appréciées par le bétail. Sa production varie dans le temps et est sujette aux variations des précipitations moyennes annuelles.

Le sésame

On le cultive partout dans les camps et dans la Nya-Pendé comme « culture commerciale ». Semé fin juillet, il est récolté fin décembre. Le sésame reste très prisé des bénéficiaires, à la fois comme friandise et comme source oléifère. Il est maintenant semé en cours de sarclage de mil, soit en ligne au milieu de celui-ci, soit en bordure des champs. Actuellement, il est cultivé sur des jeunes jachères labourées à la charrue ou en tracteur en fin de culture. Tout comme l'arachide, le sésame tient une place importante dans le commerce des produits vivriers. Le sésame est cultivé sur des champs labourés à la charrue. Ce qui exige un abattis-brûlis antérieur au labour à la charrue, pendant lequel le semis du sésame a lieu (ANADER, 2019).

Il occupe la totalité du champ qui lui est réservé. Le sarclage est fait avec un peu plus d'égards. Dans le cas où il ne sert pas d'avant culture, il est cultivé sur des jeunes jachères et bénéficie d'un sarclage adéquat. Le but est d'avoir un assez bon rendement pour la commercialisation. Le sésame tient une place importante dans le commerce des produits vivriers entre le Soudan et le Sud du Tchad. Son rendement est d'environ 300 kg/ha. Actuellement son rendement est supérieur à celui exprimé ci haut. On l'évalue à 4 ou 5 sacs de 100 kg, soit 400 à 500 kg/ha. Même si le sésame est cultivé sur des terrains vierges, il bénéficie de bien des égards. La surface qui lui est réservée est importante.

✓ Les tubercules

Le manioc

Il a été introduit dans le sud du Tchad à partir de la République Centrafricaine. Sa culture avait été encouragée autour de 1930 à la suite d'invasions acridiennes qui avaient compromis les récoltes de céréales. Il a aussi bénéficié d'un égard particulier lors de l'introduction du coton qui entraînait en concurrence avec la culture des céréales, base de la nourriture de la population. Il a, en effet, le gros avantage de constituer des réserves permanentes, conservées dans le sol aussi longtemps que nécessaire, à l'abri des attaques acridiennes. De plus, il peut séduire l'agriculteur par le peu de travail que donne sa culture : bouturé en saison des pluies, il peut donner, selon la variété, du manioc amer au bout de six mois, du manioc doux au bout d'un an (ALLAISSEM, 2008).

Cependant son évolution a été freinée par les services officiels pour plusieurs raisons : le manioc n'est qu'un aliment médiocre comparé aux mils ; il remplit l'estomac mais nourrit peu. Il ne peut constituer qu'une nourriture d'appoint ; sa substitution au mil aurait un sens régressif pour l'alimentation des populations ; les façons culturales, sa culture à plat, son arrachage contribuent à dénuder les terrains qui lui sont consacrés.

Les anciens champs de manioc prennent, en effet, une allure de plaine aride autour des villages de la Nya-Pendé. Le manioc est la seule denrée alimentaire de la période redoutée de soudure chez les réfugiés. Pendant cette période, les ménages ne se nourrissent que des feuilles de manioc si les tubercules n'étaient pas encore mûrs. Quand les tubercules sont mûrs, on enlève leur amertume par rouissage. On les sèche au soleil. Après réduction en farine, on le prépare en « boule ».

Ces denrées remplacent la boule de céréales à cette période (Avril-Mai). Les feuilles préparées avec de la pâte d'arachide ou même sans celle-ci, servent de « sauce » pour accompagner cette boule de manioc. Le repas est donc complètement à base de manioc. La disparition par le passé du manioc dans le département augmente la souffrance des paysans en période de soudure.

Cependant, avec l'intervention technique, matérielle et financière dans la filière par des humanitaires volants au secours des réfugiés et populations hôtes, la culture du manioc se répand de manière

progressive dans certains villages. Cette plante est cultivée derrière les cases dans le camp d'Amboko par les réfugiés Congolais.

La patate douce (*Ipomoea batatas*)

Elle est cultivée un peu partout dans les camps autour des cases du camp et sur des petites surfaces ne dépassant pas le 0,5h. Elle a l'avantage de se bouturer jusqu'à mi-août. Très appréciée des réfugiés mais la levée des buttes très pénible et le manque de bouture limitent souvent sa culture. A la récolte, elle fait souvent l'objet de troc contre le sorgho ou autres denrées alimentaires. Elle est mieux vendue, même dans les camps où elle est cultivée. Les boutures qui restent vertes pendant la saison sèche sont généralement détruites par les animaux, ce qui limiterait leur développement sur des grandes surfaces.

✓ Les autres cultures

Le gombo (*Abelmoschus esculentus*) et l'oseille de Guinée (*Hibiscus sabdariffa*)

Ils sont cultivés à proximité des cases ; ils fournissent l'élément de base de la plupart des sauces des ménages réfugiés et de la population hôte. La variété tardive de gombo est semée dans les champs de sorgho traditionnels ou cultivée en culture pure dans les champs de brousse (ALLAISSEM, 2008). Elle est semée en juin-juillet et récoltée pendant tout le mois de septembre et même jusqu'en octobre. Sa récolte se fait tous les trois jours jusqu'à la fin de la production.

Le gombo et l'oseille servaient à délimiter les champs, principalement les champs de sorgho et arachide. On leur réserve quelques portions du champ où ils sont cultivés associés. Ils sont souvent la propriété des femmes. Quelques hommes en cultivent sur des espaces assez étendus pour les vendre. Les statistiques concernant ces légumes ne sont pas prises en compte par les ONG.

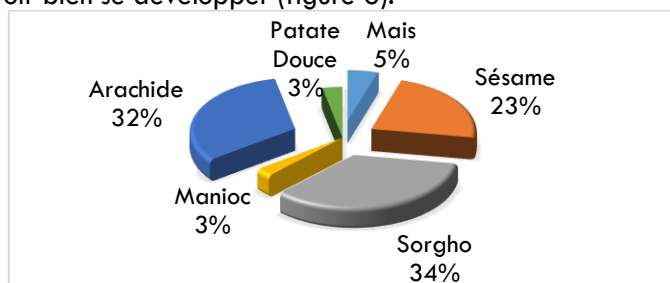
Actuellement, le développement des échanges entre les camps et le marché local fait que le gombo se vend très bien dans le chef-lieu du département (Goré). Il commence à devenir une véritable culture de rente pour les femmes. Il faut les récolter, les trancher pendant de longues heures avant de les faire sécher. L'activité de trancher le gombo est considérée comme une activité de femme. Quelques hommes surmontent ces considérations en faisant leur propre champ ou en aidant leur épouse dans la récolte.

Les feuilles d'oseille de guinée sont consommées sous forme de légumes verts. Ses fruits cueillis, tranchés et séchés au soleil servent à la préparation de diverses sauces : sauce à la pâte d'arachide, « sauce longue ». Sa culture s'inscrit aussi dans un processus d'expansion comme le gombo pour les mêmes raisons.

✓ Les cucurbitacées

C'est la famille renfermant : les concombres, les courgettes, les potirons, melon. Les concombres sont semés associés aux sorghos. Les courges sont associées aussi au sorgho, semées en mai, elles sont récoltées en août. Le fruit est consommé comme légume, les graines grillées servent de friandises. En général, la graine est broyée pour donner de l'huile. Elles font l'objet d'un commerce florissant avec la République Centrafricaine ALLAISSEM (2008).

Les potirons sont semés en juin et récoltés en septembre. L'apparition de leurs fruits chasse la faim de la soudure. Véritable aliment de soudure, ils sont préférentiellement cultivés sur les cendres des arbres pour pouvoir bien se développer (figure 6).



Source : Enquête de terrain, septembre 2019

Figure 6 : Préférence des Enquêtés selon leur Culture.

De la lecture de cette figure, on peut dire que les réfugiés du département de la Nya-Pendé cultivent plus le sorgho 34,6% puisque celui-ci est non seulement la base alimentaire pour chaque ménage du camp mais aussi la base alimentaire des populations du sud du Tchad en général. L'arachide, arrive en

deuxième position 31% puisqu'elle accompagne presque tous les menus alimentaires comme nous l'avons signalé ci-haut. Le sésame 23%, bien que destiné en grande partie pour la commercialisation, une partie de cette récolte est réservée à la consommation des ménages producteurs. En fin, le maïs 5%, le manioc 3% et la patate douce 3% ne sont pas vraiment produits mais restent aussi appréciés par les réfugiés du département.

Ce résultat d'enquête vient affirmer les résultats sur l'habitude alimentaire des régions du sud du Tchad dans le mémoire de DJIMASRA.S, (2017) montre que le sorgho est l'aliment le plus consommé dans la région de Mandoul. Il est consommé par 30% de la population. L'arachide constitue le second produit le plus consommé. Elle est consommée par 20,8% de la population de la région. Il justifie ensuite qu'au niveau local, le sorgho est transformé en farine et consommé sous forme de bouillie ou couscous. Il est souvent utilisé pour la fabrication de la bière locale appelée bilibili. Les sous-produits sont utilisés pour l'alimentation du bétail et la tige sert à la construction des cases.

L'arachide, quant à elle, est transformée sous forme de patte et utilisée dans les sauces. La patte d'arachide accompagne le menu quotidien des populations du sud du Tchad en général et celle des réfugiés en particulier. L'huile extraite de l'arachide intervient dans l'alimentation et peut être utilisée en savonnerie. En outre, l'arachide est aussi commercialisée en coque ou en graines décortiquées. Les sous-produits tels que le tourteau et les fanes sont également utilisés dans l'alimentation. Le tableau 2 ci-dessous présente l'évolution de la production annuelle de certaines spéculations prisées par les réfugiés.

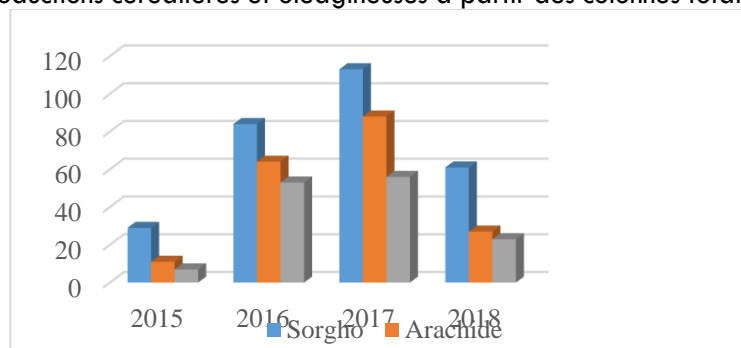
Tableau 2 : Estimation de la production annuelle des trois principales cultures des réfugiés dans la Nya-Pendé en Tonnes

Années/Cultures	Sorgho	Arachide	Sésame
2015	29	11	7
2016	84	64	53
2017	113	88	56
2018	61	27	23
2019	-	-	-
Total	287	190	139

Source : ANADER-GORE, 2019

D'après le tableau 2 ci-dessus, nous constatons que l'année 2015 est caractérisée par une insuffisance de pluie mais aussi de l'année où les réfugiés n'accédaient pas vraiment aux terres cultivables de façon collective et qu'ils cultivaient uniquement dans la superficie du camp et aussi dans les champs libres des villages hôtes. Cette carence de pluviométrie par rapport aux autres années et l'accessibilité faible aux terres ont des effets régressifs sur les activités agricoles. Ce qui fait que dans cette ligne, il y a une faible production en sorgho (29 tonnes) ; en arachide (11 tonnes) et en sésame (7 tonnes).

En dehors de 2015, les productions sont nettement meilleures partout sauf en 2018 où l'inondation a emporté presque tous les champs. Mais la particularité est qu'en 2016 et 2017, la production connaît une croissance encourageante de sorgho (197 tonnes), arachide (152), sésame (109) et une décroissance en 2018. Ces variations interannuelles de productions agricoles mettent en causes l'irrégularité des pluies. Ce tableau nous permet également de construire cet histogramme pour rendre plus saisissable la lecture des productions céréalières et oléagineuses à partir des colonnes totales (figure 7).



Source : ANADER-GORE, 2019

Figure 7 : Évolution annuelle des trois principales cultures en Tonnes

Dans la figure 7 ci-dessus, nous comprenons que la production du sorgho domine les autres cultures du fait qu'il soit la base alimentaire. Le sorgho accompagne presque l'ensemble des menus alimentaires des ménages. L'arachide et le sésame arrivent respectivement à la deuxième et troisième position. Le premier

représente le même intérêt que le sorgho mais le second a un usage beaucoup plus commercial pour les réfugiés.

IV.3. L'agriculture, outil d'autonomisation des réfugiés dans la Nya-Pendé

Dans cette sous partie, nous voulons exclusivement vous présenter un exemple d'autonomisation d'un réfugié du département de la Nya-Pendé qui a accordé un entretien exclusif au UNHCR de Goré.

Deba Daniel âgé de 62 ans, a quitté son pays la RCA en octobre 2005 suite aux conflits survenus dans ce pays en 2004 pour trouver asile à Goré, chef-lieu du département de la Nya-Pendé. A son arrivée en 2005, sa famille et lui ont été installés au camp d'Amboko avant d'être transférés en 2006 à celui de Gondjé où ils vivent actuellement. « Dans mon pays, j'étais enseignant au service de l'Etat. Comme à certains moments du conflit, les attaques étaient dirigées contre les agents de l'Etat, j'ai dû quitter la RCA pour le Tchad » explique-t-il. Dès le début, Daniel a réalisé que les rations alimentaires reçues du PAM ainsi que les autres appuis du HCR ne pouvaient suffire pour couvrir tous les besoins de sa famille, alors composée de 18 membres. « Aujourd'hui, je ne peux plus me permettre de dépendre de l'aide humanitaire qui devient de plus en plus insuffisante. Je veux être autonome et je veux pouvoir subvenir aux besoins de ma famille » confie-t-il, « C'est vrai que l'aide humanitaire nous fait du bien, mais il me faut quelque chose de mieux pour faire face à cette nouvelle étape de la vie que m'a imposée la guerre dans mon pays. Je dois offrir quelque chose de meilleur à mes enfants » poursuit-il.

Grace au HCR, Daniel reçoit un terrain de 4 hectares, des outils agricoles et des semences afin de faire des champs. Il s'initie ensuite à la multiplication de semences avec l'ONG Africare partenaire du HCR, « Au début, l'idée de faire le travail de la terre me semblait un peu difficile d'autant plus que c'est nouveau pour toute ma famille. Mais nous nous sommes accrochés et cela a porté du fruit » se réjouit-il. En 2006, l'ONG Africare achetait les semences dans les villes voisines pour les producteurs. Cela impliquait des coûts importants à cause des distances et créait parfois des retards dans la disponibilité des semences que Daniel a vu une opportunité à saisir, « Je voyais cette situation comme un défi à relever. J'ai donc entrepris de créer un groupement de 19 membres qui se proposait de produire les semences localement. Aujourd'hui, nous multiplions les semences sur 21 hectares et notre groupement est le principal fournisseur de semences au HCR et son partenaire la Fédération Luthérienne Mondiale (FLM) »,

Parallèlement à son groupement, Daniel et sa famille exploitent 10 hectares de terres, « En 2018, j'ai cultivé 3 ha de coton, 3 ha de sorgho, 2 ha de sésame, 1 ha de d'arachide et 1 ha de maïs ». « Chaque année après les récoltes, je réserve une partie de la production pour les semences et une autre pour la consommation familiale. Je vends le reste pour subvenir aux besoins de ma famille. Tous mes enfants sont inscrits à l'école et deux d'entre eux étudient à ma charge à l'université de Doba ». Grâce aux économies qu'il a réalisées par la vente des produits de son champ, Daniel s'est acheté 2 motos (l'une le sert pour ses courses personnelles et l'autre confié à son neveu qui l'exploite comme mototaxi).

Toutefois, l'agriculture n'est pas la seule source de revenus de Daniel. Il pratique également l'élevage « J'ai 10 poules, 20 cabris et 10 bœufs. Quand j'ai des besoins urgents, il me suffit d'aller dans mon poulailler ou mon étable pour me trouver quelque chose à vendre », explique-t-il. Daniel exploite également un moulin à mil qu'il a acheté toujours avec les revenus de son champ, « Je suis très fier, car l'agriculture m'a vraiment aidé à être indépendant », dit-il « Je parviens à m'occuper de ma famille, à acheter de quoi habiller les enfants, de quoi les nourrir et à leur procurer ce dont ils ont besoin sans dépendre de quiconque. Mes enfants, c'est toute ma vie et je rêve d'un avenir meilleur pour eux. J'ai décidé de ne pas abandonner et de faire mon possible pour leur bien-être ».

Daniel, pense que son parcours sert d'exemple de résilience tant pour les autres réfugiés que pour leurs hôtes Tchadiens. Il rêve de devenir un homme d'affaires prospère et de pouvoir ensuite exercer ses activités d'une façon plus professionnelle dans le cadre d'une entreprise légalement constituée. Daniel ne regrette pas de ne plus bénéficier des vivres du PAM. Il souhaite cependant que le HCR accompagne les gens qui comme lui se battent pour sortir de la dépendance humanitaire en leur fournissant un accompagnement technique. Admis à la retraite dans son pays en 2017, Daniel compte retourner en RCA si la situation se calme.

A la question de savoir pourquoi il n'envisage pas l'option de s'intégrer localement au Tchad, il dit vouloir passer ses derniers jours dans son pays d'origine. Il lui faut également y retourner pour toucher son dû auprès de l'Etat (de 2005 à la retraite prévue en 2017). Pour l'instant, il se sent également chez lui au camp des réfugiés de Gondjé et peut continuer à y vivre tranquille et presque comme un Tchadien.

Conclusion

Il était question dans cet article d'analyser l'impact de l'accès aux terres cultivables par les réfugiés centrafricains sur le développement de leurs pratiques agricoles dans le département de la nya-pendé au Tchad. En définitive, il existe deux principaux modes d'accès aux terres agricoles par les réfugiés centrafricains dans ledit département à savoir le mode d'accès collectif et le mode d'accès individuel. Le premier est coordonné et n'engendre pratiquement pas de conflit foncier par rapport au second. Même s'il est sous forme contractuelle, il dispose plus de garantie que le second. De ces deux stratégies observées l'accès demeure difficile surtout en ce qui concerne la superficie demandée et celle obtenue. En ce qui concerne le développement agricole, malgré l'usage des matériels rudimentaires, les ménages bénéficiaires se livrent aux activités agricoles et en plein épanouissement dans les camps. Ce développement agricole par les réfugiés du département est le résultat d'une politique de mobilisation sur les pratiques de cohabitation sociale entre population hôte et réfugiés. Dans cette dynamique, les réfugiés occupent une place centrale.

Références bibliographiques

- ALLAISSEM S.**, 2008. L'agriculture biologique au Tchad, Sa pratique et sa contribution pour la préservation des équilibres écologiques de base CREFELD (Centre Régional Education et de Formation Environnementale pour Lutter contre la Desertification) - Master-2 en Environnement et Développement Communautaire, 51 p.
- CAMBREZY, L.**, 2006. Territoire et dimension géopolitique de l'accueil des réfugiés, *Natures*, in : Sciences et Sociétés, 11p.
- CHAMBERS, R.**, 1992, Evaluation rurale participative : défis, potentiels et paradigme, développement mondial, vol 22, n°10, p1437-1454.
- CLOCHARD, O MOHAMMED K D.**, 2005, Aux frontières de l'asile : les réfugiés non palestiniens au Liban, a contrario, vol.3, n°2, p.45-65
- KEMSOL, A., NAGORNGAR., CHRISTINE R., MADJIGOTO R., JOFACK S v., DATOLOUM D., LIBAR J., et KOUAME K F.**, 2019. Fluctuation des récoltes de sorgho repiqué et potentialités de culture. Une analyse par télédétection dans la région du lac Fitri *in le lac des Tchad* IRD éditions, pp. 173-187
- DJIMASRA, S.**, 2017, Impacts des conditions climatiques sur la production des cultures vivrières dans la région de mandoul au Tchad : Cas de l'arachide et sorgho (rouge). Mémoire de master, université de Yaoundé I, 155 pages.
- DJIM-ASSAL, D.** 2013, Stratégies de restauration des ressources végétales dégradées par la présence des réfugiés centrafricains dans le camp d'Amboko à Goré au sud du Tchad. Mémoire de master, université de N'djaména.
- GUMUCHI. H., MAROIS. C.** (2000). Initiation à la recherche en géographie, PUM, éd Economica, 423p.
- MAGRIN, G.**, 199). Crise climatique et mutations de l'agriculture : l'émergence d'un grenier céréalier entre Tchad et Chari, *Annales de géographie*, p620-644
- PAM-Rome** 2018, Projet de plan stratégique de pays-Tchad (2019-2023), Conseil d'administration, deuxième session ordinaire.
- PAM-Tchad**, 2017, Rapport, Plan de réponse national à l'insécurité alimentaire.
- PINTO.R et GRAWITZ, M.**, 1977, Méthodes de recherche en science sociale, IT, Paris, Dalloz, 4eme éd, 20 p.
- RASTOIN, J L., GHERSI, G.**, 1989, le système alimentaire mondial : concepts et méthodes, analyses et dynamiques, 2ditions Quae, 565p.
- REOUNODJI, F.**, 2003, Espaces, sociétés rurales et pratiques de gestion des ressources naturelles dans le sud-ouest du Tchad. Vers une intégration agriculture-élevage. Thèse de doctorat, Université de Paris I, panthéon Sorbonne 406 p.
- REOUNODJI, F.** 2004, Situation foncière pastorale et perspective de sécurisation des systèmes pastoraux au Tchad. 104 P.
- SIADMADJI A.**, 2008, Agriculture biologique au Tchad : sa pratique et sa contribution pour la préservation des équilibres écologiques de base. Mémoire de master, Institut Agronomique de Sarh, 69 pages.
- UNHCR**, 2016, Mission d'évaluation conjointe HCR/PAM de la situation des réfugiés centrafricains et Soudanais au Tchad. Rapport, 42p.
- UNHCR** 2018, Actions menées au Tchad en faveur des réfugiés. Rapport, 2p.
- UNHCR**, 2018, Plan de réponse urgence sud réfugiés centrafricains (départements de monts de lam, Nya-Pendé, Beboto, Goré-Tchad). Rapport, 45p.

INITIATIVES POPULAIRES ET AMÉNAGEMENT DES ZONES À RISQUES D'INONDATION DANS LA VILLE DE N'DJAMÉNA, TCHAD

POPULAR INITIATIVES AND DEVELOPMENT OF AREAS AT RISK OF FLOODING IN THE CITY
OF N'DJAMENA, CHAD

Par : Tob-Ro N'Dilbé

Maître Assistant

Département de géographie,
Université Adam Barka d'Abéché (Tchad)

E-Mail : tobro_ndilbe@yahoo.fr

Résumé

La ville de N'Djaména, implantée sur la rive droite du Chari, se développe sur un espace soumis aux risques d'inondation. Face à cette situation, les interventions des pouvoirs publics et celles des partenaires au développement, visant à résorber ces risques, se limitent dans les quartiers centraux et péricentraux, sur une emprise spatiale de plus de 40 000 hectares alors que, les inondations sévissent sur une grande partie de cette cité. Dans ce contexte, cette contribution a évalué les stratégies d'adaptation adoptées par les populations face aux risques d'inondation, en vue de les intégrer durablement dans la pratique de l'urbanisme opérationnel dans cette cité. Elle s'est appuyée à la fois sur une enquête légère auprès des acteurs des initiatives populaires, sur des observations de terrain, des entretiens avec des personnes ressources, des analyses documentaires et sur l'exploitation de la base de données SIG des services de l'urbanisme et de la Commune de N'Djaména. Il en ressort que les inondations sont un fait récurrent dans la ville de N'Djaména avec des conséquences lourdes. Les dommages portent sur des dégâts matériels, notamment l'effondrement des maisons, la destruction des cultures, mais surtout des pertes en vies humaines. En riposte, diverses stratégies sont adoptées par la population afin de lutter contre ce phénomène. Cependant, dans un contexte de pauvreté urbaine accrue, d'absence d'encadrement des pouvoirs publics, les moyens mobilisés sont rudimentaires et ne permettent pas de résoudre durablement le problème.

Mots clés : Initiatives populaires, aménagement, jeunes et/ou associations de quartiers, zones à risques d'inondation, N'Djaména

Abstract

The city of N'Djamena, located on the right bank of the Chari, is developing on an area subject to the risk of flooding. Faced with this situation, the interventions of the public authorities and those of the development partners, aiming at reducing these risks, are limited to the central and pericentral districts on a spatial area of more than 40,000 hectares, while floods are raging over a large part of this city. In this context, this contribution has evaluated the adaptation strategies adopted by the populations in the face of flood risks, with a view to integrating them sustainably into the practice of operational urban planning in this city. It was based both on a light survey among the actors of popular initiatives, on field observations, interviews with resource persons, documentary analyses and on the use of the GIS database of the urban planning services and the Commune of N'Djaména. The results show that flooding is a recurring occurrence in the city of N'Djaména with serious consequences. Damage includes material damage, particularly the collapse of houses, the destruction of crops, but above all loss of human life. In response, various strategies are adopted by the population to fight against this phenomenon. However, in a context of increased urban poverty and a lack of government supervision, the means mobilized are rudimentary and do not provide a lasting solution to the problem.

Keywords : Popular initiatives, development, youth and/or neighborhood associations, flood-risk areas, N'Djaména

Introduction

De nombreux travaux ont mis en évidence le caractère peu propice du site de N'Djaména à l'urbanisation (E. Gentil, 1902, p. 128 ; G.M. Ngaressesem, 1998, p. 158 ; N. Tob-Ro, 2015, pp. 150-160). Cependant, la cité capitale du Tchad s'est considérablement développée au point d'abriter une population de plus de 1 400 000 habitants¹, colonisant un espace de plus de 40 000 hectares. Ce cadre spatial se caractérise par la prédominance de sols argileux, de basses altitudes (M. Djébé, 2019, pp. 42 et 50), et des précipitations abondantes avec une concentration dans les mois de juillet, août et septembre. Les populations sont ainsi contraintes de s'installer sur des espaces *non-aedificandis*. Pour rendre cette occupation possible, les pouvoirs publics en charge de l'urbanisme se doivent de réaliser des aménagements conséquents à l'échelle des différents sites.

Cependant, l'urbanisme opérationnel, mis en œuvre dans cette cité, à travers les opérations de lotissement et de restructuration, destinées à produire l'assiette foncière des différentes activités, se limite à la production des sols nus (N. Tob-Ro et M. Simeu Kamdem, 2013, pp. 121-124). Ces différents terrains produits sont équipés au fil des années avec le concours des partenaires au développement (N. Tob-Ro, 2015, pp. 105-108). Malgré ces efforts, une grande partie de la ville demeure soumise aux risques d'inondation. Cette approche impose aux populations de prendre elles-mêmes en charge l'aménagement de leur cadre de vie. La cité connaît des inondations pratiquement chaque année au cours de ces dernières décennies² (M. Djébé, 2019, pp. 101-116). Durant ces inondations, plusieurs quartiers se sont retrouvés dans l'eau, faisant de nombreux sinistrés en désarroi. En août 2020, sur les dix arrondissements que compte la ville de N'Djaména, seuls les 3^e, 4^e et 6^e n'ont pas enregistré de sinistrés. Les sept (7) autres arrondissements totalisent 14 418 sinistrés³. Les conséquences de ces géorisques, qui se manifestent par des catastrophes qui entraînent la destruction des biens matériels ou des pertes en vies humaines, réveillent l'attention des populations et des pouvoirs publics (R.J. Assako Assako, 2000, p. 169).

Face à cette situation, les populations font preuve d'initiatives dans plusieurs domaines de l'aménagement : évacuation des déchets, lutte contre l'inondation et l'insécurité urbaine, etc. Ces initiatives dites urbaines, peuvent être perçues comme des actions menées par les habitants d'un quartier en vue d'améliorer leur cadre et conditions de vie. Elles peuvent être spontanées, à l'image des jeunes de quartiers qui peuvent se mobiliser pour le curage des caniveaux, ou encadrées, à l'image des chefs de quartiers/carrés⁴ qui mobilisent leur population pour des activités précises. Dans ce contexte, il est opportun d'analyser ces stratégies d'adaptation appliquées par les habitants face aux risques d'inondation en vue de donner aux décideurs des éléments pour l'évaluation et la décision. Quelles sont les initiatives développées par les populations à N'Djaména pour faire face aux effets des inondations ? Telle est la question à laquelle cette réflexion s'attèlera de répondre.

Approches méthodologiques

Cette réflexion est suscitée par des observations de terrain et des analyses documentaires, mettant en exergue des situations réelles d'inondation dans la ville de N'Djaména. Ces deux premières approches ont été complétées par des observations plus approfondies, des entretiens avec des personnes ressources en charge de la gestion urbaine à N'Djaména. L'analyse et le traitement des données des bases de données SIG de la Direction de l'urbanisme et de la Commune de N'Djaména a permis de spatialiser la situation. Des sondages ont également été menés auprès des chefs de ménages propriétaires de terrains à bâtir et des chefs de carrés/quartiers de la ville de N'Djaména. L'objet de ces enquêtes était d'identifier et d'analyser les actions entreprises par la population et les chefs de carrés/quartiers en vue d'aménager leur cadre de vie et éviter ainsi les situations d'inondation. Des échantillons aléatoires de 324 chefs de ménages propriétaires de terrains à bâtir et 48 chefs de carrés/quartiers ont été interrogés à l'échelle de vingt (20) quartiers couvrant six (6) arrondissements pour les chefs de ménages et treize

¹ Projection suivant le taux d'accroissement intercensitaire 1993-2009.

² Des inondations ont été observées en 1994, 1998, 2000, 2002, 2004, 2008, 2006, 2007, 2010 et 2012 pour les plus importantes.

³ Ces statistiques en date du 26 août 2020 se présentent comme suit. 1^{er} arrondissement=388 ; 2^e = 19 ; 5^e = 150 ; 7^e = 1711 ; 8^e =9772 ; 9^e = 218 et 10^e = 2 160.

⁴ La ville de N'Djaména est organisée en arrondissements, quartiers et carrés. Les carrés correspondent à un îlot cadastral, constitué de plusieurs concessions ou unités d'habitation. Les quartiers et carrés sont sous la responsabilité d'un chef.

(13) quartiers dans cinq (5) arrondissements pour les chefs de carrés/quartiers. Les données primaires ainsi obtenues ont été traitées sous SPSS et restituées sous formes de tableaux et graphiques dont l'analyse a permis de rédiger le présent manuscrit.

Résultats et discussion

Les résultats s'organisent en trois niveaux. Dans un premier temps, les déterminants du renforcement des inondations dans la ville de N'Djaména sont présentés, mettant en cause des déficits d'aménagement/entretien et la situation de pauvreté des ménages. L'impact des inondations sur les conditions de vie des populations est présenté en second lieu, faisant état des difficultés de déplacement, des dysfonctionnements des marchés et écoles, des pertes en vie humaines fréquentes et des dégâts matériels importants. Cette situation précaire légitime l'examen en dernier lieu, des initiatives des populations en vue d'améliorer leur cadre de vie. Ces initiatives sont caractérisées par une ferme volonté, des moyens limités pour des résultats mitigés.

1. Zones à risques d'inondations et conditions de vie à N'Djaména

1.1. Des terrains nus augmentant les risques d'inondation

La situation d'inondation est réelle à N'Djaména. Cette cité est implantée sur une plaine alluviale dont l'altitude varie entre 272 et 320 mètres et les sols sont majoritairement argileux (N. Tob-Ro et al., 2019, pp. 99). Le cadre spatial de la ville de N'Djaména est le fruit d'une urbanisation spontanée, régulièrement restructurée (N. Tob-Ro, 2015 : pp 117-118). Cet urbanisme opérationnel produit des sols bruts, en ce sens que les travaux de lotissement se limitent en l'implantation des bornes visant à isoler les composantes du plan.

1.2. Des ouvrages d'évacuation des eaux limités aux quartiers centraux et péri-centraux

Les aménagements réalisés par les pouvoirs publics et leurs partenaires au développement portent sur le bitumage des voies, l'adduction en eau potable, l'électrification, la réalisation des ouvrages d'évacuation des eaux usées, etc. Ces derniers, se concentrent dans les quartiers centraux et péri-centraux (Cf. figure 1) et se caractérisent par le sous-dimensionnement de certains (M. Djébé, 2019, p. 262-263). Les récupérateurs d'eau ne desservent que les quartiers centraux de la ville (N. Tob-Ro et al., 2019, p. 103). Les rares canaux sont éparpillés et éloignés des points bas, compromettant ainsi leur fonctionnement.

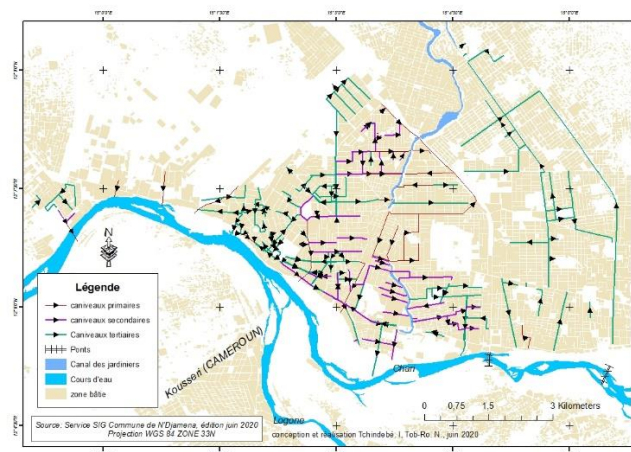


Figure 1. Ouvrages d'évacuation des eaux de la ville de N'Djaména

Le reste de la ville ne dispose ainsi pas d'infrastructures pour faire face aux eaux de pluies qui se concentrent à N'Djaména chaque année durant les mois de juillet, août et septembre (N. Tob-Ro, 2015, p. 171). Ces populations des zones défavorisées sont ainsi contraintes à s'investir pour préserver leur cadre de vie.

1.3. Un entretien peu efficace des ouvrages d'évacuation

Pour l'ensemble du réseau d'évacuation des eaux, la commune de N'Djaména emploie ponctuellement⁵ entre 280 à 300 ouvriers⁶. L'opération de curage est limitée dans les quartiers centraux et péri-centraux, desservis en infrastructures d'évacuation des eaux. La plus grande partie de cet effectif, s'occupe du canal *Saint-Martin* et de celui de Kabalaye qui drainent leurs eaux jusqu'aux stations de pompage. De nombreux quartiers périphériques sont dépourvus de ces équipements et service. Le curage est assuré généralement à l'approche de la saison des pluies. Les matières extraites des canaux sont déposées au-dessus des berges, et ne manquent pas de s'assécher, puis retombent aux fonds par mouvement gravitaire. Dans certains quartiers résidentiels, anciens et nouveaux comme Kabalaye, Bololo, Repos, Diguel, Dembé, Chagoua, Moursal, tous ces collecteurs urbains sont très désagréables à voir. Ils s'obstruent et se transforment en écosystèmes favorables aux développements des gîtes de moustiques et d'autres insectes, mettant en danger la santé des populations des alentours.

1.4. Des ménages aux capacités de mise en valeur limitées

Le cadre de N'Djaména, peu propice à l'urbanisation, exige des efforts conséquents de terrassement, le renforcement des fondations et surtout l'usage de matériaux durables, ce qui en renchérit les coûts⁷. Les indicateurs de sévérité et d'incidence de la pauvreté en milieu urbain au Tchad se situent respectivement à 15,9 et 20,9. Cependant, le taux de pauvreté dans la ville de N'Djaména est passé de 20,8 en 2003 à 11,0 en 2011, soit un écart de - 9,8 (INSEED, 2013, p. 62). Cette situation de pauvreté est fonction de la taille des ménages, dont la moyenne est de 5,3 pour les ménages dirigés par les hommes et 5,1 pour ceux dirigés par les femmes (INSEED, 2013, p. 46) avec une majorité des ménages dirigés par des hommes⁸. Le coût moyen de construction des logements est estimé à 25 000 francs CFA/m² pour le style traditionnel, 35 000 francs CFA/m² pour le semi-traditionnel et 275 000 francs CFA/m² pour le moderne (ONU-Habitat, 2008, p. 8). Sur la base de ces coûts, un logement moderne de 80 m², surface moyenne pour une famille de cinq personnes, coûterait 22 000 000 francs CFA, montant de loin hors de portée du citoyen moyen. Une large majorité de chefs de ménages exerce dans le secteur public (Cf. tableau 1). Ce secteur est caractérisé par de bas salaires, leur diminution drastique depuis 2016 du fait de la crise et de son irrégularité de paiement.

Tableau 1. Statuts des chefs de ménages propriétaires dans la ville de N'Djaména

N°	Statuts socio-professionnels	Fréquence	Pourcentage
1	Commerçants	53	16
2	Chômeurs	58	18
3	Salariés du secteur public	130	40
4	Salariés du secteur privé	46	14
5	Artisans	14	4
6	Retraités	23	7
	Total	324	100

Source : Enquêtes de terrain, août-septembre 2017.

Dans ces conditions, les constructions sont réalisées en matériaux précaires, donc vulnérables à l'eau. Sur des sites difficiles à urbaniser, les propriétaires de terrains à bâtir investissent plus que ce qu'il ne faudrait pour construire leur maison, car il faut lutter chaque année contre les intempéries dues aux inondations (M. Tchotsoua, J. Bonvalot, 2000, p. 329 ; G.M. Ngaressesem, 2008, p. 149).

⁵ Ces ouvriers sont recrutés sur la base d'un contrat journalier, le temps d'assurer le curage des réseaux retenus.

⁶ Avant les événements de 1979, cet effectif se situait entre 300 à 1000 ouvriers. Alors que la ville s'est considérablement étendue, on observe plutôt une réduction de l'effectif des ouvriers en charge de l'entretien du réseau d'évacuation des eaux usées.

⁷ En effet, sur un sol argileux, les travaux de construction suivent un régime particulier du fait que l'argile a la caractéristique de se déformer au contact de l'eau (Gonflement, puis retrait en période sèche), ce qui en fait un substrat contraignant pour les infrastructures et les équipements. Il n'y a pas d'autres alternatives sur ce genre de site que de renforcer les fondations et les infrastructures, ce qui en renchérit sévèrement le coût.

⁸ Les familles dirigées par des hommes sont en général plus nombreuses.

2. Un cadre de vie contraignant à N'Djaména

2.1. Des rues difficilement praticables

La circulation dans certaines rues de la ville de N'Djaména durant la saison des pluies est difficile (Cf. tableau 2), à la fois pour les véhicules et les personnes, car le niveau des eaux atteint le plus souvent les portails d'accès aux concessions.

Tableau 2. Accessibilité des rues la ville de N'Djaména en saison des pluies

N°	Statuts des quartiers	Niveau d'accessibilité aux concessions en saison pluvieuse					Total	%
		Facile	Passable	Difficile	Très difficile	Impossible		
1	Spontané	6	30	36	6	1	79	24
2	Restructuré	9	49	41	13	2	114	35
3	Loti	15	70	44	2	0	131	40
	Total	30	149	121	21	3	324	100
	%	9	46	37	6	1	100	

Source : Enquêtes de terrain, août-septembre 2017.

La ville de N'Djaména dispose de 227,5 kilomètres de rues bitumées sur 3 420 kilomètres⁹ (Cf. figure 2).

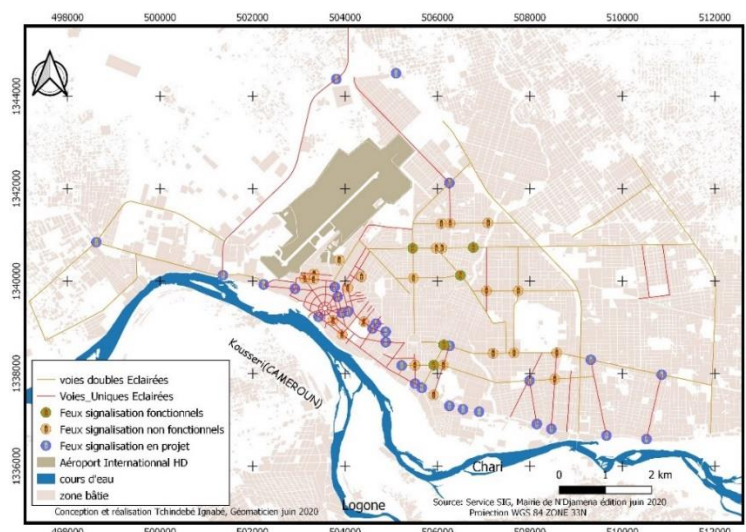


Figure 2. Les voies bitumées de la ville de N'Djaména

Ces rues, construites le plus souvent à un niveau bas sont régulièrement inondées, compromettant la circulation. Durant la saison des pluies 2020, la terminaison de l'Avenue du 10 octobre s'est retrouvée complètement inondée au point d'y permettre l'usage de pirogues pour se déplacer.

2.2. Des marchés qui peinent à fonctionner durant la saison des pluies

La structure des marchés de la ville de N'Djaména est caractérisée par la précarité des allées, des localisations inappropriées et une absence de parkings (N. Demoundou, 2017, pp. 37-39). En dehors du marché central qui est bien aménagé, les autres peinent à fonctionner en saison des pluies. Ce déficit d'aménagement rend les déplacements difficiles du fait de la présence de boue générée par la pluie au contact des sols non revêtus. Les articles sont exposés à même le sol.

2.3. Des établissements scolaires inondés

Au Tchad, les incidences de la pluie compromettent les activités administratives et scolaires (M. Djébé, 2019, pp. 218-222). Les établissements scolaires, même s'ils sont en majorité en cessation d'activité

⁹ Service SIG de la Commune de N'Djaména, statistiques en date du 1^{er} septembre 2020.

durant la saison des pluies, subissent les affres de la pluie. Dans les quartiers Habéna, Boutalbagar et N'Djari, les bâtiments des lycées et collèges publics sont dans l'eau (photo 1), les hangars construits en paille sont complètement emportés par le vent.



Cliché : Mbayam, B.S., Septembre 2011.
Photo 1. Cour du lycée d'Habéna inondée

L'eau stagne jusqu'au mois d'octobre. De même, les établissements qui échappent à l'inondation sont régulièrement réquisitionnés pour servir d'abris aux sinistrés, compromettant la reprise des activités scolaires.

2.4. Des pertes en vies humaines fréquentes

Il est difficile de présenter des statistiques fiables et précises sur les pertes en vies humaines liées aux inondations, car elles sont rarement déclarées. Elles trouvent leurs origines dans trois faits : les maladies liées à l'eau, les écroulements de maison et les noyades. Lors des inondations de 1998, on a déploré 30 cas de décès (G.M. Ngaressem, 1998, p. 156), tandis que celles de 2010 en ont fait 6 de suite de noyade. Le bulletin humanitaire Tchad de OCHA révèle, pour les inondations de 2012, plus de 466 000 personnes affectées dont 34 décès (M. Djébé, 2019, p. 211). Les nombreuses zones de dépression et les carrières qui parsèment la ville, se transforment en mares en saison des pluies. Ces sites dangereux sont envahis par des enfants qui y trouvent un espace propice pour la baignade. Les ouvrages d'évacuation d'eau piègent également des citoyens qui s'y fracturent des membres et/ou s'y noient. En effet, en cas d'inondation, dans certains quartiers, des ouvrages d'évacuation des eaux, maçonnés et à ciel ouvert, sont entièrement enfouis sous les eaux, piégeant ainsi les usagers qui ne connaissent pas les lieux. Le Progrès n°320 relève à cet effet qu'une fillette de trois ans s'est noyée en juillet 2011 dans un caniveau au quartier Ridina 1.

La propagation des eaux souillées (puisards, fosses septique, défécation à l'aire libre) induite par les inondations cause diverses maladies liées à l'eau (diarrhée, typhoïde, bilharziose, choléra) et celle à vecteur d'insectes comme le paludisme. Sur le plan des maladies, d'importants cas de paludisme et de typhoïde s'observent à N'Djaména (Cf. tableau 3).

Tableau 3. Cas de paludisme et typhoïde observés dans la ville de N'Djaména en 2016

N°	Statuts des quartiers	Situation des cas de maladies enregistrés dans les concessions en 2016											
		Paludisme						Typhoïde					
		Oui		Non		Total	%	Oui		Non		Total	%
		Eff.	%	Eff.	%			Eff.	%	Eff.	%		
1	Spontané	76	23	3	1	79	24	61	19	18	6	79	24
2	Restructuré	109	34	5	2	114	35	83	26	31	10	114	35
3	Loti	125	39	6	2	131	40	96	30	35	11	131	40
	Total	310	96	14	4	324	100	240	74	84	26	324	100

Source : Enquêtes de terrain, août-septembre 2017.

En septembre 2010, la stagnation des eaux a occasionné une explosion des cas de paludisme et du choléra, ce dernier s'est propagé sur l'ensemble du Tchad avec 600 cas enregistrés dont 41 décès (M.

Djébé, 2019, pp. 216-217). En 2011, plus de 653 cas de paludisme, 187 cas de typhoïdes, et plus 26 cas de décès suite à ces maladies ont été enregistrés à l'Hôpital "Le bon Samaritain"¹⁰.

2.5. Des dégâts matériels importants

Les investissements réalisés en matériaux précaires sur un cadre sujet aux inondations sont vulnérables aux intempéries (Cf. tableau 4). Les habitats souvent bâtis de manière précaire influent sur la capacité des populations à se protéger des aléas naturels.

Tableau 4. Dégâts matériels enregistrés de suite d'inondation dans la ville de N'Djaména

N°	Nature des dégâts matériels enregistrés	Effectifs	%
1	Écroulement de maisons	82	51
2	Toiture enlevée	39	24
3	Documents/Mobiliers dégradés	26	16
4	Déracinement d'arbre	13	8
	Total	160	100

Source : Enquêtes de terrain, août-septembre 2017.

Les dégâts matériels sont nombreux et de plusieurs ordres : destructions de l'habitat, destructions des cultures et pertes de bétail.

2.5.1. Des bâtiments affectés

En 2012, les inondations survenues à N'Djaména ont causé de lourds dégâts matériels : plus 6 000 maisons écroulées en septembre et 14 532 en octobre (M. Djébé, 2019, p. 212). Les zones les plus affectées sont les 1^{er}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} Arrondissements. Dans la ville de N'Djaména, de nombreux logements sont construits en matériaux précaires (terre, paille, bois)¹¹ alors que la cité est soumise à la stagnation des eaux. Dans ces conditions, des bâtisses s'écroulent fréquemment (photo 2).



Chiché : Mbayam, B.S., Octobre 2012.

Photo 2. Habitations écroulées sous l'effet de l'inondation

Les toitures des maisons, réalisées généralement en tôles ondulées sur des charpentes en bois, subissent des dommages sous l'effet des précipitations au fil des années. Elles sont affectées par la rouille et les mites. Ces toitures endommagées suintent (66%) ou sont totalement emportées (34%), lorsque des vents violents accompagnent la pluie. Les inondations de 1998 ont ainsi fait plus de 10 000 sans-abris (G.M. Ngaressem, 1998, p. 241). En 2010, les inondations ont touché plus de 21 700¹² ménages, faisant plus de 5 000 sans-abris, 4 500 maisons détruites.

¹⁰ L'hôpital le bon samaritain est une structure sanitaire religieuse desservant le 9^{ème} arrondissement.

¹¹ Les bâtiments construits avec de tels matériaux sont vulnérables face à la stagnation des eaux, et à l'ensoleillement qui, conjugués finissent par les vaincre.

¹² Source : les chiffres donnés par OCHA.

2.5.2. Des cultures détruites

L'Office de Recherches Scientifiques et techniques d'Outre-Mer (ORSTOM) et le Bureau Central d'Étude d'Outre-Mer (BCEOM) avancent un chiffre de 191 hectares de surface horticole exploitée dans la ville de N'Djaména (M. Djébé, 2019, p. 84). Cependant, la proportion irriguée est très variable suivant la divagation du Chari. Dans la ville de N'Djaména, les sites d'exploitation du maraîchage sont concentrés à l'échelle des berges, lits et bras des fleuves, des zones de marécage (N. Tob-Ro et Y. Moundakom, 2018, p. 111). Les inondations de 2010 ont détruit de vastes étendues de cultures de légumes.

Ces conditions concourent à instaurer un cadre difficilement vivable à N'Djaména, imposant l'intervention des populations dans l'aménagement de leur cadre de vie.

3. L'émergence des initiatives populaires de lutte contre les inondations

Diverses stratégies sont adoptées par les populations en vue de pallier aux effets néfastes de ce phénomène.

3.1. Les interventions à l'intérieur des concessions

3.1.1. L'évacuation des eaux de l'intérieur des concessions

À l'échelle des concessions, l'enjeu est d'évacuer les eaux de la cour afin de permettre l'exécution des activités courantes et sauver les bâtisses du risque d'écroulement. On observe deux stratégies développées à cette échelle : la construction des remparts et l'évacuation des eaux par usage des motopompes et récipients (Cf. tableau 5).

Tableau 5. Moyens d'évacuation des eaux de pluie a N'Djaména

N°	Stratégies de lutte contre l'inondation	Effectifs	%
1	Rempart	168	81
2	Évacuation	40	19
	Total	208	100

Source : Enquêtes de terrain, août-septembre 2017.

3.1.1.1. Évacuation des eaux par motopompe et récipients

La stratégie des motopompes¹³ est l'apanage des propriétaires de grands terrains soumis à une forte inondation. Cette méthode est plus efficace, mais moins pratiquée à cause de son coût¹⁴. Elle ne va pas sans désagréments pour les propriétaires mitoyens, dans la mesure où le volume d'eau est évacué sur la rue, généralement en l'absence de caniveaux. Pour les propriétaires moins nantis, c'est la main d'œuvre familiale qui est mise à contribution. Les moyens disponibles sont utilisés¹⁵ pour ériger une digue de fortune afin d'empêcher l'entrée des eaux et celles de l'intérieur sont évacuées avec des bassins et des récipients disponibles¹⁶ (photo 3).



Cliché : Tob-Ro, N., septembre 2020

Photo 3. Évacuation d'eau d'une concession à l'aide de seaux

3.1.1.2. Des digues comme remparts à l'infiltration des eaux

Les populations construisent des digues pour servir de barrage à l'infiltration des eaux. Ces dernières sont érigées à l'aide de sacs, remplis de sables ou d'argiles dont les bouts sont cousus. Les blocs ainsi constitués sont entassés sur une hauteur pouvant atteindre 1,5 mètres, à la base des murs de clôture et des maisons, plus exposées et vulnérables à l'eau, pour les stabiliser¹⁷. Les digues sont construites autour de la concession (photo 4), sur la devanture ou derrière, selon la position de la maison par rapport à l'avancée des eaux.



Cliché : Mbayam, B.S., Octobre 2012.

Photo 4. Digues de rempart de lutte contre les inondations.

¹³ L'usage des motopompes est généralement destiné à l'évacuation des eaux des cours de maisons.

¹⁴ D'autres par contre abandonnent leurs maisons pour se réfugier dans d'autres quartiers pendant les moments des inondations. Ils ne reviennent qu'après l'assèchement total des eaux c'est-à-dire la fin de la saison des pluies.

¹⁵ Ce sont généralement tous types de briques (parpaing, briques cuites et/ou briques en terre simple) reliques d'un chantier ou stocker en vue d'un chantier qui sont utilisées devant l'urgence de la situation.

¹⁶ Ce sont des cuvettes, seaux, vieux bidons, bref tout matériel pouvant puiser l'eau pour la faire sortir de la maison.

¹⁷ Les vaguelettes d'eau stagnées déferlent sous l'action du vent pour effriter progressivement une partie des briques en terre battue au pied du mur. Un déséquilibre s'installe et le mur finit par s'écrouler.

En dépit de ces efforts des populations, la situation est toujours déplorable. En cas de grosses pluies, l'eau surmonte, contourne ou déstabilise les barrages pour envahir les concessions. Ces ouvrages exigent ainsi des coûts d'entretien en termes de réhabilitation et de temps de surveillance¹⁸. Certains habitants s'associent¹⁹ pour construire des digues et d'autres le font individuellement quand la portée de l'ouvrage se limite au pourtour de leur maison. Sur un autre plan, ces ouvrages constituent plutôt un facteur aggravant du risque d'inondation du fait des possibilités de débordement. C'est le cas des bassins de rétention qui parsèment la ville de N'Djaména (Cf. figure 3) et qui côtoient les aires d'habitation.

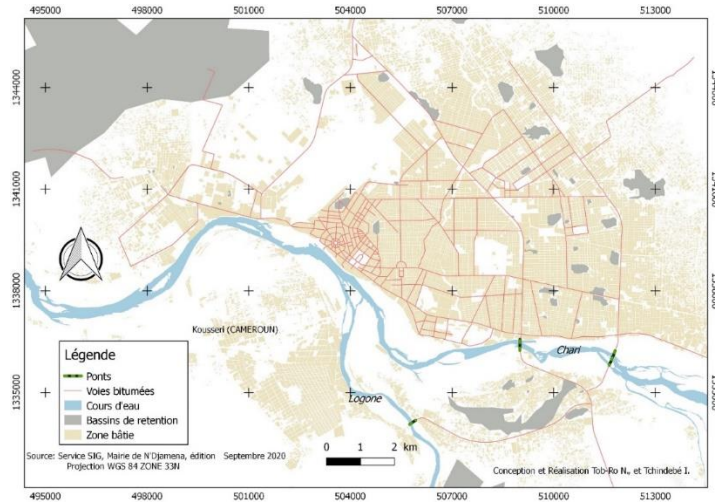


Figure 3. Répartition des bassins de rétention dans la ville de N'Djaména

¹⁸ On élève la digue au fur et à mesure que les eaux montent. Au moment des grosses pluies, on reste prudent sur le contrôle des digues de peur que les eaux les débordent.

¹⁹ Certains habitants collectent de l'argent pour acheter des bennes de terres pour construire ces digues.

3.1.2. L'aménagement de l'intérieur des concessions

Des digues de déviation sont également construites par les ménages victimes pour freiner l'infiltration des eaux à l'intérieur des concessions et dans les chambres. Les ménages qui le peuvent assurent le dénivellement de leur parcelle à l'aide de remblais afin de la rendre accessible et moins inondable. De même, de nombreux ménages (Cf. tableau 6) sont contraints de renforcer la toiture de leurs maisons à l'aide d'une maçonnerie.

Tableau 6. États des toitures des maisons de la ville de N'Djaména

N°	Statuts des quartiers	Situation de toiture de maison renforcée		Total	%
		Oui	Non		
1	Spontané	37	42	79	24
2	Restructuré	55	59	114	35
3	Loti	104	27	131	40
	Total	196	126	324	100
	%	60	39	100	

Source : Enquêtes de terrain, août-septembre 2017.

Certaines toitures de maisons deviennent des débarras, où tous les objets qui ne servent plus y sont déposés pour servir de contrepoids afin d'éviter qu'elles soient emportées par des vents violents.

3.2. La gestion des espaces communs

Pour ce qui est des espaces communs, comme les rues et les caniveaux, ce sont souvent des initiatives collectives des jeunes à l'échelle des quartiers qui permettent de procéder à des aménagements ponctuels et l'évacuation des eaux.

3.2.1. Les stratégies participatives pour l'aménagement des voies

Les interventions des associations de quartiers dans la prise en charge des initiatives d'aménagement portent sur quatre activités (Cf. tableau 7). Ces organisations de quartier suscitent l'adhésion d'une large majorité des ménages (96%) du fait des retombées positives évidentes de leurs interventions.

Tableau 7. Domaines d'intervention des associations de quartiers

N°	Domaines d'intervention	Effectifs	%
1	Collecte des déchets	31	27
2	Réalisation des caniveaux	15	13
3	Curage des caniveaux	26	23
4	Aménagement des voies	42	37
	Total	114	100

Source : Enquêtes de terrain, août-septembre 2017.

Les populations, encadrées par les chefs de carrés/quartiers reçoivent très peu d'appui des communes (21%). Cet appui porte sur la mise à disposition de bennes de matériaux, constitués de sable, déchets, briquillons, etc. (Cf. tableau 8).

Tableau 8. Accompagnement des communes aux initiatives populaires

N°	Natures de la contribution de la commune	Effectifs	%
1	Sable	3	33
2	Déchets	2	22
3	Sable+Buse+Déchets	1	11
4	Sable+Buse+Déchets+Ouvrier	2	22
5	Buse+Déchets	1	11
	Total	9	100

Source : Enquêtes de terrain, août-septembre 2017.

Pour la mise en œuvre des opérations, les jeunes et/ou associations de quartiers sollicitent de la part des habitants et/ou propriétaires situés aux abords des rues à aménager, des contributions financières

volontaires. Les sommes collectées servent à acquérir du sable²⁰ pour déniveler les rues, après qu'elles soient recouvertes de couches de détritiques et/ou de briquillons aux endroits sujets à la stagnation des eaux. La main d'œuvre pour les travaux est constituée de personnes valides déléguées par chaque ménage. Des buses et/ou dalles des caniveaux aménagés par les pouvoirs publics sont déplacés afin de surmonter les points de passage après avoir creuser des rigoles pour permettre l'évacuation des eaux.

Ces opérations posent généralement des problèmes du fait des oppositions qui surviennent entre les habitants des abords des caniveaux aménagés et recouverts de dalles qui sont déplacées. Ces opérations sont également sujettes à tractation entre les jeunes et les usagers des rues. Pour consolider la voie à la suite des travaux, celles-ci sont fermées momentanément à la circulation des engins à moteur, ce qui n'est pas du goût des conducteurs. D'autres jeunes érigent des barrières pour contraindre les usagers de passage à contribuer forfaitairement pour supporter les coûts des travaux réalisés.

3.2.2. La difficile prise en charge des caniveaux par la population

Très peu de ménages disposent de rigoles aménagées par les pouvoirs publics. Les chefs de ménages font creuser une tranchée de quelques centimètres de profondeur sur la longueur de la devanture de leur parcelle pour évacuer ou empêcher l'eau de stagner. Sur toute la longueur de la rue, les ménages se relaient pour assurer cette tâche. Pour les concessions équipées d'un réseau d'évacuation des eaux usées, il se pose le problème de leur entretien. Ces ouvrages, réalisés généralement à ciel ouvert, sont bouchés dès le moindre orage, imposant leur curage à l'approche de la saison des pluies. Les moyens limités des communes d'arrondissement ne permettent pas d'assurer le curage sur l'ensemble du réseau. Les populations (photo 5) sont ainsi contraintes d'assurer elles-mêmes cette opération, attestant d'une patience rompue d'une intervention des pouvoirs publics (R.J. Assako Assako, 1999, p. 360).



Cliché Tob-Ro., N, juillet 2010.

Photo 5. Population assurant le curage d'un caniveau au quartier Moursal

En l'absence de moyens, ce sont des caniveaux non-maçonnes qui sont réalisés (69%). Ces ouvrages de fortune réalisés par la population ne sont pas très efficaces. Comme le souligne N. Tob-Ro (2004, pp. 122-123), ces ouvrages, s'ils permettent l'écoulement des eaux des pluies dans certains secteurs, dans d'autres, ils créent plutôt des conflits. Les difficultés à opérer une bonne inclinaison pour ces ouvrages, le niveau des concessions, souvent très variable dans un même carré, font que ces ouvrages, en évacuant l'eau d'une concession, la canalise dans une autre située en contrebas. Devant cette situation, les propriétaires des concessions soumises à l'inondation dressent des barricades afin de stopper le passage de l'eau. Ceci crée entre voisins des conflits qui se soldent le plus souvent par des résolutions insolites²¹ (Photo 6).

²⁰ Une partie des sommes collectées sert à la restauration des jeunes.

²¹ Confrontés à l'incompréhension des propriétaires des concessions soumises à l'inondation qui s'obstinent à boucher la rigole qui passe devant chez eux, les autres fraient un passage en pleine rue pour permettre l'écoulement des eaux.



Cliché Tob-Ro., N, juin 2004.

Photo 6. Rue coupée par un caniveau au quartier Chagoua

Conclusion

Cette réflexion a posé le problème de l'aménagement de la ville de N'Djaména afin de permettre à son site de faire face aux risques d'inondation dont elle est fréquemment sujette. Pour ce faire, il était question d'analyser les aménagements et services publics existants, à travers leur capacité à lutter contre les inondations, et d'évaluer les stratégies d'adaptation adoptées par les populations en vue de les intégrer durablement dans la pratique de l'urbanisme opérationnel dans cette cité. Les résultats, obtenus à partir des observations de terrain, complétées par des recherches documentaires, révèlent que des inondations fréquentes sévissent dans la ville de N'Djaména, causant des dommages importants aux populations et à leurs biens. Ces dommages portent sur des dégâts matériels, avec l'écroulement des maisons, la destruction des cultures, mais surtout des pertes en vies humaines. En riposte, diverses stratégies sont adoptées par la population afin de lutter contre ce phénomène. Les interventions de la population portent sur l'intérieur des concessions et les rues. Cette mobilisation des jeunes et/ou associations de quartiers est de nature à féconder une dynamique soucieuse d'améliorer le cadre et la qualité de vie des populations urbaines, en luttant contre les risques d'inondation, face à une intervention limitée des pouvoirs publics. L'aménagement des voies connaît un relent avec cette mobilisation de ces acteurs populaires des quartiers. Ces derniers jouent un rôle moteur dans la résolution des problèmes d'insalubrité, du colmatage des voiries, du curage des drains, etc. Cependant, dans un contexte de pauvreté urbaine accrue, les moyens mobilisés sont rudimentaires et ne permettent pas de résoudre durablement le problème. Tout ceci milite en faveur du réveil des pouvoirs publics afin de prendre en charge cette situation qui ne peut être assumée individuellement par les habitants sans risques de conflits.

Références Bibliographiques

ASSAKO ASSAKO René Joly, 2000, *Gestion préventive des zones à risque : les couloirs ferroviaires au Cameroun*, L'Espace Géographique, Tome 29, n°2, pp 163-169.

ASSAKO ASSAKO René Joly, 1999, *Éléments de réflexion pour une révision de l'aménagement des villes en Afrique*, Africa spectrum, 34 (1999) 3, pp 349-373.

DEMOUNDOU Namodji, 2017, *Organisation des marchés de poisson et désordre urbain : cas de la ville de N'Djaména au Tchad*, Mémoire de Master recherche de Géographie, Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humains, Université de Maroua, 131 pages.

DJÉBÉ Mbaindogoum, 2019, *Inondation dans la plaine de N'Djaména : facteurs, clarification et impacts sur l'environnement et les hommes*, Thèse de Doctorat/Ph.D. en Géographie, Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humains, Université de Maroua, 368 pages.

GENTIL Emile, 1902, *La Chute de l'empire Rabah*, Paris, Hachette, 308 pages.

INSEED, 2013, *Profil de pauvreté au Tchad en 2011. Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT 3), Rapport final*, 143 pages.

- NGARESSEM Goltob Mbaye**, 1998, *Croissance urbaine et problèmes de l'habitat à N'Djaména*, Thèse de Doctorat troisième cycle en Géographie, Université de Cocody, 419 pages.
- NGARESSEM Goltob Mbaye**, 2008. *Occupation spontanée des zones non-aedificandi et géorisques dans les villes d'Afrique centrale : les cas de "Tout pour le peuple" à Brazzaville et de "Walia" à N'Djaména*, Enjeux et opportunités scientifiques pour le développement durable de l'Afrique : Géographie et géomatique, Yaoundé, Edition CLE, pp137-152.
- ONU-Habitat**, 2008, *Document de Programme-Pays Tchad : 2008-2009*, Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains, [en ligne], [12/05/2011], <http://www.unhabitat.org>.
- TCHOTSOUA Michel et BONVALLOT Jacques**, 2000, *L'érosion urbaine au Cameroun : processus, causes et stratégies de lutte*, Bulletin du réseau érosion 20. Influence de l'Homme sur l'érosion, Volume 2 : bassins versants, élevage, milieux urbain et rural, pp 324-331.
- TOB-RO N'Dilbé, DJÉBÉ Mbaindogoum, DJANGRANG Man-Na et MBAYAM SAÏNBÉ Boris**, 2019, *Occupation des sols et risques d'inondation dans la ville de N'Djaména, Tchad*, Revue trimestrielle des Sciences Sociales (RSS-PASRES), janvier-mars 2019, 7^e année, Numéro 22, pp 94-110.
- TOB-RO N'Dilbé et MOUNDAKOM Yandi**, 2018, *Urbanisme opérationnel et développement de l'agriculture à N'Djaména, Tchad*, Revue de Géographie du Laboratoire de Recherche sur les Dynamiques des Milieux et des Sociétés (LARDYMES), Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé, numéro 21, 12^e année, pp. 107-119.
- TOB-RO N'Dilbé**, 2015, *Gouvernance urbaine et aménagement au Tchad : production et attribution des terrains à bâtir à N'Djaména*, Thèse de Doctorat Ph.D en Géographie urbaine/Aménagement, Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines, Université de Ngaoundéré, 455 pages.
- TOB-RO N'Dilbé et Simeu Kamdem M.**, 2013, *L'urbanisme opérationnel au Tchad : une analyse des opérations de lotissement et de restructuration à N'Djaména*, Revue Africaine des Sciences Economiques et de Gestion (RASEG), Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II, Vol XV, numéro 1-2 Janvier-Décembre 2013, pp 110-139.
- TOB-RO N'Dilbé**, 2004, *Croissance urbaine et équipement en infrastructures et superstructures dans les quartiers périphériques de N'Djaména (TCHAD) : Cas du quartier Chagoua*, Mémoire de Maîtrise de Géographie, FALSH, Université de Ngaoundéré, 200 pages.

IMPACT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE ZÈ AU SUD-BENIN

IMPACT OF ROAD INFRASTRUCTURES ON THE DEVELOPMENT OF THE COMMUNE OF ZÈ IN SOUTH BENIN

Résumé

La commune de Zè est confrontée aux problèmes d'enclavement liés à une dégradation constante des voies existantes et à la faible densité du réseau routier. La présente recherche vise à comprendre les impacts des infrastructures de transport sur le développement local de Zè. L'approche méthodologique est basée sur la recherche documentaire, les enquêtes de terrain, le traitement des données et l'analyse des résultats. Il ressort de l'analyse des résultats que la Commune de Zè est desservie par une route nationale inter-états et quatre routes nationales d'environ 144,60 km puis 673,50 km de pistes de desserte rurales. Seul l'arrondissement de Tangbo-Djèvié est desservi par la Route Nationale Inter-États (RNIE₂), les Routes Nationales (RN) desservent les arrondissements de Yokpo, DodjiBata, Adjan, Zè-centre, Dawé, Sèdjèdénou. Les arrondissements tels que Djigbé et Sèdjè-Houégoudo ne bénéficient pas de ce réseau routier classé. En outre, aucun habitant d'un arrondissement de la commune ne dispose même pas de 0,1 km de route pour sa mobilité. Ce faible niveau d'équipement de la commune en infrastructures routières a des répercussions sur son développement. La plupart des enquêtés (98%) affirment l'insuffisance de ce réseau routier sur l'ensemble du territoire de la Commune limitant ainsi les populations dans leur mobilité relative aux activités socio-économiques. D'après les résultats, 59 km soit 09 % des pistes de desserte rurales sont en état passable de praticabilité et 614,50 km soit 91 % en mauvais état. Ce qui ne favorise pas le désenclavement de la commune.

Mots clés : Commune Zè, impact, infrastructures routières, développement local.

Abstract

The township of Zè is confronted to the problems of enclavement bound to a constant deterioration of the existing ways and the weak density of the road network. The present research aims to understand the impacts of the transportation infrastructures on the local development of Zè. The methodological approach is based on the documentary research, the investigations of land, the treatment of the data and the analysis of the results. He/it is evident from the analysis of the results that the Township of Zè is gone against by a national road interstate and four national roads of about 144,60 km then 673,50 km of farming tracks of servicing. Only the precinct of Tangbo-Djèvié is gone against by the National Road Interstate (RNIE₂), the National Roads (MAIN ROAD) go against the precincts of Yokpo, DodjiBata, Adjan, Zè-Center, Dawé, Sèdjèdénou. The precincts as Djigbé and Sèdjè-Houégoudo don't benefit from this classified road network. Besides, no inhabitant of a precinct of the township even has 0,1 km of road for his/her/its mobility. This weak level of equipment of the township in road infrastructures has some repercussions on his/her/its development. Most investigated (98%) affirm the insufficiency of this road network on the set of the territory of the Township limiting the populations thus in their relative mobility to the socioeconomic activities. According to the results, 59 km is 09% of the farming tracks of servicing are in tolerable state of practicability and 614,50 km is in disrepair 91%. What doesn't encourage the désenclavement of the township.

Key words : Zè township, impact, road infrastructures, local development.

Introduction

Le retard considérable dans le développement des infrastructures en général et celles de transport en particulier, freine l'essor économique du continent africain et limite de manière drastique sa participation au commerce mondial (B. S. Allagbé, 2017, p. 42 ; M. Lihossou, 2014, p. 8 et I. Abdou Yonlihinza, 2011, p. 5). L'absence d'infrastructures et l'isolement des populations rurales est une situation de pauvreté qui met surtout les femmes africaines à rude épreuve (A. Guézéré, 2012, p. 17). Le transport des personnes est un sujet préoccupant et complexe dans la conjoncture actuelle. Les besoins de mobilité ont toujours été au cœur des préoccupations de la vie en société et le transport fait face constamment à de nouveaux défis (A. Cadoret, 2018, p. 1). La mobilité apporte une part importante dans la croissance économique (C. S. Toffhossou, 2018, p. 102). Dans les villes africaines, la croissance accélérée de la population crée une importante demande de déplacements qu'il faut satisfaire (C. Adjiré *et al.*, 2018, p. 1). L'absence d'infrastructures et de moyens de transport en milieu rural, tout particulièrement en Afrique subsaharienne, constitue un obstacle au développement (J. Allaire, 2007 p. 1). Les infrastructures de

communication notamment les routes font sortir les campagnes de leur isolement économique et transforment l'économie de la région. Cependant, en Afrique subsaharienne seulement 34 % de la population rurale vit à moins de 2 Km d'une route praticable en toute saison, ce qui contribue à réduire les opportunités de développement économique et à l'aménagement spatial (O. Dossou-Guèdègbé et T. A. Houinsou, 2009 p. 23). Les infrastructures marchandes et de transport, de par leurs fonctions favorisent le contact entre les différents peuples. Principal vecteur d'intégration économique et de la dynamique de l'espace, elles facilitent l'installation humaine et les échanges (B. Azonhè, 2019, p. 10). La structure du réseau routier crée une spécialisation des marchés et des fonctions de transport. L'enclavement de certains espaces de production stratégiques dans l'accroissement des disponibilités alimentaires régionales, est susceptible d'orienter prioritairement la trajectoire commerciale vers l'exportation en raison d'une plus grande accessibilité des marchés transfrontaliers (J. E. Fofiri Nzossie *et al.*, 2011 p. 16). Les infrastructures de transport routier sont indispensables pour la réduction de la pauvreté surtout en milieu rural où l'accessibilité aux marchés et aux services sociaux demeure précaire (T. A. Houinsou, 2013 p. 10). Les infrastructures de communication notamment les routes, font sortir les campagnes de leur isolement économique et transforment l'économie de la région (M. Derruau, 1976, p. 153). Ainsi, le réseau de communication est une infrastructure de base du développement (K. S. Adam et M. Boko, 1993, p. 63). La Commune de Zè connaît comme la plupart des communes du Bénin, une forte croissance démographique et par conséquent un accroissement de ses fonctions de commune dont le transport. Les routes dans cette commune sont insuffisantes, celles disponibles sont pour la plupart dégradées. Cette situation n'a autres conséquences sur la commune que son isolement des autres voire régions. Cette recherche ambitionne d'analyser l'impact des infrastructures routières sur le développement de la commune de Zè.

1. Approche méthodologique

1.1. Collecte des données

Elle a permis d'identifier les données utiles à la présente recherche et les techniques appropriées pour leur collecte.

1.2. Outils de collecte de données

Les outils utilisés sont constitués de :

grille d'observation et guide d'entretien qui ont servi de fiches de route pour les éléments observés sur le terrain et l'entretien ; questionnaires qui sont utilisés pour collecter des informations auprès des différents groupes cibles sur le terrain ; un GPS utilisé pour la prise des coordonnées de quelques infrastructures de transport ; un appareil photo numérique modèle EX-P700 de marque CASIO a permis de prendre des vues illustratives. Ces matériels et outils de collecte de données ont permis de recueillir des informations quantitatives et qualitatives.

1.3. Technique de collecte de données

La technique utilisée sur le terrain est le questionnement individuel. Cette technique a été appliquée à toutes les catégories de cibles qui entrent en jeu sauf les autorités avec qui des entretiens ont été réalisés. Ainsi, des données ont été recueillies directement.

1.4. Échantillonnage

La technique de choix raisonné est utilisée pour l'identification des personnes enquêtées. Les personnes choisies sont celles qui résident à Zè et font partie de la population active disposant d'un moyen de déplacement motorisé ou non. Elles peuvent être responsables ; soit de la conception des plans de la réalisation des infrastructures routières et toutes les personnes qui exploitent les infrastructures routières. Le tableau II présente la répartition des personnes enquêtées dans la commune de Zè.

Tableau II : Répartition socio-professionnelle des enquêtés à Zè

Cibles enquêtées	Conducteurs (Taxi moto, véhicules)	Usagers (Commerçants, passagers, agriculteurs)	Propriétaires de véhicule	
Commune de Zè				
Adjan	15	25	7	
Dawé	12	15	6	
Djigbé	8	12	2	
Dodji-Bata	10	8	1	
Hêkanmè	8	9	1	
Sèdjè-Dénou	11	10	1	
Sèdjè-Houégoudo	08	08	00	
Zè	18	20	12	
Yokpo	06	00	00	
Koundokpoé	06	04	00	
Tangbo	06	04	00	
Total	108	115	30	

Source : Enquête de terrain, février 2018

Au total, 257 personnes ont été soumises à l'enquête dont 04 personnes ressources (autorités locales).

2. Traitement des données et analyse des résultats

Après les travaux de terrain, il a été procédé au dépouillement des fiches d'enquête. Les traitements statistiques, graphiques et cartographiques ont été réalisés à l'aide du tableur Excel et du logiciel Arc View 3.2, qui ont l'objet de commentaire et d'analyse. La densité du réseau routier par habitant dans chaque arrondissement et pour l'ensemble de la Commune a été calculé grâce à la formule suivante :

$$\text{Densité du réseau routier par habitant} = \frac{\text{total de pistes rurales en kilomètre/arrondissement}}{\text{Nombre total d'habitants par arrondissement}}$$

3. Situation géographique de Zè

La commune de Zè est située au Nord-est du département de l'Atlantique. Elle est comprise entre 6° 30' et 7° 00' de latitude nord d'une part et 2° 15' et 2° 30' de longitude est d'autre part (figure 1). Avec une superficie de 653 km², elle est la commune la plus vaste et occupe 19,88 % du département. Elle est limitée au Nord par les communes de Zogbodomey et de Toffo, au Sud par les communes d'Abomey-calavi et de Tori-bossito, à l'Est par les communes d'Adjohoun et de Bonou et à l'Ouest par la commune d'Allada (voir figure 1). La commune de Zè compte 73 villages répartis sur 11 arrondissements qui sont Adjan, Dawé, Djigbé, Dodji-Bata, Hêkanmè, Sèdjè-Dénou, Sèdjè-Houégoudo, Koundokpoé, Zè, Yokpo et Tangbo (Mairie de Zè, 2009, p. 21).

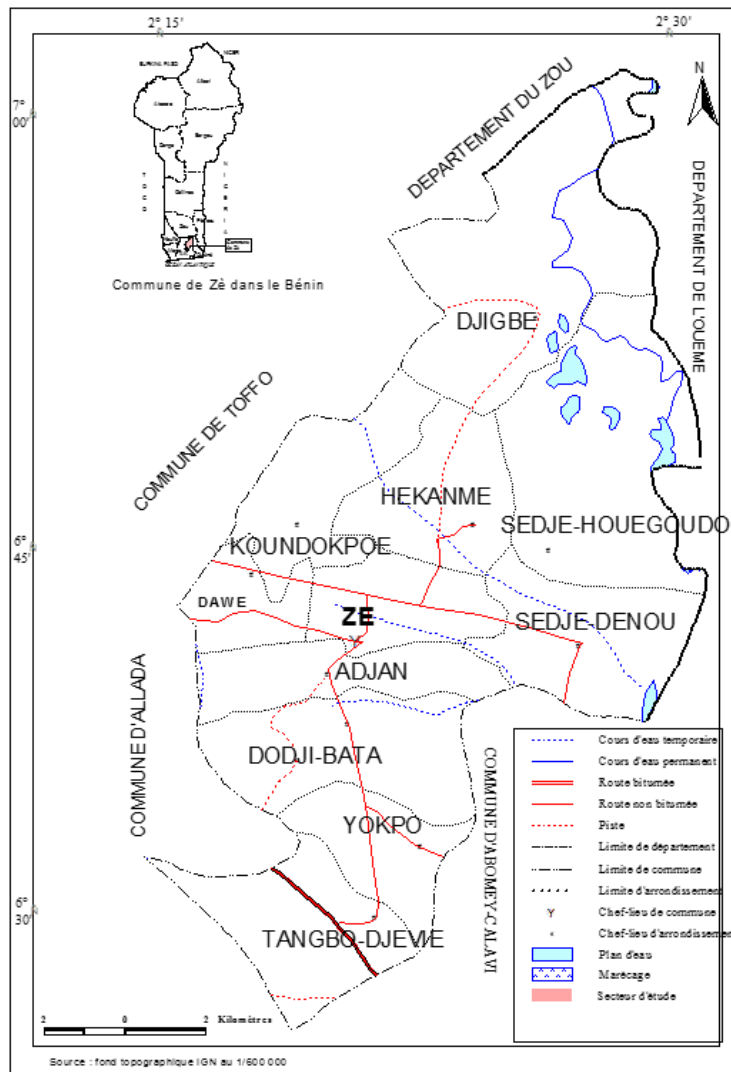


Figure 1 : Situation géographique de la commune de Zè

La commune de Zè est caractérisée par des plateaux de terre de barre avec des dépressions alluvionnaires. Le climat est de type subéquatorial et marqué par deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. Le réseau hydrographique n'est pas dense et est très localisé. En effet les zones Nord et Est sont irriguées par les affluents du fleuve Ouémé comme la Sô. (Mairie de Zè, 2009, p.48). Sur le plan pédologique, 62 % du territoire de la commune de Zè est constitué de sols ferralitiques. Ces sols sont engendrés par une altération extrême qui les a dépouillés de leur fertilité naturelle et sont propices à l'agriculture. Les sols hydromorphes, c'est-à-dire engorgés d'eau de façon temporaire ou permanente, recouvrent environ 37 % de la commune, Ces sols se retrouvent principalement le long de la rivière So (Mairie de Zè, 2009, p. 12). Ces paramètres climatiques, hydrographiques et les formations pédologiques de la Commune de Zè permettent à la population de pratiquer les activités agricoles et celles de contre saisons.

Selon les recensements de 1979 à 2013 de l'Institut National et de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE), l'évolution de la population de Zè se présente comme suit (figure 2).

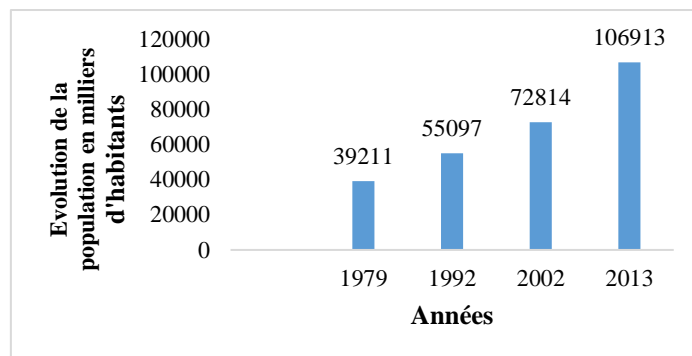


Figure 2 : Évolution de la population de Zè de 1979 à 2013

Source : INSAE, 1, 2, 3 et 4

L'analyse de cette figure révèle une population en forte croissance démographique ces quatre dernières décennies. Ce qui nécessite un besoin considérable et équitable en infrastructures routières dans tous les arrondissements de la Commune. Cela permettra une ouverture de la Commune au reste du monde et une mobilité sans entrave de ses populations.

4. Activités économiques

L'agriculture constitue la première activité de la population. Elle occupe plus de 70 % des actifs avec une participation importante des femmes. Les ménages agricoles représentent 68,31 % de l'ensemble des ménages de la commune. Le nombre de ménages agricoles est de 9 193 pour une population totale de 54 079 agriculteurs. Les agriculteurs sont retrouvés dans tous les arrondissements de la commune (au moins 75 %), mais dans des proportions moins importantes dans les arrondissements de Djigbé et de Zè qui ont moins de 50 % de population agricole. La taille moyenne des ménages est, selon le recensement de 2002, de 5,4 personnes par ménage dans la commune. Cette taille moyenne varie d'un arrondissement à un autre. Les ménages agricoles représentent 68,3 % des ménages de la commune et ont une taille moyenne de 5,9 personnes par ménage. Les principales cultures pratiquées sont par ordre d'importance : le maïs, les tubercules (essentiellement du manioc), le niébé et l'ananas qui occupent respectivement 61,9 %, 20 %, 3,2 % et 3 % des superficies cultivées annuellement. En effet, le manioc est transformé surtout par les femmes (organisées en groupements) en gari, tapioca, très bien apprécié et pour la plupart exportés vers les villes environnantes. Le maïs est la culture qui occupe la majeure partie de la population et constitue la principale culture de subsistance (Mairie de Zè, 2009, p. 86). Les infrastructures routières sont en amont et en aval des déterminants pour le développement de ces activités qui constituent la base de l'économie de cette commune. Au Bénin, la gestion des infrastructures routières est régie par des textes et institutions.

5. Résultats

5.1. Cadre institutionnel

Pour satisfaire les besoins de la population liés au transport routier, le Ministère Délégué chargé des Transports et des Travaux Publics (MDCTTP) dispose des directions techniques à savoir la Direction Générale des Travaux Publics (DGTP), la Direction Générale des Transports Terrestres (DGTT) et la Direction Départementale des Travaux Publics (DDTP). Chaque direction technique pour être compétente dispose des directions sectorielles qui comportent des services spécialisés.

❖ Services Techniques (ST)

Ce sont les services communaux chargés de l'élaboration des projets de construction, d'entretien et de suivi des pistes communales. Ils sont assistés par la DPR qui leur fournit des compétences techniques.

5.2. Cadre juridique

Juste après les indépendances et suivant le décret n°433/PR/MTPTPT du 02/10/92 portant classement des voies en République du Bénin. Ensuite, le décret n°2001-092 du 20/02/01 portant classement des voies d'intérêt économique, touristique ou stratégique, présente en son article 2 quatre classes de routes : Route Nationale Inter - États (RNIE), Route Nationale (RN), Route Départementale (RD), Route Communale (RC).

Les RNIE et RN sont classées par décret présidentiel. Mais, le classement et le déclassement des routes départementales sont prononcés par le conseil départemental de concertation et de coordination prévu par l'article 16 de la loi n°97 - 028 du 01/99.

Les différentes classes de routes doivent avoir une emprise respective de 40 m, 30 m, 20 m et 15m. Cependant seul l'entretien des RNIE, RN et les RD relèvent de la compétence de l'État, (article 2, 3,

4, 5, 6, 7 et 8). Les routes communales constituées de pistes et de sentiers sont à la charge des communes selon les articles 88 et 120 des lois sur la décentralisation. Mais en réalité, les communes sont financièrement moins pourvues pour faire face aux dépenses d'entretien routier. Bien que la construction et l'entretien des RC relèvent de la compétence juridique des communes, l'État continue d'intervenir sur demande de la municipalité ou des députés. Néanmoins, l'État peut intervenir dans la construction des pistes rurales sur demande de la commune.

La loi N°97-029 du 15 Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin spécifie les compétences de la commune en tant que collectivité décentralisée. Selon l'article 88, la commune a la charge de la réalisation et de l'entretien des routes, pistes et ouvrages d'art sur son territoire qui ne relèvent pas expressément d'autres institutions organes, c'est-à-dire tout le réseau non classé. Les communes ou les communautés locales sont appelées, selon la stratégie nationale du secteur des transports, à générer 10 % des coûts de réhabilitation et 100 % des coûts de l'entretien. Le gouvernement central finance 90 % des coûts de réhabilitation soit à travers l'aide des bailleurs de fonds.

6. État des lieux des infrastructures routières à Zè

Il est question ici de mettre en relief les infrastructures routières dont dispose la Commune de Zè, de même que les raisons justifiant la disparité de ces infrastructures de transport.

Point des infrastructures routières à Zè

Les infrastructures comprennent également les panneaux de signalisation, les feux de signalisation tricolores, les carrefours, et les gares routières. La commune dispose d'une multitude de pistes de desserte rurale et d'une route carrossable Tangbo-Zè-Attogon. (Tableau III).

Tableau III: Infrastructures routières disponible à Zè

Caractéristiques	Types d'infrastructures & N°	Localités desservies	Longueur (km)
Réseau routier Classé	RNIE 2	Tangbo-Zè-Attogon	38
	RN 31	Missessinto-Zinvié-Zè-Attogon	38,000
	Bis	Tangbo-Zè	15,600
	RN 32	Allada-Tougoudou-Govié-Tanta-Adjan	12,000
	Bis	Sékou-Adjan-Zè-Agbata-Sèhouè	41,000
	Total		
Réseau routier non classé		Pistes rurales	673,50

Source : Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT) et travaux de terrain, 2019

Le tableau III renseigne sur les types d'infrastructures routières disponibles dans la Commune de Zè. Le milieu de recherche est desservi par une route nationale inter-état et quatre routes nationales d'environ 144,60 km puis 673,50 km de pistes de desserte rurales. Cependant, les enquêtés (98%) affirment l'insuffisance de ce réseau routier sur l'ensemble du territoire de la Commune limitant ainsi les populations dans leur mobilité relative aux activités socio-économiques.

6.2. Répartition spatiale des infrastructures routières dans la commune de Zè

Le tableau IV présente la densité des infrastructures routières par habitant et par arrondissement.

Tableau IV: Densité des infrastructures routières par habitant et par arrondissement dans la Commune de Zè

Arrondissements	Pistes rurales disponible par arrondissement en km	Nombre d'habitants	Densité d'infrastructures routières par habitant (km/hbt)
Adjan	29	7 367	0,0039364735
Dawé	47,40	5 431	0,0087276745
Djigbé	60,30	4 272	0,0141151685
Dodji-Bata	68,30	13 362	0,0051115103
Hékanmè	77	11 248	0,0068456615
Sèdjè-Dénou	41,50	8 947	0,0046384263
Sèdjè-Houégoudo	75,50	7 104	0,0106278153
Zè	54,50	16 903	0,0032242797
Yokpo	50	9 173	0,0054507795
Tangbo	56,50	14 628	0,0038624556
Koundokpoé	113,50	8 478	0,0133875914
Total	673,50	106 913	0,0062995146
Réseau routier classé	144,60	106 913	0,0013525016

Source : MIT, INSAE et Résultats des calculs, 2019

L'analyse du tableau IV montre qu'aucun habitant d'un arrondissement de la commune ne dispose même pas de 0,1 km de route pour sa mobilité. Ce faible niveau d'équipement de la commune en d'infrastructures routières a des répercussions sur son développement. La figure 3 renseigne sur le réseau routier disponible à Zè.

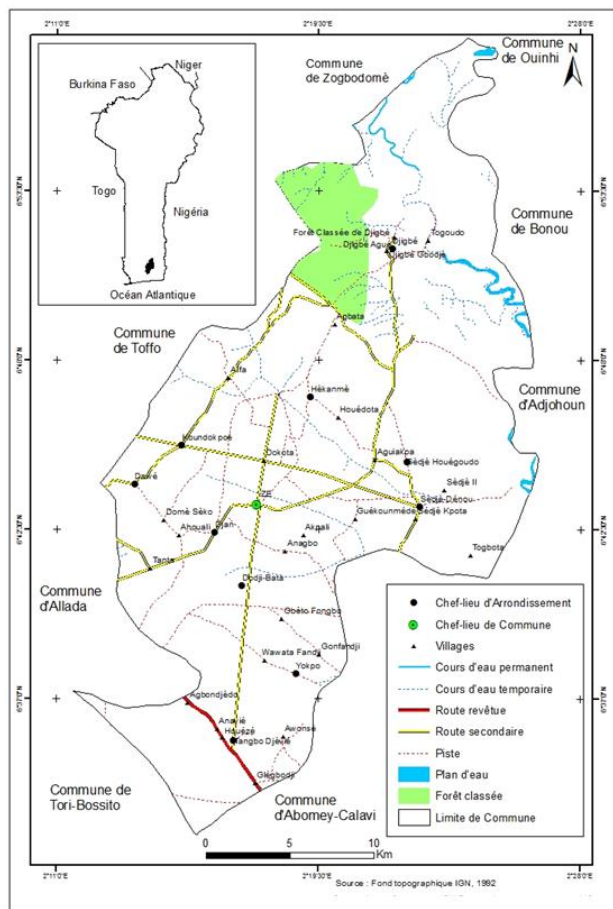


Figure 3: Infrastructures routières de la Commune de Zè
Source : MIT et travaux de terrain, 2019

L'analyse de cette figure montre que la commune de Zè dispose d'une Route Nationale Inter-Etats, des routes nationales et des pistes. Seul l'arrondissement de Tangbo-Djèvi est desservi par la RNIE₂, les RN desservent les arrondissements de Yokpo, Dodji-Bata, Adjan, Zè-centre, Dawé, Sèdjèdénou. Les arrondissements tels que Dji-gbé et Sèdjè-Houégoudo ne bénéficient pas de ce réseau routier classé. Cela montre le caractère enclavé de certains arrondissements de la commune ; par conséquent, les disparités liées aux infrastructures routières.

6.3. État de praticabilité des infrastructures routières

La commune est enclavée du fait de l'état défectueux des pistes qui sont très étroites, ensablées et faites de crevasses qui, en saison pluvieuse, coupent certains villages du reste de la commune avec les impacts négatifs sur l'économie locale. La figure 4 renseigne sur l'état de praticabilité du réseau routier de la Commune.

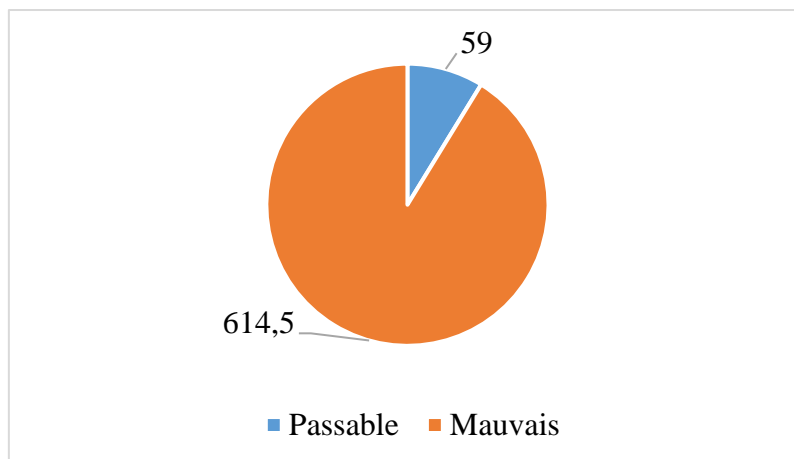


Figure 4 : Nature des infrastructures routières de Zè en kilomètre
Source : MIT et enquête de terrain, 2019

L'analyse de cette figure révèle que 59 km, soit 09 % des pistes de desserte rurales sont en état passable de praticabilité et 614,50 km, soit 91 % en mauvais état. Ce qui limite la mobilité intérieure et l'ouverture du milieu de recherche avec les autres communes voire régions du pays ou au-delà. La planche 1 présente l'aspect de certaines pistes de la commune.



Photo 1 : État d'une piste en saison sèche à Yokpo



Photo 2 : Escaliers sur la piste en saison sèche à Hèkanmè

Planche 1 : État d'une piste en saison sèche et pluvieuse à Yokpo et Hèkanmè
Prise de vues : HOUINSOU, mars 2019

La plupart des pistes de desserte rurales se trouvent dans un état de dégradation avancé en saison sèche juste après et pendant la pluie. Ceci rend la circulation pénible voire impossible en ces périodes. Le coût de transport des personnes et des biens devient très cher selon 100% des agriculteurs enquêtés. Les agriculteurs ne sont pas encouragés à produire au-delà de leur besoin lorsque l'expérience leur apprend que les excédents restent sur place. Les infrastructures de transport permettent de surmonter les contraintes spéciales, ils stimulent les échanges commerciaux. Le transport favorise ainsi la création d'emploi, des centres sanitaires, des écoles, des terrains de loisir selon 80 % des enquêtés. Mais, une infrastructure routière de mauvaise qualité ne peut jouer ces rôles selon 100 % des transporteurs enquêtés.

7. Facteurs de dégradation des infrastructures de transport de la commune de Zè

Les infrastructures routières de la commune de Zè sont confrontées aux récurrents problèmes de dégradation. On distingue principalement deux (02) facteurs de dégradation des voies à savoir : les facteurs naturels et les facteurs humains.

7.1. Facteurs naturels

Le plus grand facteur de destruction des voies dans la commune de Zè est l'eau. La praticabilité des infrastructures routières dépend de l'intensité des précipitations et de leurs conséquences érosives. Cependant, il est important de distinguer les eaux stagnantes et les eaux de ruissellement. Les eaux stagnantes attaquent surtout la chaussée en s'infiltrant dans la couche supérieure. Elles modifient les caractéristiques mécaniques des sols, altèrent leur résistance, provoquent des désordres internes tels que les tassements, les glissements voire même l'effondrement des remblais considérés comme stables. Quant aux eaux de ruissellement, elles sont pour la plupart du temps animées de grandes vitesses et érodent superficiellement la chaussée. L'action de l'eau est fortement ressentie dans la commune de Zè. Il est assisté à l'apparition des nids de poule, des rigoles d'érosion sur les pistes ; et la chaussée devient peu praticable d'après 100% des autorités locales interviewées. La planche 2 présente l'état de praticabilité de certaines pistes de desserte rurales en périodes des pluies à Zè.



Photo 3 : Piste de Adjan-Dawé



Photo 4 : Piste de Sèdjè-Houégoudo



Photo 5 : Piste de Yokpo-Bata

Planche 2 : État dégradé de quelques pistes de desserte rurales à Zè
Prise de vues : HOUINSOU, mars 2019

L'analyse de la planche 2 montre que les infrastructures routières notamment celles en latérite, en terre sont vulnérables aux facteurs naturels dont les pluies. Les infrastructures les plus exposés aux effets de changements climatiques sont les routes, gares routières etc. (S. A. Allagbé et al., 2017, p. 171). La dégradation de ces infrastructures, déjà insuffisantes, ont des conséquences sur le bon déroulement des activités économiques et socio-communautaires de la commune ; ce qui constitue aussi un frein pour le développement de cette dernière d'après 100 % des personnes ressources interviewées. En effet, le transport des produits agricoles/finis, des personnes, l'amélioration des rendements scolaires ; la fréquentation des centres de santé par les populations ; le rayonnement, visibilité et l'attractivité des marchés nécessitent la disponibilité d'infrastructures routières suffisantes et de qualité, sans quoi, le développement d'une entité spatiale géographique ne saurait être une réalité.

7.2. Facteurs humains

L'importance du trafic constitue l'un des facteurs anthropiques de dégradation des voies dans la commune de Zè. Autrement dit, plus le flux est élevé, plus vite la voie se dégrade. En effet, la densité du trafic journalier est un facteur déterminant de la détérioration des voies. Le Tarif Moyen Journalier (TMJ) ne cessa d'augmenter sur les routes de la commune.

En effet, si les voitures légères ont un effet de dégradation faible, les poids lourds en surcharge sont en partie responsables de la dégradation des routes. L'importance du trafic des véhicules en particulier celui des gros porteurs, est considérable sur les routes de la commune notamment la RNIE 2.

Ces gros porteurs en direction ou en provenance des autres communes du Bénin et des pays de l'hinterland (Burkina Faso, Mali) transportent des marchandises de toutes sortes. À cause de leur poids, ces gros porteurs dégradent plus facilement les voies. Aussi, les mauvaises pratiques des usagers de la route constituent l'une des causes anthropiques de dégradation des voies. Ce sont entre autres le délai de passage après une pluie sur une route en terre non respecté, le rejet des polluants sur les voies.

Cet état de chose est beaucoup plus observé chez les gros porteurs de type citerne transportant des produits pétroliers. Les pannes observées sur les voies à cause de l'état des engins et les diverses réparations qui s'en suivent, font déverser du gas-oil sur la chaussée. Ce produit endommage le revêtement bitumeux de la chaussée.

En somme, l'incivisme des usagers des routes de Zè contribue dans une proportion non négligeable à la dégradation des routes d'après des personnes ressources. Il est par ailleurs noté le retard dans l'entretien

ou l'absence des travaux d'entretien des routes et pistes de desserte rurales de la part des autorités locales justifient également l'enclavement de cette commune pour 95% des usagers interrogés.

8. Infrastructures de transport et activités économiques dans la commune de Zè

L'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière sont les principales activités du secteur primaire pratiquées dans la commune de Zè.

L'agriculture demeure une agriculture de subsistance et est pratiquée dans tous les arrondissements de la commune. Elle fournit aux marchés de la commune comme en dehors de la commune une gamme variée et diversifiée de produits : les céréales (Maïs, riz, mil, sorgho), les tubercules (Ignome, Manioc, etc.), les légumineuses (Niébé, soja, etc.), les produits maraîchers (Tomate, Gombo, piment, etc.), les cultures industrielles (Arachide, coton, tabac).

Cependant, il est important de noter que les infrastructures de transport sont insuffisantes et celles qui existent ne répondent pas aux normes adéquates. Les agriculteurs (98 %) rencontrent d'énormes difficultés pour évacuer leurs produits dues à l'état dégradé et à l'insuffisance des infrastructures (ponts, pistes) de la commune.

Les voies de transport de la commune de Zè présentent des traits de dégradation poussée. L'état de ces routes ne permet donc pas le bon acheminement des produits agricoles des lieux de production aux marchés et des marchés aux lieux de consommation. Cette situation n'arrange ni producteurs, ni acheteurs. Les produits agricoles pourrissent le plus souvent ne pouvant résister au manque de mesures adéquates de conservation, faute d'acheminement. C'est le cas des produits tels que l'ignome, le manioc, les céréales qui deviendront des manques à gagner pour les agriculteurs. Les infrastructures de transport sont donc un facteur déterminant dans la production agricole.

Le secteur tertiaire dans la commune de Zè est dominé par le transport et les échanges commerciaux. La commune de Zè par l'intermédiaire de ses infrastructures de transport engendre un flux important, qui sous-tend les autres secteurs de l'économie. Il s'agit d'établir les liens étroits de dépendance du commerce vis-à-vis des infrastructures de transport.

Aucune économie ne peut vivre en autarcie et les modes d'activités des hommes ne peuvent se concevoir sans échanges. Ces dernières vont de pair avec le développement des transports. Les infrastructures de transport favorisent les échanges aussi bien internes qu'externes.

Les pistes de desserte rurale sont les plus pratiquées pour assurer la collecte de ces produits agricoles des campagnes aux marchés locaux. Tout ce brassage d'échanges de produits se fait donc grâce à un réseau routier et à des moyens de transport.

9. Infrastructures de transport : facteur de création d'emplois

Plusieurs activités liées d'une façon ou d'une autre au transport permettent à la population de subvenir à ses besoins.

En effet, ils sont légion les personnes qui gagnent leur vie en exerçant des activités aussi diversifiées que possibles.

Ce sont les garagistes, les transporteurs, les vendeurs de pièces de rechange, les racoleurs.

Les garagistes

C'est le secteur artisanal des transports. Ils organisent autour des transporteurs l'équipe de réparation et d'entretien des véhicules. Dans ce lot, on rencontre dans la commune de Zè, les mécaniciens autos, des soudeurs, des tôliers peintres, des électriciens autos et leurs nombreux apprentis.

Tout ce monde subvient à leurs propres besoins ainsi qu'à ceux des individus dont ils ont la charge, grâce aux activités de transport.

les transporteurs

Les transporteurs constituent un groupe socioprofessionnel dont l'activité est liée aux voies de transport. Ce sont les propriétaires des véhicules de transport de marchandises. Ils utilisent un très grand nombre de chauffeurs et d'apprentis.

Les vendeurs de pièces de rechange

Ce sont des lbo installés dans la commune qui détiennent le monopole de la vente des pièces de rechange. Ces revendeurs offrent une gamme variée et diversifiée de produits en l'occurrence des pièces détachées.

Les vendeurs d'essence « *kpayo* » et les stations-services

Les stations-services sont des terrains spécialement aménagés sur lesquels il est implanté les infrastructures adéquates permettant aux véhicules de s'approvisionner en essence, gasoil, pétrole, etc. De tout ce qui précède, le désenclavement de la commune de Zè passe d'abord par l'ouverture, construction ou reconstruction des routes et pistes en nombre suffisant et de qualité.

Discussion

Les résultats de la présente recherche indiquent qu'aucun habitant d'un arrondissement de la commune ne dispose même pas de 0,1 km de route pour sa mobilité. Ce faible niveau d'équipement de la commune en infrastructures routières a des répercussions sur son développement. La plupart des enquêtés (98%) affirment l'insuffisance de ce réseau routier sur l'ensemble du territoire de la Commune limitant ainsi les populations dans leur mobilité relative aux activités socio-économiques. D'après les résultats, 59 km soit 09 % des pistes de desserte rurales sont en état passable de praticabilité et 614,50 km soit 91 % en mauvais état. Ce qui ne favorise pas le désenclavement de la commune. Ces résultats corroborent ceux de (B. Azonhè, 2019, p.134) pour lesquels le Plateau d'Abomey dispose d'un réseau routier très insuffisant pour couvrir les besoins des populations. D'après ses résultats, la densité des pistes est de (0,062611643 km/km²) soit 2 712,75 Km de voies pour une population de 685 891 habitants, soit un ratio de 1 km pour 253 habitants ce qui est inférieur au ratio national soit 1 km pour 277 habitants. Ces chiffres confirment l'insuffisance des routes et pistes sur le Plateau d'Abomey, par conséquent son enclavement a-t-il conclu. Ces résultats sont similaires à ceux de M. Gibigayé *et al.*, (2018, p. 22) dans la Commune de Toviklin ; T. A. Houinsou, (2013 p. 103) au sud-Bénin ; I. Abdou Yonlihinza, (2011, p. 5) à Téra au Niger et J. E. Fofiri Nzossie *et al.*, (2011 p. 7) au Nord-Cameroun. De tout ce qui précède, l'enclavement de la Commune de Zè dû au réseau routier n'est pas spécifique à cette commune ; la même situation s'observe également dans d'autres communes du Bénin et même certains pays du continent africain.

Conclusion

La présente recherche a permis de cerner le principal facteur responsable de l'enclavement de la commune de Zè. En effet, d'après les résultats, la commune est pauvre en infrastructures de transport. Ce faible niveau d'équipement de la commune en infrastructures routières a des répercussions sur son développement. Il ne peut avoir de développement dans la commune de Zè sans le brassage, la communication, la mobilité des habitants de ladite commune avec les autres communautés. Les activités humaines en général et celles économiques en particulier peuvent prospérer sans les transports, par conséquent les infrastructures.

Une meilleure mobilité dans la commune doit obligatoirement passer par la construction des infrastructures de transport routier dans tous les arrondissements de ladite commune sans quoi la commune ne saurait être désenclavée. L'aménagement des routes, pistes de desserte rurale et l'ouverture de nouvelles pistes permettraient à toutes les couches sociales d'avoir accès aux services de base et ceci favoriserait une meilleure ouverture de Zè autres régions.

Références bibliographiques

- ABDOU YONLIHINZA Issa** 2011, Transports et désenclavement dans la problématique du développement local à Téra au Niger, thèse de Doctorat en Géographie de l'Université de Toulouse 2 Le Mirail (UT2 Le Mirail), 417 p.
- ADAM Kolawolé Sikirou et BOKO Michel**, 1993, Le Bénin, Les Éditions du Flamboyant/EDICEF, 95 p.
- ADJIRE Clément, HOUINSOU Auguste, GNELE Edgard José, OREKAN O.A. Vincent, ABDOULAYE Djafarou**, 2018, Dynamique urbaine et transport collectif dans le Grand Cotonou ouest (Cotonou et Abomey-Calavi) : état des lieux et perspectives, Mélanges en hommage au Professeur HOUNDAGBA C. J., Septembre 2018, vol.2, ISBN : 978-99919-822-7-4, pp. 1-16.
- ALLAGBE Benjamin Sotondji.**, (2017) : Effets locaux d'un corridor international Cotonou-Niamey (Afrique de l'Ouest), Regardsuds ; deuxième numéro, Septembre 2017, Institut de Géographie Tropicale, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire), pp. 41-58.
- ALLAGBE Sotondji Benjamin., ETENE Cyr Gervais., VISSIN Expédit Wilfrid., et AYENI Odilon.**, (2017) : Vulnérabilité des infrastructures de transport aux changements climatiques dans la Commune de Bohicon au Bénin, Dynamiques Spatiales et Développement "Dyspadev" : Revue semestrielle du Laboratoire d'Études des Dynamiques Urbaines et Régionales (LEDUR) de l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin). ISSN : 1840- 7455 pp. 156-182.

- ALLAIRE Julien**, 2007, *La mobilité et le transport rural en Afrique subsaharienne : économiser l'énergie des populations isolées, vers la sortie de route ? Les transports face au défi de l'énergie et du climat*, pp. 127-131.
- AZONHE Boris**, 2019, *Trilogie infrastructures marchandes, transport routier et développement : enjeux territoriaux et perspectives sur le plateau d'Abomey*, Thèse de Doctorat de l'Université d'Abomey-Calavi, 314 p.
- CADORET Alain**, 2018, *Le transport à la demande en milieu rural : études de cas d'initiatives québécoises*, Essai présenté pour l'obtention du grade de Maître en sciences géographiques (M. Sc.), cheminement à visée disciplinaire en géodéveloppement durable, 74 p.
- DERRUAU Max** (1976) : *Géographie humaine*. (Ed.) Armand Colin, Paris, 421 p.
- DOSSOU-GUEDEGBE Odile, et HOUINSOU T. Auguste**, 2009, *Entretien des infrastructures et des équipements routiers dans la ville de Cotonou : problèmes et perspectives*, revue de Géographie du Bénin Université d'Abomey-Calavi (Bénin) N°6, décembre 2009, pp. 22-40
- FOFIRI NZOSSIE Eric Joël, TEMPLE Ludovic, NDAME Joseph Pierre**, 2011, *Impact des infrastructures routières dans la structuration et le fonctionnement des espaces marchands au Nord-Cameroun*, 5èmes journées de recherches en sciences sociales, 08 & 09 décembre 2011 – Dijon, France, 18 p.
- GUEZERE Assogba**, 2012, *Activités, pratiques territoriales et mobilité quotidienne des femmes en milieu rural au nord Togo*, Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°1, 2012, pp. 16-32.
- GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU T. Auguste, KPATOUKPA K. Bienvenu, NASSIHOUNDE C. Blaise**, 2018, *Contribution des infrastructures de transport au développement local dans la Commune de Toviklin*, Université d'Abomey-Calavi (UAC), Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), Annales de la FASHS, Nouvelle édition, N° 001 Janvier 2018, Volume 2, pp. 22-40.
- HOUINSOU, Tognidè, Auguste**, 2013, *Infrastructures de transport routier et Structuration de l'Espace au Sud-Bénin*, Thèse de Doctorat Unique à l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin), 261 p.
- LIHOSSOU Messan**, 2014, *Ports et désenclavement territorial : cas de l'arrière-pays du port de Cotonou*, thèse de Doctorat de l'Université du Havre en Géographie des Transports Spécialité : Transport et Logistique, 462 p.
- Mairie de Zè**, 2009 : *Plan de développement communal*, 141 p
- TOFFOHOSSOU Sèdodé Calice, ALLAGBE Sotondji Benjamin et LIHOSSOU Messan**, 2018 : *Mobilités transfrontalières et activités économiques dans le secteur Tchetti-Lèma-Doumè à l'ouest de Savalou au Bénin (Afrique de l'ouest)*, Mélanges en l'honneur du professeur Emérite Benoît D. N'BESSA, pp. 91-105.

LE FONCIER COUTUMIER DU TCHAD : UNE DÉFINITION À REVISITER ?

CUSTOMARY LAND IN CHAD: A DEFINITION TO REVISIT?

Par : Mahamat Abdoulaye Malloum
Doctorant à Université de Maroua

Résumé

Le foncier coutumier du Tchad est appréhendé par les chercheurs comme une réalité statique et n'est pas défini de manière cohérente par le législateur. Ses fondements à savoir la sacralité, le caractère collectif et inaliénable qui ressortent dans les différents travaux, sont restés les mêmes à travers le temps. Partant de ce constat, cet article a pour objet d'analyser les mutations du foncier traditionnel de la période coloniale à nos jours. Se basant sur l'exploitation des écrits sur le coutumier et le foncier en Afrique noire d'une manière générale et le Tchad en particulier; des observations directes et participantes, des échanges avec des différents acteurs du foncier qui s'étalent sur d'une dizaine d'années tant en milieu urbain que rural ; des missions de terrain et des débats auxquels nous avons assisté en tant que rapporteur dans le cadre du comité de relecture du code foncier, cette réflexion se propose d'analyser sous un angle critique la définition qu'on donne actuellement du foncier coutumier. Il ressort des interprétations des différentes données collectées que le foncier coutumier à l'image de la société tchadienne est dynamique. En effet, bien qu'il ait survécu aux influences extérieures, dans les pratiques, ses fondements initiaux s sont plus d'actualité et les usagers lui ont donné une autre forme. Sa définition telle qu'on la retrouve dans les travaux allant de la période coloniale à nos jours, est devenue « anomique ». Il est dès lors nécessaire de la revoir en fonction des réalités évolutives.

Mots clés : foncier coutumier du Tchad, logique communautaire, variables coercitifs, individualisme, anomie foncière, mutation foncière.

Abstract

Chad's customary land tenure is understood by researchers as a static reality and is not consistently defined by the legislator. Its foundations, namely the sacredness, the collective and inalienable character which emerge in the various works, have remained the same over time. Based on this observation, the purpose of this article is to analyze the changes in traditional land tenure from the colonial period to the present day. Based on the use of writings on customary and land tenure in black Africa in general and Chad in particular; direct and participatory observations, exchanges with various land stakeholders that span over ten years in both urban and rural areas; field missions and debates which we attended as rapporteur within the framework of the land code review committee, this reflection proposes to analyze from a critical angle the current definition of customary land. Interpretations of the various data collected show that customary land, like Chadian society, is dynamic. Indeed, despite having survived external influences, in practice, its initial foundations are no longer relevant and users have given it another form. Its definition as we find it in works from the colonial period to the present day, has become "anomic". It is therefore necessary to review it in the light of evolving realities.

Keywords: customary land tenure in Chad, community logic, coercive variables, individualism, land anomie, land transfer.

Introduction

Le foncier²² comme axe de recherche en Afrique noire, est très fécond depuis les indépendances. En effet, la terre avec ses enjeux multiples, est une ressource incontournable dont le spectre est présent dans pratiquement tous les grands événements qui ont marqué l'histoire de l'humanité (la conquête romaine, la colonisation de l'Afrique, la conquête de l'Amérique, la crise du Darfour, ...).

1- Constat

Source de richesse, de pouvoir et d'identité, la terre de par ses caractéristiques, est au centre de tous les enjeux. Chaque entité en se basant sur son mode de vie, définit des normes qui lui sont propres pour sa gestion. Dans les sociétés individualistes, par essence capitalistes (les sociétés occidentales), la terre est enfermée dans une lecture économiciste (tendance à ramener tout à la variable économique) où elle est perçue comme un bien marchand au même titre que les autres²³. C'est pour dire qu'elle est susceptible d'appropriation individuelle et donc aliénable. Les sociétés communautaires (les sociétés africaines précoloniales d'une manière générale et celles du Tchad en particulier) par contre, nous offre une autre lecture. La terre est ici un bien communautaire, sacré et inaliénable. Cependant, avec la colonisation, la croissance démographique, le changement climatique, ..., la prédominance de l'économie dans la perception du foncier sera translatée en Afrique pour influencer les gestions locales de nature communautariste. La logique imposée va se heurter pendant plusieurs décennies à la résistance des locaux. Et, cette situation va conduire à la dualité des régimes fonciers en Afrique noire en générale et au Tchad en particulier.

Depuis plus de six décennies (après les indépendances), le parallélisme de la législation foncière est devenu une équation difficile à résoudre pour le législateur et peut même être considéré comme la source de « l'anomie foncière » c'est-à-dire, l'existence d'une dualité de normes (foncier coutumier et foncier « moderne ») dans le même espace mais, qui n'arrivent pas à réguler le foncier. Ce scénario d'amalgame comme le désigne Tatoloum (2019 :56) va entraîner des conflits de telle sorte que nos jours, 80% des dossiers en instance à la justice du Tchad concernent le foncier (CEFOD, 2017 :7). Cependant, si le droit moderne s'inscrit dans une logique évolutive, le foncier coutumier est enfermé par les chercheurs dans une appréhension statique et n'est pas défini clairement par le législateur. On a l'impression que les différents événements qui se sont succédés à travers le temps n'ont pas eu des impacts sur cette lecture et ses fondements sont restés les mêmes.

2- Problème de recherche

Cet article analyse la mutation du foncier coutumier en Afrique noire d'une manière générale et celle du Tchad en particulier des indépendances à nos jours.

3- Question de recherche

À l'image du foncier « moderne », le foncier coutumier ne nécessite -t-il pas une redéfinition au vu des mutations profondes qu'il a subi au fil du temps ? En d'autres termes, si les fondements qui caractérisent le foncier coutumier sont dépassés, ne devons-nous pas penser à le redéfinir en fonction des réalités du moment ?

4- Objectif de recherche

Cet article a pour objet de démontrer que le foncier coutumier est dynamique et que la définition qu'on donne lui actuellement est caduque. Dès lors, les appréhensions par les différents chercheurs et la lecture du législateur doivent s'inscrire dans une logique évolutive et donc d'adéquation avec les réalités du moment pour espérer le cerner.

5- Intérêt de l'étude

²² Le concept allie la terre comme ressource et les interactions sociales qui tournent autour de son accès et sa gestion.

²³ Elle est reconnue socialement comme mercantile, qu'elle suppose l'existence d'une offre d'un propriétaire et une demande d'un éventuel acquéreur (Donzel et al. 2008 :11).

Cet article est un apport pour une analyse contextualisée du foncier coutumier en Afrique noire d'une manière générale et au Tchad en particulier.

6. Méthodologie adoptée

La réalisation de cette étude s'est déroulée en deux étapes : La collecte des données et leur l'analyse. Pour la collecte des données, nous avons eu recours aux sources écrites, aux sources orales et aux observations directe et participante. Notre premier exercice a consisté à explorer les travaux de recherches sur le coutumier et le foncier en Afrique noire d'une manière générale et le Tchad en particulier. Les données collectées sont aussi le fruit des différents débats auxquels nous avons pris part. Il s'agit de notre participation au comité multi-acteurs de relecture du code foncier du Tchad qui a eu lieu dans la période allant de septembre 2019 à janvier 2020. Il s'agit aussi de notre implication dans la mission effectuée dans plusieurs localités du nord du Tchad. Des entretiens semi-directifs avec des chercheurs, des notaires, des techniciens du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire et quelques usagers choisis selon les différents zones culturels (sud, centre et Nord du pays), les autorités administratives, les autorités coutumières, les autorités religieuses, les agriculteurs, les éleveurs et quelques services techniques déconcentrés (Hadjer-lamis, Chari-Baguirmi, Bahar-El-Gazel) ont aussi été mis à contribution... En outre, nous avons eu recours des observations directe et participante. En effet, notre statut de fonctionnaire du Ministère en charge de la gestion foncière depuis une dizaine d'années avec des postes occupés tant en milieu urbain qu'en milieu rural nous a permis d'être en contact direct avec les acteurs des différentes susceptibilités et de noter les différentes appréhensions.

Nous avons opté pour la technique qualitative qui est à notre avis la mieux adaptée pour nous permettre de cerner les mutations du foncier coutumier. Le critère de l'échantillonnage qualitatif n'étant pas basé sur le nombre, nous nous sommes focalisé sur un échantillonnage raisonné, avec le principe de la diversification. Celui-ci nous a permis de représenter non pas des individus statistiques, mais les différentes catégories ou les groupes stratégiques de la population étudiée. Notre lecture est faite en tenant compte de la diachronie (l'évolution dans le temps), de la synchronie (la connexité des événements qui se sont déroulés au même moment) et de la systémie (l'impact du système global) sur le foncier coutumier.

L'analyse de données collectées et leurs interprétations nous ont permis de structurer notre travail en trois parties. Nous avons jugé nécessaire avant tout, de revenir sur les fondements du droit coutumier du Tchad. Ensuite, d'établir les effets induits par certaines variables contingentes qui se sont succédé à travers le temps sur le foncier. Et enfin, d'analyser comment l'émergence de l'individualisme *va influencer la mutation du foncier coutumier à travers les pratiques foncières.*

Résultats

Il ressort de notre analyse que le foncier coutumier du Tchad a évolué de la période coloniale à nos jours. Les fondements qui le caractérisent (sacré, communautaire et inaliénable) ne sont plus d'actualité. Sous la pression de certains variables coercitives (changement climatique, croissance démographique, conquêtes, émergence de l'individu...) et au vu des pratiques, il est devenu un bien marchand comme les autres. Dès lors, la définition qu'on lui donne est devenue caduque.

I- LES FONDEMENTS DU DROIT COUTUMIER DU TCHAD

Les sociétés africaines d'une manière générale et celles du Tchad en particulier avant la période coloniale, étaient régulés dans leur fonctionnement par des normes coutumières. Ces dernières, connues, intériorisées et maîtrisées par tous (Kuyy Mwissa, 2005 :79) constituaient les seules sources de droit. Fondé sur la tradition, la coutume désigne une règle issue « d'un usage général et prolongé (...) et de la croyance en l'existence d'une sanction à l'observation de cet usage » (Guinchard et Montagnier, 2011 :111). Elle traduit selon Grawitz (2004), un ensemble de manière de faire plus ou moins obligatoire et qui trouve sa validité en référence aux ancêtres. Dans le contexte d'une Afrique précoloniale essentiellement rurale, c'est-dire paysanne, l'unique possibilité d'avoir accès aux ressources nécessaires à la vie reste la terre. Dès lors, sa régulation occupe une place de choix dans la coutume. On parle alors de régime foncier coutumier. Cette dernière, désigne un ensemble de règles endogènes qui régissent les relations des hommes autour la terre.

À ce niveau, il est important de souligner que les sociétés africaines ne sont toutes identiques. Chaque entité a des caractéristiques qui lui sont spécifiques. Ce qui suppose qu'il n'y pas une seule coutume ou encore une seule tradition. Elles sont plusieurs et singulières les unes des autres. Dès lors on ne peut parler

d'un régime foncier coutumier mais, des régimes. Cependant, au même titre que Ouattara (2007 : 64-65), l'exploitation des différents travaux effectués sur le foncier dans les sociétés africaines en général et celles du Tchad en particulier, nous permettent de constater qu'au-delà de la diversité, il existe des points similaires qui constituent le socle des systèmes fonciers des peuples négro-africains traditionnels qui nous permettent de les aborder collectivement. Trois spécificités reviennent de manière récurrente quand on s'intéresse à ce sujet : la sacralité de la terre, son caractère collectif et son inaliénabilité.

La sacralité de la terre

Le droit coutumier foncier en Afrique noire est basé sur le principe selon lequel la terre est sacrée. Elle est perçue comme une divinité ou le bien des dieux et des esprits (Verdier, 1975 : 69). Dans ce registre, les terres au même titre que les aires, les eaux...appartiennent aux esprits liés à un Dieu créateur (Magnant, 1987 :78). De ce fait, la terre n'est pas perçue seulement comme une source richesse mais aussi, comme le domaine des forces invisibles qu'on doit concilier avant de l'exploiter (Cabot, 1965 :141). Selon les coutumes africaines au sud du Sahara, l'homme n'est pas considéré comme le premier occupant de la terre, les dieux qui l'ont créé y ont d'abord logés les génies protecteurs ou les esprits (Chene-Sanogo, 2012 :74). Donc, pour pouvoir exploiter cet espace, l'homme doit d'abord s'adresser à ceux qui l'occupent déjà (les esprits). Cette demande d'occupation se traduit par des rites sacrificiels imposés par les génies. Et c'est après satisfaction, qu'ils délèguent leur privilège de premiers occupants à l'homme. C'est pour autant dire, que ne pourront prétendre avoir des droits sur une terre exceptionnellement ceux que les génies locaux auront approuvés leur présence chez eux, ceux-là que les dieux auront autorisés l'exploitation du sol (Magnant, 1987 :79). L'installation des hommes sur une portion de terre, n'est pas appréhendée comme une simple occupation source de droits, elle suppose un accord, un pacte entre le premier occupant et les esprits de l'espace en question (Cabot, 1965 :141).

Les rites sacrificiels sont accomplis par l'ainé du clan fondateur du village ou hameau qui prend le rôle de chef de terre jusqu'à la fin de sa vie et le lègue à ses héritiers à sa mort (Armi, 2017 :107). Il exerce une fonction rituelle (sacrifices), de répartition des terres aux membres du clan et aux étrangers qui veulent s'installer au sein du groupe, conjure le mauvais sort par ses bénédictions et sollicite des dieux une bonne pluviométrie et une bonne récolte (De Garine, 1963). Chargé des rapports avec l'au-delà, le chef de terre joue un rôle prépondérant dans la gestion foncière coutumière. Cependant, comme on le constate dans des nombreux travaux sur le foncier coutumier au Tchad, ses prérogatives ne font pas de lui un « chef » c'est-à-dire qu'il n'a aucun pouvoir de commandement. Il est considéré comme un intermédiaire avec les dieux et garant de la perpétuation de l'alliance. Ses attributions font de lui un prêtre de la fécondité et de culte des ancêtres, un devin, un guérisseur, un conseiller et surtout un homme craint et respecté (Magnant, 1981 :398-399).

Après l'obtention du « permis d'occuper », la terre est partagée entre les lignages c'est-à-dire ceux qui ont un ancêtre commun, qui obtiennent de par cette attribution des droits sur les portions qui leur sont affectés (Magnant, 1987 :79). La gestion de l'espace attribué aux lignages, est confié à l'ainé qui à son tour, le répartit entre les membres de sa lignée en fonction des besoins. Généralement, comme le mentionne Cabot (1965 :142), le chef de famille possède la plus grande parcelle, il est aidé dans ses travaux par ses fils. Ces derniers, une fois l'âge de cultiver leur parcelle atteint, bénéficient de leur propre champ. Les filles par contre, n'ont pas droit à la terre avant le mariage cependant, une divorcée de retour dans sa famille reçoit une parcelle individuelle. En plus d'être sacrée, la terre dans le droit coutumier en Afrique noire, est un bien collectif.

1- La terre comme un bien collectif

La seconde spécificité de la terre selon le droit foncier coutumier en Afrique noire, c'est son caractère communautaire. Du fait de sa sacralité, elle ne peut être la propriété exclusive d'un individu car, c'est un bien collectif. Elle est selon Magnant (1987 : 82), le patrimoine légué par les morts aux vivants pour qu'avec l'aval des esprits, ils assurent la nourriture de la future génération avant qu'ils ne les rejoignent après la mort. Cet auteur précise qu'on retrouve parmi les copropriétaires les dieux, les vivants, les morts et ceux qui naîtront. C'est pour dire que le caractère collectif ne se limite pas seulement au monde des vivants (génération actuelle et future) mais, prend aussi en compte celui des morts et des dieux. De ce fait, il est impossible de l'inscrire dans une logique d'appropriation individuelle.

Le caractère communautaire de la terre est un principe qu'on peut attribuer à la quasi-totalité des régimes fonciers traditionnels en Afrique noire selon Cissé Fall (2017). Pour cet auteur, la terre est un bien collectif appartenant à toute une communauté (famille plus ou moins élargie ou un groupe ethnique) :

l'usage à titre privatif ou exclusif n'est pas permis. Et cette logique est applicable d'après lui, aux autres éléments (ciel, air, mer...) qui sont les fondements de la création.

Aussi, la terre comme bien commun s'inscrit dans la droite ligne de la connotation donnée à l'individu en Afrique. En fait, dans les coutumes africaines, il y trouve un statut en tant que membre d'un groupe et n'existe pas si on l'enlève de ce contexte. Le social dans cette acception, va au-delà des agrégats des actions individuelles pour prendre une dimension holiste où l'individu n'est que la voix de son groupe. Dans ces sociétés africaines précoloniales, « c'est une véritable aberration de concevoir l'homme dans un sens d'être isolé » (Aholou, 2018 : 33). Cette logique influence largement la perception foncière. Les attributions faites aux individus par les chefs de lignage, s'enregistrent dans un rapport de culture, de travail et non de propriété privative ; l'on préfère à l'expression « propriété de la terre » celle de jouissance de la terre » (Lebris et al. 1982). Au-delà d'être un bien sacré et communautaire, l'épithète inaliénable est aussi associée à la terre.

2- La terre, une ressource inaliénable

L'autre particularité de droit foncier en Afrique, c'est son inaliénabilité. En d'autres termes, elle n'est pas susceptible d'une appropriation. Cabot (1965 :141), nous fait comprendre que pour les populations du bassin du Logone par exemple, les prétentions de l'homme sur la terre se limitent au droit d'usage. Elle appartient momentanément à celui qui la vivifie, c'est pour dire que c'est la mise en valeur qui crée des droits sur une terre. La terre est un bien exclusif parce qu'aucune personne n'ayant pas de droit, ne peut l'exploiter. À ce titre, Magnant (1987 :82-83) écrit que le droit de jouissance dont dispose la communauté, est entier et exclusif. Son entièreté se traduit par le fait que la collectivité peut utiliser son patrimoine comme bon lui semble tout en respectant les engagements (pris vis-à-vis des esprits et des générations passés) ainsi que la protection des intérêts des générations futures. L'exclusivité traduit l'entièreté de leur prérogative et le fait que tout individu qui n'est pas membre de la communauté ne puisse avoir que des droits précaires (temporaires).

La terre comme ressource inaliénable dans le droit foncier coutumier en Afrique noire, est un constat fait par plusieurs auteurs (Magnant, 1981). Elle ne peut faire l'objet d'une aliénation quelconque même de la part des autorités chargées de sa gestion et les détenteurs (individus ou groupes) des droits sur une terre ne peuvent s'en dessaisir volontairement et définitivement au profit d'autres individus ou groupes (Cissé Fall, 2017). C'est pour dire qu'il existe des liens pérennes qui unissent la terre et ceux en détiennent des droits. Dès lors, elle doit demeurer au sein du groupe qui en dépend (Chene-Sanogo, 2012).

Cependant, si un groupe décide de quitter un espace où il a acquis des droits des esprits, il doit comme le souligne Kouassignan (1966 : 117) se « désengager » vis-à-vis d'eux pour pouvoir établir des nouveaux liens avec ceux du site convoité. Il affirme que l'abandon d'un espace n'est pas un projet à prendre à la légère. En fait, il ne s'agit pas seulement de l'espace géographique en tant que tel, mais des divinités auxquels le groupe se trouve lié à travers des relations de nature religieuse dont le divorce sans procédures adéquates, va entraîner des répercussions fâcheuses. Pour cet auteur, les négro-africains considèrent les ancêtres comme des protecteurs des vivants, et l'abandon des terres où ils sont enterrés peut les priver de cette protection et les exposer à des malheurs. C'est qui amène Leroy à dire qu'en plus d'être le socle des ressources alimentaires, l'homme entretient avec la terre des liens de nature ontologique (un caractère surnaturel) : la terre va au-delà de l'économique pour intégrer une dynamique patrimoniale (Leroy cité par Chene-Sanogo, 2012 :74).

Il faut noter que ces trois éléments se confondent et se complètent. À travers la sacralité de la terre il faut retenir que pour certaines sociétés, la terre elle-même est considérée comme une divinité. Ce qui conduit Cissé Fall (2017 : 50) à dire elle s'appartient à elle-même et n'est la propriété de personne : « ce n'est pas l'homme qui possède la terre, c'est la terre qui possède l'homme ». Aussi, la gestion foncière s'inscrit dans un ensemble où la connotation donnée à l'individu en Afrique diffère de celle de l'occident. En fait, dans les coutumes africaines, il y trouve un statut en tant que membre d'un groupe. Le social dans cette acception prend une dimension holiste où l'individu n'est que la voix de son groupe et il n'existe pas en tant qu'élément isolé. En outre, le foncier coutumier est intimement lié à la tradition. Cette dernière fondamentalement païenne, est basée sur la croyance des esprits, aux pouvoirs des ancêtres morts et aussi à la préservation des intérêts des générations futures. C'est ce qui justifie leur association en tant que copropriétaire de la terre. Dès lors, elle ne peut être cédée.

Au-delà de ces caractéristiques, il est important de mentionner que les sociétés africaines précoloniales comme nous le rappelle Lebris et al. (1982), étaient des sociétés rurales et ne connaissant pas la circulation monétaire. Selon ces auteurs, seule la terre donnait la possibilité aux paysans d'accéder aux ressources nécessaires à la vie. Ces fonctions, purement économiques viennent s'ajouter aux raisons illustrées plus haut et que Cissé Fall (2017) a appelé « raisons morales » pour nous faire comprendre

aisément le statut de sacré, de communautaire et d'inaliénable de la terre en Afrique noire. Aussi, la terre est considérée comme une ressource illimitée. Si le besoin d'élargir son espace d'exploitation se fait sentir, la communauté fait des extensions en pactisant avec les nouveaux esprits, maîtres du site convoité (Magnant, 1987). Telle est la lecture que les sociétés africaines au sud Sahara se font de la terre. Cependant, l'avènement de certaines variables coercitives va changer cette perception endogène.

II- Variables coercitives et mutation foncière

Le Tchad à l'instar des autres pays d'Afrique, a fait face à plusieurs événements historiques qui ont au fil du temps influencés la lecture foncière coutumière endogène. Ces événements se subdivisent en deux groupes. D'une part, il y a ceux qui relèvent des conquêtes c'est-à-dire des hommes (islamisation, christianisation, colonisation...) et d'autre part, ceux qui sont liés à la nature (changement climatique, croissance démographique).

1- Les conquêtes extérieures

L'Afrique d'une manière générale et le Tchad en particulier, a fait l'objet de plusieurs conquêtes pacifiques et aussi sanglantes. D'une manière ou d'une autre, elles vont largement influencer le mode de vie des populations locales et aussi la gestion foncière. Dans ce registre, on peut citer l'expansion de l'islam, le christianisme et surtout la colonisation occidentale.

L'islamisation de l'Afrique noire est la résultante des interactions avec le monde arabe. L'entité géographique qui regorgeait des grands empires tels que le Kanem Bornou, le Ouaddaï et le Baguirmi (en ce qui concerne le Tchad) et que les chroniqueurs arabes ont appelés soudan²⁴, entretenaient selon Mezouaghi (2014), des solides relations commerciales avec le monde arabe à partir du 9^{ème} siècle. Ces relations étaient inscrites selon cet auteur, dans la durée à travers un commerce transsaharien florissant des biens divers alimentaires et non alimentaires. Dans l'optique de contrôler et d'exploiter ce commerce avec l'Afrique du Nord, Hrbek (1990 :101) souligne qu'il est été intéressant pour les dirigeants d'avoir une « image islamisée qui leur permettrait d'établir et de renforcer de bonnes relations avec ses clients et partenaires nord-africains ». Cet intérêt économique était pour cet auteur l'origine de la relative islamisation de ces empires non musulmans. Timidement et graduellement, cette nouvelle religion va se propager pour s'incruster dans les sociétés tchadiennes.

L'islam en tant que religion prônée par le Prophète Muhammad s'inscrit selon El Fasi et Hrbek (1990) dans une logique de continuité des prophètes précédents tels qu'Abraham, Moïse, Jésus-Christ qui, prônent deux principes fondamentaux à savoir le monothéisme et l'universalité. Au-delà d'être une religion, il est selon ces auteurs, un style de vie complet qui prend en compte tous les aspects de la vie des hommes et en toute circonstance (individuelles et sociales, matérielles et morales, économiques et politiques, nationales et internationales). Dans cette optique, cette religion a marqué de son empreinte la « tenure du sol » (Houdeingar, 1987).

Pour le droit foncier musulman, la terre est la propriété de toute la communauté. Cependant, cette norme n'exclut pas la reconnaissance de la propriété individuelle. On note deux catégories de terres : les terres appartenant à des individus et les terres collectives (Bonfiglio, 1989). Les individus disposent librement des terres dont la propriété est privée. Ils exercent des droits de propriétaires leur conférant le pouvoir de louer, de donner ou même de vendre. Les terres collectives se distinguent en plusieurs catégories. Les terres mortes sont des terres incultes ou en jachère. Elles constituent le domaine privé de la communauté villageoise et, chaque individu peut avoir des droits d'appropriation privative sur une portion par la mise en valeur. Ce sont des zones de pâturage et de prélèvement du bois. Les terres vivantes sont des terres conquises, ceux qui la mettent en valeur sont usufruitiers tenus de payer des redevances au chef de la communauté musulmane. Contrairement au droit foncier coutumier où la question foncière est une affaire d'hommes, dans le contexte musulman, tous les héritiers sans distinction de sexe, ont droit à la terre selon le principe successoral en islam (la femme hérite la moitié de ce que l'homme reçoit).

Quelques siècles tard, suivant le même objectif, le christianisme a commencé à se faire de la place il y a environ deux cent ans (Salvaing, 2006). Et comme le constate Houdeingar (1987), les observations qu'on peut faire sur ses effets sur les coutumes africaines sont similaires à celles de l'islam. S'il est vrai que contrairement à l'islam, on ne parle pas de « tenure chrétienne », les objectifs visés restent les mêmes. En effet, qu'il s'agisse de l'islam ou du christianisme, ces religions remettent en cause les fondements des croyances africaines considérées comme païennes. Dès lors, le quotidien des africains rythmé de fétiches, de rites, de contact avec les ancêtres, est remis en cause. La perception foncière, profondément ancré dans ces pratiques, est de facto concernée par cette « révolution ». Il faut noter que malgré ces influences,

²⁴ Venant de l'expression « soûd » qui peut être traduit par « noir » en français.

les coutumes ancestrales ont subsisté, elles ne sont pas toutes effacées dans les pratiques (Houdeingar, 1987). Et c'est d'ailleurs cet état, qui a conduit Magnant (1986 : 270) à dire que le foncier islamique au Tchad par exemple, est une vision païenne badigeonnée d'un vernis coranique. C'est-à-dire, qu'elle est à la croisée des chemins entre l'animisme et l'islam. Cependant, avec l'émergence du wahabisme ou du salafisme²⁵ au début des années 1970 et sa prise d'ampleur à partir des années 1990, ont assisté à un nouveau tournant dans l'histoire de l'islam au Tchad.

Pour les tenants de cette école « le monde musulman doit être purifié des tombes, reliques et sanctuaires qui "divinisent des êtres humains" » (Ammour, 2018 :10). Il est question de « purifier l'islam de ses sectes, des innovations, et de tous les mensonges que les faux prêcheurs ont apportés. Car ils détruisent l'islam en profondeur. Le musulman est celui qui suit les actions du Prophète. Tout ce qui s'en écarte éloigne les croyants de la vraie religion » (Abdelaziz al-Fawzan, cité par Ammour, 2018 :8). Cette tendance en résumé, remet en cause de façon radicale « l'islam africanisé » qui donne plus de marge aux croyances ancestrales païennes. Sous l'influence de l'Arabie Saoudite qui finance la construction des mosquées et la prise en charge des frais de fonctionnement, des hôpitaux, des écoles coraniques..., cette lecture va réussir à s'implanter même dans les villages les plus reculés. Et il est évident qu'elle a un impact sur le foncier coutumier qui baigne sur des croyances préislamiques.

À côté de l'émergence des religions révélées, la colonisation est l'événement qui a le plus révolutionné la gestion foncière de manière formelle. En effet, dans la mise en œuvre de la politique de valorisation des colonies et pour légitimer les actions à mener, il était important pour la puissance coloniale de modifier les logiques locales afin d'avoir le contrôle des terres et des ressources qu'elles sont susceptibles de produire. Elle a de ce fait, bouleversé le rapport des entités sahéliennes à l'espace (Bonfiglioli, 1989) et a voulu substituer aux modes de gestion locale communautaire basée sur l'oralité, une réglementation écrite aux standards d'un État moderne où l'on donnerait à l'individu le droit d'appropriation sur la terre. Dans cette lancée, la perception du foncier a très rapidement fait l'objet d'une réorientation où les normes locales communautaires sont fondamentalement remises en cause pour laisser place à celles du monde occidental où le statut de la terre a évolué au fil des années pour devenir un bien marchand comme les autres (Bessaoud et Requier-Dechamps, 2013). C'est une vision essentiellement mercantile et individualiste (Magant, 1987). Aussi, la puissance coloniale considérait du fait de la conquête, qu'elle était devenue propriétaire de l'ensemble des terres. Son droit domanial et foncier est basé sur la notion du droit éminent de l'État sur le régime de la domanialité. Ils font ressortir qu'en l'absence de titres fonciers écrits et reconnus, la terre devient son patrimoine (Djikoloum, 2004). C'est un système foncier qui évolue en palier : on est d'abord attributaire provisoire en remplissant certaines conditions et une fois la mise en valeur constatée, on devient propriétaire définitif par le mécanisme de l'immatriculation et la propriété est enregistrée au livre foncier. La terre n'appartient plus dès lors à la communauté ou au lignage comme le conçoivent la plupart des sociétés tchadiennes (Cabot, 1965 ; Magnant, 1987 ; Armi, 2017) mais, elle devient selon Djikoloum (2004) le domaine d'exercice du pouvoir de l'État qui détient le monopole et la primauté où on parle désormais du domaine public et du domaine privé de l'État. Cette nouvelle donne est matérialisée par la promulgation des décrets (sur le régime de la propriété foncière ; sur le système de l'immatriculation et l'introduction des livres fonciers dans le cadre d'une politique d'organisation de la propriété foncière ;...).

Cette nouvelle lecture imposée, va dépouiller la gestion foncière coutumière de ses principes fondamentaux. Armi (2017) nous fait une analyse pertinente de cette situation. Il note d'une part, que le chef de terre, dépositaire du pouvoir traditionnel et garant de la stabilité et de la prospérité du groupe n'a pas bénéficié d'une reconnaissance dans ses fonctions magico-religieuses par la législation foncière coloniale. Ses prérogatives sont attribuées aux « chefs traditionnels » qui sont des pions permettant à l'administration coloniale de consolider son pouvoir. D'autre part, la terre, bien sacré collectif devient une marchandise commercialisable, appropriable par un individu et aliénable. Cependant, au vu des résistances des locaux face à cette nouvelle lecture, la puissance coloniale a donné la possibilité à certains détenteurs des terres issues du droit coutumier de les faire constater et confirmer leurs droits, obtenir une reconnaissance et par la mise en valeur obtenir un titre de propriété définitive. Malgré cette ouverture, les détenteurs des terres coutumières n'étaient pas enthousiastes à l'idée de s'adresser à l'État pour faire reconnaître ses droits (Bonfiglioli, 1989) ou encore se faire établir un titre de propriété qui était jusque-là inconnu des entités locales.

²⁵ Un mouvement qui préconise un retour aux pratiques en vigueur dans la communauté musulmane du prophète [Mahomet](#) et ses premiers successeurs ou califes. On les appelle aussi puristes (Ammour, 2018).

Durant la période coloniale, on a assisté à la cohabitation de deux perceptions fondamentalement opposées (coutumières et modernes) toutes reconnues par les textes. En effet, La vision prônée par le droit moderne enferme le foncier dans une dynamique essentiellement économique et trouve sa pertinence dans le contexte occidental dans lequel elle est inéluctablement liée. En Afrique au sud du Sahara précoloniale par contre, la connotation donnée à la terre, va au-delà de l'économique pour prendre en compte le culturel, le social et le surnaturel. D'où son statut de sacré, collectif et d'inaliénable. Cette dualité fait la particularité du régime juridique des terres d'Afrique noire (Houdeïngar, 1987).

Avec les indépendances, on s'attendait à voir une révolution dans la législation foncière qui devait légitimer les oppositions populaires face à la lecture coloniale imposée. Cette dernière a d'ailleurs vu la nécessité de prendre en compte les coutumes des locaux. Au contraire, le législateur tchadien a manqué du courage ou de clairvoyance et s'est inscrit dans une approche de mimétisme de son prédécesseur (qui avait une filiation coloniale) se privant ainsi comme l'écrit Prouzet (1982) de certaines traditions utiles. Sinon, comment comprendre que les textes régissant le foncier, promulgués en 1967²⁶ ont continué à spolier les fondements même du foncier coutumier qui est une expression des réalités locales ? On s'interroge encore, comment la question foncière a-t-elle été omise par le mouvement de retour aux sources initié au début des années 1970 par les hautes autorités ?

En état de cause, la législation foncière postcoloniale est la première actrice de la déstabilisation de la lecture foncière locale qui a pourtant survécu durant la colonisation. Cette remise en question se traduit à travers la non reconnaissance du caractère sacré, collectif et inaliénable de la terre. En effet, la sacralité de la terre se traduit par la reconnaissance des esprits comme maîtres des lieux et du rôle du chef de terre considéré comme la passerelle entre les deux mondes. Or, quand on parle des chefs coutumiers dans les textes, on fait allusion aux chefs de canton ou autres relais de l'administration, le chef de terre, acteur principal dans la logique de la terre sacrée est exclu. En outre, la terre est considérée comme une marchandise, elle a un prix. Pour accéder ou exploiter un espace, il faut payer des frais à l'État. Ce qui suppose que le foncier est une source de recettes financières de l'État. S'agissant du caractère collectif, la législation encourage la propriété privée. Et pour finir, la terre est considérée comme un bien marchand, ce qui sous-tend qu'elle est reconnue comme mercantile, qu'elle suppose l'existence d'une offre d'un propriétaire et une demande d'un éventuel acquéreur (Donzel et al., 2008 :11). Elle est un bien utile et rare qui peut faire l'objet d'échange dont, le prix découle de la confrontation de l'offre et de la demande sur le marché (Guigou, 1982, cité par Gilio, 2017 :38). La terre est placée au même titre que les autres biens.

S'il est vrai que cette lecture n'a pas effacé totalement les croyances et le mode de gestion foncier coutumier durant les premières décennies de son imposition, au fil du temps et avec l'émergence de certaines contingences liées à la nature, elle va gagner du terrain et s'installer timidement mais, profondément dans la vie des locaux.

2- Les contraintes naturelles

De la période coloniale jusqu'au début des années 1970, malgré l'imposition de la lecture foncière occidentale, le coutumier est resté en vigueur surtout dans les zones rurales. Il est vrai aussi, que quelques localités rurales dont les caractéristiques naturelles ont attisé la convoitise de la puissance coloniale dans le cadre de la politique de mise en valeur, ont dès les premières heures de la colonisation subies la logique de la primauté de l'État sur leurs terres. En effet, le « Tchad utile » selon l'expression coloniale, a accueilli les cultures du coton, du riz au profit de la France. Pour les autres, les actions foncières de la puissance publique se limitaient à quelques centres urbains. Cependant, à partir de 1970, le changement climatique et la croissance démographique vont entraîner une mutation foncière qui va affecter le système coutumier.

Le Tchad, comme d'ailleurs les autres pays sahéliens, a subi le changement climatique qui s'est manifesté par des sécheresses répétitives affectant les terres (elles se dégradent et deviennent improductives), les réserves en eau et les pâturages. C'est l'un des facteurs qui contribuent à enlever à la terre sa capacité de production et de préservation de la vie (FAO, 2017). Ce pays est de par sa position géographique, l'un des plus vulnérables à la variabilité et au changement climatique. Cette situation va remettre en cause l'idée selon laquelle, la terre (productive) est une ressource inépuisable. Les sécheresses vont

²⁶ la loi n°23 du 22 juillet 1967 portant statut des biens domaniaux, la loi n°24 du 22 juillet 1967 sur le régime de la propriété foncière et la loi n°25 du 22 juillet 1967 sur les limitations des droits fonciers, le décret N°186-PR du 1^{er} Août 1967 sur le régime de la propriété et des droits coutumiers, le décret N°188-PR-1967 portant application de la loi relative au statut des biens domaniaux

entraîner de grandes migrations vers les zones moins défavorisées (Durand, 1997). Et comme il fallait s'y attendre nous allons assister à l'émergence du phénomène « saturation foncière ».

En plus du changement climatique, une autre variable vient s'ajouter : il s'agit de la croissance démographique. Si les terres arables tchadiennes se dégradent et se raréfient, sa population par contre, croît de manière vertigineuse. Selon l'INSEED, l'évolution des indicateurs démographiques montre que la population du Tchad recensée en 2009 qui était de 11,1 millions habitants pour une densité 8,6 habitants au Km², a atteint 12,3 millions habitants en 2012 et est passée à 13,7 millions en 2015 et a atteint 15,1 millions habitants en 2018). D'après une analyse de la Banque Mondiale (2020), l'augmentation de la population tchadienne est de 416% de 1960 à 2018. Selon cette même source, durant cette même période, la densité de la population au mètre carré est passée de 2,43 habitants en 1960 à 12,29 en 2018, soit une augmentation de 406% en 58 ans. Cette progression fulgurante et rapide n'est pas sans conséquence sur la gestion foncière. C'est du moins la lecture faite les malthusiens. En effet, pour ces derniers, une population importante impacte l'environnement, les sols et elle se déplace quand la famine les menace, translatant ainsi le problème à d'autres régions (Tabutin et Thiltgès, 1992). Pour survivre, les hommes sont obligés de détruire leur nature en surexploitant « l'assise de leur ressources » hypothéquant ainsi le futur au détriment du présent : la logique du court terme entraîne les populations sans terre à défricher les forêts, à raccourcir les périodes de jachère (Mathieu, 1998). La terre fertile devient dès lors une ressource rare. Source de vie et de survie dans un contexte où l'ordre mondiale capitaliste donne le rythme, les intérêts individuels émergent. Ils engendrent un nouvel style de vie qui se rapproche de celle du monde occidental où la propriété privée trouve une place de choix. C'est la thèse défendue par Hardin.

Dans ses analyses, Hardin (1968) remet en cause de manière radicale ce qu'on classe dans la rubrique des biens communs. Selon lui, en absence des droits privés, les ressources naturelles à libre accès se détériorent, c'est-à-dire que cette situation ne peut aboutir qu'à une tragédie (Harribey, 2011). Pour cet auteur, Le cumul des actions égoïstes individuelles va conduire fatalement à l'épuisement de la ressource commune, d'où la nécessité que la gestion des biens communs revienne à la puissance publique ou des droits de propriété soient mis sur pieds (privatisation). Cette condition contraignante va pousser les acteurs à développer des stratégies nouvelles qui peuvent freiner la dégradation de l'environnement (Hardin, 1968).

Qu'il s'agisse de l'islam, du christianisme ou encore de la colonisation d'une part, du changement climatique et de la croissance démographique d'autre part, tous ces variables vont largement influencer la lecture foncière locale. Cependant, le constat en ce qui concerne le droit foncier coutumier, ses fondements à savoir la sacralité de la terre, son caractère collectif et son inaliénabilité ne sont plus d'actualité. Et cette fragilisation est liée à l'émergence de l'individualisme et s'observe dans les pratiques foncières.

III- **Émergence de l'individualisme, pratiques foncières et foncier coutumier**

Le foncier coutumier en Afrique noire tel qu'il est abordé depuis la période précoloniale est fortement enraciné dans la tradition. Cette dernière, fortement liée à la morale désigne « un ensemble de normes et de prescriptions destiné à la codification des attitudes et des comportements des individus dans une société donnée » (Onana, 2012 : 6). Seule source de droit en Afrique avant la colonisation, la coutume désigne une règle issue « d'un usage général et prolongé (...) et de la croyance en l'existence d'une sanction à l'observation de cet usage » (Guinchard et Montagnier, 2011 :111). Elle regroupe les comportements perçus comme indispensables au bon fonctionnement de la société et de sa survie, qui consistent à maintenir les liens avec les ancêtres (Kuyu Mwiswa, 2005). Cependant, au fil du temps avec les conquêtes (colonisation, islamisation), ce régulateur social est profondément perturbé. La logique communautaire, fil conducteur de cette lecture, laisse sa place graduellement à l'individualisme : au vu « de mutations profondes, les solidarités et les modalités de contrôle communautaires ont fortement évolué et les rapports de l'individu à sa communauté se sont également modifiés. » (Calvès et al., 2007 :8). Et pourtant, aucune évolution n'est observée dans les normes foncières coutumières, c'est pour dire qu'elles sont encore en vigueur même, comme elles ne sont plus à mesure de réguler le foncier. C'est cette situation que nous appelons « anomie foncière ». Cette dernière suppose l'existence des normes reconnues par tous mais, qui ne sont plus d'actualité. La caducité de ces normes se traduit par l'émergence de l'individu (qui ne pouvait s'exprimer qu'à travers son groupe), et les pratiques foncières actuelles.

1- **Du communautarisme à l'individualisme**

Avant d'aborder la question de la dislocation des fondements du foncier coutumier du Tchad, il s'avère nécessaire de revenir sur la situation du communautarisme qui constitue la locomotive du mode de vie des africains. Elle est l'une des caractéristiques vers laquelle convergent les points de vue des chercheurs quand on parcourt la littérature sur la question (Paré-kaboré, 2013 :17). L'on retient que « l'Afrique noire a toujours été réputée pour être la terre d'élection par excellence de formes de sociabilités communautaires rivant les individus à des solidarités protectrices mais faisant, en revanche, obstacle à leur individualisation, c'est-à-dire à leur émergence comme acteurs autonomes » (Marie, 1997 : 7). C'est pour dire en d'autres termes que l'individu en tant qu'unité n'existe pas dans les coutumes africaines. Il a un statut en tant que membre d'un groupe auquel il s'identifie : « c'est une véritable aberration de concevoir l'homme dans un sens d'être isolé » (Aholou, 2018 : 33).

Il faut noter par-là que la variable clé dans ces sociétés ce n'est l'individu mais, la communauté. Cette dernière représente selon Marie (2007 :174), une *logique structurale de solidarité* au sens durkheimien, c'est-à-dire l'existence d'une cohésion qui lie les parties d'une totalité sociale. Cette auteure définit le principe de la solidarité communautaire par la combinaison de trois critères principaux. D'abord, nous avons la référence à une même origine ou une histoire commune. Ensuite, la référence à des coutumes, croyances, valeurs, perceptions du monde caractérisant un patrimoine symbolique résultant d'une construction permanente légué à travers la socialisation et entretenu par l'emploi d'une langue commune ainsi que des cérémonies (naissance, initiation funéraires...). Et enfin, la référence à des liens sociaux basés sur la parenté (par filiation, par alliance et par incorporation), le village, la tribu et l'ethnie.

La logique communautaire prend en compte tous les aspects de la vie en société d'une manière générale et le foncier en particulier. Cependant, avec le temps et sous l'effet de certaines contingences, nous assistons à une « évolution » ou mieux à une mutation dans le mode de vie des sociétés en Afrique au sud du Sahara. Cette situation est souvent inscrite dans la perspective de l'évolution de la société. Durkheim (1991) parle du passage de « solidarité mécanique » (société traditionnelle, communautaire, où l'individu est soumis au groupe avec une faible division de travail) à la solidarité organique (société moderne avec une certaine autonomie de la conscience individuelle). Il faut noter que cette lecture s'inspire de celle de Tönnis (1887) qui fait une nette distinction entre communauté (*Gesellschaft*) et société (*Gemeinschaft*). La communauté traduit selon cet auteur une unité absolue qui bannit la distinction des parties et la société qui, comme dans la communauté implique des hommes qui vivent ensemble mais, au lieu d'être unis, ils sont séparés et restent distincts malgré les liens (Durkheim, 1975 : 4).

Dans ses analyses, Yao (2014) met en exergue les mutations subies par la famille et la parenté en Afrique sous les effets de la mondialisation et de la globalisation. C'est-à-dire que les frontières entre les continents n'existent plus et ce scénario ouvre la porte à d'autres rapports de force et d'autres modes de vie dans un contexte de mutation sociale rapide. Cet auteur arrive à la conclusion selon laquelle, depuis les indépendances, les africains vivent un glissement vers un autre type de famille et de parenté : de la famille large, on passe à « la famille nucléaire stricte », de la « grande cour familiale », on passe à des « villas aux chambres restreintes », les conseils de sage qui gèrent la société sont remplacés par une administration « moderne » de type colonial qui gère tout... Dans ce contexte, on assiste à l'émergence de l'individu dans les sociétés africaines. S'il est vrai que les mutations de mode de vie et la gestion du foncier s'opèrent tant en milieu rural qu'en milieu urbain, l'on constate qu'elles sont plus rapides et plus intenses dans les villes. Les villes africaines dissocient les solidarités villageoises traditionnelles et rend les liens familiaux plus lâches : la ville est perçue comme « une réalité complexe et trouble, polysémique et marquée par les inégalités et l'effondrement des valeurs anciennes. » (Escallier, 2001 : 1).

Cette nouvelle donne constitue un sujet de recherche fécond qui intéresse beaucoup de chercheurs. Comme le soulignent Calès et al. (2018 :1), il suscite un intérêt scientifique et entraîne des innovations tant sur le plan méthodologique que théorique pour mieux appréhender les mutations en cours. Pour eux, dans un contexte de profonds bouleversements (politiques, économiques, sociaux et culturels), la place et le statut de l'individu au sein de la famille se redéfinissent entraînant ainsi la transformation des normes, les valeurs et les représentations familiales.

Abordant le processus corrélatif d'individualisation dans quatre villes de l'Afrique de l'Ouest (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey), l'ouvrage collectif dirigé par Marie (1997) a analysé la question de l'individualisme à l'épreuve des réalités africaines. Plusieurs auteurs de cet ouvrage ont fait le constat selon lequel, les perturbations entraînées par la crise économique des années 1980 ont eu un impact sur les solidarités familiales et lignagère sur le continent africain. Leurs réflexions ont conduit à la conclusion selon laquelle, les africains face à cette situation de choc de cultures (individualisme occidentale et l'Afrique communautaire), ont inventé leur propre modernité métisse. Cette dernière nous renvoie à une posture où l'individu tout en luttant pour son autonomie et son indépendance, garde à l'esprit que

l'autonomie absolue est impossible (leurre et malheur) et l'autonomie ne peut se penser en dehors d'une solidarité négociée avec les autres (famille, ethnie, clan...).

S'intéressant à la question de l'individualisme et du rapport changeant de l'individu à sa communauté sur le continent africain, et allant dans la même lignée que le précédent ouvrage. Cavalès et Maroux, (2007 :14) souligne que la revue *sociologie et société* dans le cadre d'un numéro spécial a approfondi les analyses 10 ans plus tard. Pour eux, dans une situation « où « l'individu individualiste » demeure condamné et où les valeurs de solidarité communautaire restent fortement ancrées, les processus d'individualisation mis en avant par l'ensemble des contributions sont nécessairement hybrides, entre l'individuel et le collectif. Les auteurs montrent, chacun à leur manière, que c'est dans un rapport au communautaire recomposé et reconfiguré que les individus émergent et « s'autonomisent » dans la sphère publique comme dans la sphère familiale ».

Cette situation d'interaction entre logiques endogènes (communautarisme) et logiques exogènes (individualisme) est aussi valable dans la gestion du foncier. Leur confrontation va conduire à un système hybride dont l'appréhension ne peut se faire que dans un esprit d'ouverture où s'allient l'endogène avec l'exogène. C'est dans ce contexte que se perçoit la pertinence de la théorie des maîtrises foncière développé par Leroy. En effet, pour Leroy (2011), défenseur de cette lecture, la gestion doit se faire en incluant les logiques endogènes aux enjeux économiques de la propriété privée. Pour cet auteur, Il n'est pas question de sortir de la modernité, mais embrasser la « transmodernité » où il faudrait associer les formes d'appropriation coutumières locales et les formes « propriétaires » occidentales. L'appréhension du foncier en Afrique nous conduit au-delà d'une interprétation dualiste où modernité et tradition s'opposent (Leroy, 2008). Il préconise sur le plan épistémologique la nécessité d'associer les différentes représentations et pratiques de l'espace existantes et de trouver l'outil d'articulation qui peut conduire à la « transmodernité » (Leroy 2000). Cette situation prend en compte les réalités exogènes et endogènes dans une perspective de cohabitation où aucun apport n'est ignoré, c'est-à-dire que la gestion doit se faire en incluant les logiques endogènes aux enjeux économiques de la propriété privée.

En outre, il faut souligner que l'émergence de l'individu a été consolidée par la démocratisation (à partir de 1990) et ses variables telles que la déclaration universelle des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes. L'affirmation des entreprises individualistes s'observe d'ailleurs dans les pratiques foncières.

2- Les pratiques foncières

Les pratiques foncières constituent le domaine dans lequel la dynamique foncière coutumière est la plus perceptible. Au-delà de la législation foncière, au-delà des normes coutumières, c'est à travers elles que se décline de manière concrète le fonctionnement du secteur foncier. Loin d'être statiques, les pratiques foncières s'inscrivent dans un dynamisme continu.

Le mode d'accès est le premier point où s'observe la mutation foncière coutumière. Si l'héritage reste le principal mode de transfert intergénérationnel, le caractère limité de la ressource foncière qui est devenu une réalité sous l'effet de changement climatique et la croissance démographique, a rendu très difficile les possibilités d'accès par le défrichage des nouvelles terres, le don et le prêt. Le vide créé par cette situation, va ouvrir une brèche à d'autres modes tels que la vente et la location pour répondre à une demande de plus en plus forte. Dans ce contexte, « la plupart des patrimoines fonciers familiaux étant en train de passer en dessous de la viabilité économique du fait de leur morcellement entre les ayants droit » (Seiny-Boukar et Boumard, 2010 :6). C'est-à-dire que le patrimoine foncier fait l'objet d'un partage à titre privatif entre les différents héritiers. La terre cesse d'être un bien sacré communautaire pour devenir une propriété individuelle. C'est pour dire en d'autres termes, que l'économique prend le pas sur le culturel et le symbolique. Dès lors, la terre perd son statut de sacré et devient une ressource marchandée et dont la valeur est sujette à la loi de l'offre et de la demande selon l'expression des économistes.

Le deuxième point sur lequel le dynamisme du foncier coutumier s'observe, c'est le recours à l'écrit dans les transactions. En effet, face à la montée en vogue de l'insécurité foncière liée à certains facteurs tels que les ventes multiples d'une parcelle à plusieurs personnes, la vente d'un terrain collectif sans l'avis de tous les ayants droits, l'héritage...les transactions foncières qui étaient autrefois verbales, deviennent écrites. Les ventes s'effectuent en présence des chefs de village, des chefs de carré en ville ou au niveau des arrondissements. À partir 1998, le premier

office notarial est ouvert à N'Djamena, ils sont au nombre de 35 en 2020²⁷ et les transactions foncières constituent l'une de leur principale activité. L'on est passé d'un droit coutumier oral à un droit écrit.

Le troisième élément que nous pouvons mentionner, c'est l'insécurité foncière à laquelle sont soumis les détenteurs des terrains coutumiers. La législation foncière est claire par rapport à la propriété foncière : toute terre non immatriculée est déclarée terre vacante et sans maître. C'est pour dire qu'elle appartient de facto à la puissance publique. Cette dernière peut être attribuée par l'État à des grandes compagnies, accueillir des projets ou des infrastructures. La seule façon de sécuriser une terre qu'elle soit rurale ou urbaine, reste le titre de propriété. Or, cette dernière passe nécessairement par le paiement des différents droits (prix du terrain, taxe bornage, enregistrement,...) à l'État et la mise en valeur qui doit être estimée selon les textes en vigueur à au moins 5 millions. Cette situation soumet une bonne partie de la population à une insécurité foncière. Pour faire face à ce dilemme, beaucoup des détenteurs des terres coutumières qui manquent de moyen financier, préfèrent vendre leurs terres que de les perdre. La terre perd ainsi son caractère inaliénable.

En outre, on constate tant en milieu urbain que rural que le foncier coutumier désigne toute acquisition d'un terrain en dehors des circuits étatiques. On n'est plus dans le cadre de la production du foncier des sources primaires (esprits, chef de terre) mais, celle des sources secondaires (les détenteurs des droits ou leurs héritiers). Ce n'est plus l'époque des partages, mais, celle d'achat et de vente. Dans les sociétés musulmanes, le chef de terre a disparu depuis très longtemps et est remplacé par le « blama » qui est le chef de village ou le chef de carré. Dans les pratiques, cet acteur s'est avéré être un véritable « prédateur foncier » (Malloum, 2019) qui vit exclusivement de la vente des terrains. Cependant, il est vrai qu'il existe encore quelques poches de survivance dans certaines localités du sud. Tout de même, elles sont largement menacées

Discussion et Conclusion

Au terme de notre analyse, nous arrivons aux résultats suivants :

D'abord nous retenons que les fondements du foncier coutumier de la période coloniale à nos jours en Afrique noire d'une manière générale et le Tchad en particulier reposent sur des variables selon lesquelles la terre est sacrée, communautaire et inaliénable.

Ensuite, sous l'effet de certains événements coercitifs (conquêtes du monde extérieur, le changement climatique, la croissance démographique...) qui se sont succédés à travers le temps, ces fondements tels que définies durant la période précoloniale et même coloniale sont largement dépassés : ils sont anoniques. En effet, on assiste depuis quelques décennies à l'émergence de l'individu que les diktats de la coutume avaient opprimé. Cette situation va entraîner la déliquescence de la logique communautaire. En outre, dans un contexte de dégradation des terres liées au changement climatique et de croissance démographique soutenue, la terre fertile (source de vie, de pouvoir et richesse) devient une ressource rare très sollicitée. Elle devient une variable marchande dont la valeur dépend de l'offre et de la demande. La terre perd son statut de sacré et l'économique va prendre le dessus sur le culturel. En passant du statut du sacré à un bien marchand comme les autres, elle se vend au plus offrant et devient de facto aliénable. En perdant ces trois caractéristiques, la définition qui caractérisait le foncier coutumier devient dès lors anonique. Cet état s'observe clairement dans les pratiques où les fondements ont pris d'autres formes. Cependant, Le foncier coutumier n'est pas « mort » mais, il a muté et se trouve à la croisée de chemins entre le « foncier moderne » et le foncier coutumier d'antan.

Enfin, la définition du foncier coutumier ne peut plus dès lors être basée sur le caractère sacré, communautaire et inaliénable. Cette définition est devenue classique. L'interconnexion des événements tels que la colonisation, l'accroissement démographique, le changement climatique et les religions révélées, nous ont conduits à travers le temps à une mutation. Il est question dès

²⁷ Selon Maître Soungui, notaire à N'Djamena.

lors de s'adapter aux réalités qui s'imposent. Les connotations que les usagers lui donnent est celui d'une terre produite en dehors des circuits formels. La terre coutumière désigne dans cette acception selon l'expression populaire l'« achwahi »²⁸ et le « koudou »²⁹. Le foncier coutumier est dynamique, il s'avère nécessaire pour les chercheurs et le législateur de l'appréhender comme telle.

Au regard de ce qui précède, l'appréhension du foncier doit s'inscrire non seulement dans une perspective dynamique mais aussi, nous conduire au-delà d'une interprétation dualiste où modernité et tradition s'opposent (Leroy, 2008). Il est nécessaire comme le souligne Leroy (2000), sur le plan épistémologique d'associer les différentes représentations et pratiques de l'espace existantes et de trouver l'outil d'articulation qui peut conduire à la « transmodernité ». Cette situation prend en compte les réalités exogènes et endogènes dans une perspective de cohabitation où aucun apport n'est ignoré, c'est-à-dire que la gestion doit se faire en incluant les logiques endogènes aux enjeux économiques de la propriété privée.

Références bibliographiques

- ADEPOJU Aderanti**, 1999, *La famille africaine : Politiques démographiques et développement*, Paris, Éditions Karthala.
- AHOLOU Jean**, 2018, *La réforme du droit foncier rural dans les États membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine : Tendances et limites. Cas du Bénin, du Burkina-Faso, de la Côte d'Ivoire, du Niger et du Sénégal*. Thèse de Doctorat inédite. Université d'Abomey-Calavi, Bénin.
- ARMI Jonas**, 2017, *Accès au foncier et relations intercommunautaires au Tchad : cas de la Région du Mayo-Kebbi (1903-2011)*. (Thèse de Doctorat inédite). Université de Maroua, Cameroun.
- CROUSSE Bernard** (ed.), LE BRIS Emile (ed.), LE ROY Etienne (ed.), 1986, *Espaces disputés en Afrique Noire : pratiques foncières locales*. Paris : Karthala, 426 p.
- BONFIGLIOLI Angelo Maliki**, 1989, *Terres de vie. Réflexions sur le foncier au Tchad*. Rapport, Projet National d'Élevage.
- Cabot Jean**, 1965, *Le bassin du Moyen-Logone*, Paris, ORSTOM.
- CALVÈS Anne E.**, DIAL Fatou Binetou, MARCOUX Richard (eds), 2018, *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*. Québec, Presses de l'Université du Québec
- CALVÈS Anne E** et MARCOUX Richard, 2007, « Présentation : les processus d'individualisation « à l'africaine » ». *Sociologie et sociétés*, 39 (2), 5–18. Repéré à <https://doi.org/10.7202/019081ar>.
- CEFOD. (2017)**. *Recueil des textes sur le droit foncier au Tchad*. CEFOD, collection « le droit par les textes » N'Djamena.
- CHENE-SANOGO Alima**, 2012, *Enjeux fonciers et développement "durable" au Mali*. Thèse de Doctorat inédite. Université de Bourgogne, France.
- CISSÉ FALL Moustapha**, 2017, *Gestion foncière et décentralisation au Sénégal dans le contexte des acquisitions foncières à grande échelle : le cas de la commune de Ngnith dans le département de Dagana*. Thèse de Doctorat inédite. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III.
- DE GARINE Igor**, 1963, *Chefs de terres* [film documentaire]. Paris, France : CFE, CNRS.
- DELVILLE Lavigne**, 2002, « Le foncier et la gestion des ressources naturelles ». *Mémento de l'Agronome*, Cirad/Gret/MAE, pp.201-221, 2002. Repéré à <https://hal.ird.fr/ird-01199729>.
- DURKHEIM Émile**, 1975, « Communauté et société selon Tönnies. » Extrait de la *Revue philosophique*, 27, 1889, pp. 416 à 422. Reproduit in Émile Durkheim, *Textes*. 1. *Éléments d'une théorie sociale*, pp. 383 à 390. Paris : Éditions de Minuit, Collection : Le sens commun.
- DURKHEIM Émile**, 1991, *De la division du travail social*. Paris, PUF.
- ESCALLIER Robert**, 2001, « De la tribu au quartier, les solidarités dans la tourmente », *Cahiers de la Méditerranée*. Repéré à <http://journals.openedition.org/cdlm/9>; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.9>
- GAUSSET Quentin**, 2008, « L'aspect foncier dans les conflits entre autochtones et migrants au sud-ouest du Burkina Faso ». *Politique africaine*, 112(4), 52-66. doi:10.3917/polaf.112.0052.

²⁸ Mot arabe se traduisant par informel

²⁹ Il désigne le noyau du village

- NOAH ONANA Godefroy**, 2012, *Tradition et modernité, quel modèle pour l'Afrique ? Une étude du concept tradition dans ses rapports avec la modernité des Lumières jusqu'à l'époque contemporaine*. Thèse de Doctorat inédite. Université Paris-Est, France.
- GRAWITZ Madeleine**, 2004, *Lexique des sciences sociales*, 8^{ème} édition Dalloz, Paris.
- GUINCHARD Serge, MONTAGNER Gabriel** (dir), 2011, *Lexique des termes juridiques* Dalloz, 17^e édition, Paris.
- HOUDEINGAR David**, 1987, *Aspects juridiques du développement agricole en Afrique noire*. Thèse de Doctorat inédite. Université de Nantes, France.
- HOUDEINGAR David**, 2009, « L'accès à la terre en Afrique subsaharienne ». Repéré à <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00716952>
- IGUE Ogunsola John**, 1983, « L'officiel, le parallèle et le clandestin : commerces et intégration en Afrique de l'ouest » in *Politique Africaine* N°9, Pp 29-51, Karthala.
- YAO Koffi Martin**, 2014, *Famille et parentalité en Afrique à l'heure des mutations sociétales*. Paris, Éditions L'Harmattan.
- KOUASSIGAN Guy Adjété**, 1978, « La propriété foncière et les options de L'Afrique noire » dans *Le village Piégé : Urbanisation et agro-industrie sucrière en Côte d'Ivoire*, Genève : Graduate Institute Publications.
- KUBA Richard**, 2004, « La grammaire rituelle des hiérarchies : migrations et chefs de terre dans une société segmentaire (Burkina Faso) ». *Autre part*, 30(2), 63-76. doi:10.3917/autre.030.0063.
- KUYU MWISSA Camille**, 2005, « L'anthropologie juridique pour comprendre ». Dans : KUYU MWISSA C., *Parenté et famille dans les cultures africaines* (pp. 79-92). Paris : Éditions Karthala.
- AMMOUR Laurence-Aïda**, 2018, *La pénétration wahhabite en Afrique*, Rapport de recherche n°23, Centre Français de Recherche sur le Renseignement.
- LE BRIS Émile** (ed.), **LE ROY Etienne**. (ed.), **LEIMDORFER François**. (ed.), **GRÉGOIRE Emmanuel** (collab.), 1982, *Enjeux fonciers en Afrique noire*. Paris, France : Karthala.
- PROUZET Michel**, 1982, « Mimétisme et droit de la planification urbaine en Afrique noire ». Dans **LE BRIS Émile** (ed.), **LE ROY Etienne**. (ed.), **LEIMDORFER François**. (ed.),
- GRÉGOIRE Emmanuel** (collab.), 1982, *Enjeux fonciers en Afrique noire*. Paris, France : Karthala, pp 325-329.
- MAGNANT Jean Pierre**, 1981, « Terres de lignage et État chez lesdites « Sara » du Sud du Tchad (XIXe-XXe siècles) ». In: *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 68, n°250-253, *État et société en Afrique Noire*. pp. 394-426 ; doi : <https://doi.org/10.3406/outre.1981.2313>
- MARIE Alain**, 2007, « Communauté, individualisme, communautarisme : hypothèses anthropologiques sur quelques paradoxes africains » in *Sociologie et sociétés*, vol. 39, n° 2, p. 173-198. Repéré à <http://id.erudit.org/iderudit/019089ar>
- MARIE Alain**, (2008). « Introduction. L'individualisation africaine en question ». Dans : **MARIE Alain**, (dir.), *L'Afrique des individus : Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)* (pp. 7-16).Paris: Karthala. <https://doi.org/10.3917/kart.marie.2008.01.0007>
- MARIE Alain**. (Éd.), 2008, *L'Afrique des individus : itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine* (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey), Paris, Karthala
- MATALA-TALA Leonard**, 2013, « L'ineffectivité du droit positif en Afrique subsaharienne. » *Civitas Europa*, 31(2), 239-260. doi:10.3917/civit.031.0239.
- OCDE/FAO**, 2016, « L'agriculture en Afrique subsaharienne : Perspectives et enjeux de la décennie à venir », dans *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016-2025*, Éditions OCDE, Paris.
- OUATTARA Siaka**, 2007, *Les enjeux fonciers : les stratégies de préservation et d'appropriation dans le département de Diebougou (Province de la Bouguiriba) Burkina Faso*. Thèse de doctorat inédite. Université Cheik Anta Diop de Dakar, Sénégal.
- PLANÇON Caroline**, 2009, « Droit, foncier et développement : les enjeux de la notion de propriété étude de cas au Sénégal ». *Revue Tiers Monde*, 200(4), 837-851. doi:10.3917/rtm.200.0837.
- POLEPOLE Paulin, CIZUNGU Jean, MUZALIA Godefroid et BUSANE Wenceslas**, 2013, « Droits fonciers collectifs et gouvernance des ressources naturelles dans le Bushi, en phase post-conflits », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement Hors-série 17 | septembre 2013*. DOI : 10.4000/vertigo.13792
- RÉOUNODJI Frédéric**. (2003). *Espaces, sociétés rurales et pratiques de gestion des ressources naturelles dans le sud-ouest du Tchad vers une intégration agriculture-élevage*. Thèse de doctorat inédite. Paris 1 : Université Panthéon-Sorbonne, France.

- SEINY-BOUKAR Lamine, Boumard Philippe** (éds), 2010, *Savanes africaines en développement : innover pour durer*. Actes du colloque, 20-23 avril 2009, Garoua, Cameroun. Prasac, N'Djaména, Tchad ; Cirad, Montpellier, France, cédérom
- VERDIER Raymond**, 1971, « L'ancien droit et le nouveau droit foncier de l'Afrique noire face au développement » in *Le droit de la terre en Afrique (au Sud du Sahara)*, pp.67-88, Ed. G.-P. Maisonneuve et Larose, Paris.
- WUNENBURGER, Jean Jacques**, 2009, *Le sacré*. Presses Universitaires de France, Paris.
- ZOLL Rainer**, 2001, « Le défi de la solidarité organique : Avons-nous besoin de nouvelles institutions pour préserver la cohésion sociale ? » *Revue du MAUSS*, n° 18(2), 105-118. Repéré à <https://doi.org/10.3917/rdm.018.0105>